



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
11 avril 2017

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques**
Cinquième session
Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

**Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques sur les travaux de sa cinquième session**

I. Ouverture de la session

1. La cinquième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a eu lieu à Bonn (Allemagne) du 7 au 10 mars 2017. Des réunions régionales de consultation se sont tenues le 6 mars 2017 ainsi que chaque matin, sur toute la durée la session.
2. La session a été ouverte le 7 mars 2017 à 10 heures par le Président de la Plateforme, M. Robert T. Watson. À cette occasion, les participants ont visionné une présentation vidéo sur le rôle de la Plateforme, ses réalisations à ce jour et les prochaines étapes. Des observations liminaires ont été prononcées par M. Watson; Mme Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de la Plateforme; M. Edoardo Zandri, Chef du Service de l'évaluation scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Mme Christiane Paulus, Directrice générale adjointe du Service de la protection de la nature et du développement durable du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire; et M. Reinhard Limbach, Maire adjoint de Bonn.
3. Des discours liminaires ont ensuite été prononcés par M. Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et M. Guy Midgley, Professeur à l'Université de Stellenbosch, sur la relation entre biodiversité et changements climatiques.
4. Dans son allocution, M. Watson a indiqué que l'objectif était de renforcer le dialogue entre scientifiques et décideurs et que le problème était de convaincre les décideurs dans toutes les sphères que la perte de biodiversité représentait une menace aussi grave que les changements climatiques pour le bien-être de la population humaine. La Plateforme avait déjà fait d'importants progrès dans le renforcement du dialogue grâce, entre autres, à ses activités de renforcement des capacités et à l'adoption de ses deux premières grandes évaluations. Il ressortait de l'approbation et de l'utilisation des messages clés se dégageant de l'évaluation de la pollinisation, des pollinisateurs et de la production alimentaire par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa treizième réunion ainsi que de la création de la coalition des pays disposés à agir pour la protection des pollinisateurs que la Plateforme avait un rôle important à jouer dans la mise à disposition de connaissances et de preuves transparentes et crédibles. D'autres évaluations en cours renforceraient encore plus le dialogue entre scientifiques et décideurs en se penchant sur les interactions avec les changements climatiques et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité et sur les tendances du point de vue de la viabilité des objectifs de développement durable en matière d'alimentation, d'eau, de sécurité énergétique et de santé humaine. Elles feraient également ressortir ce que les décideurs devaient absolument savoir : que l'inaction face aux changements

climatiques et à la perte de biodiversité empêcherait d'atteindre les objectifs de développement durable. Les premières évaluations publiées par la Plateforme produisaient, certes, les effets escomptés, mais seuls quelques gouvernements en avaient examiné les ébauches. Il était donc tout à fait essentiel d'amener plus de membres à s'impliquer davantage dans l'élaboration des évaluations futures. Rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion en cours, M. Watson s'est dit convaincu que les membres de la Plateforme les examineraient dans la convivialité qui avait caractérisé leurs travaux à ce jour.

5. Après avoir fait observer que plus de 645 participants venus de 121 pays, dont 99 des 126 États membres de la Plateforme, étaient attendus à la réunion en cours, Mme Larigauderie a donné un aperçu des activités menées en 2016, qui était la troisième année du premier programme de travail de la Plateforme. Plus de 20 réunions avaient été organisées dans le monde entier et plus de 900 experts faisaient don de leur temps et apportaient activement des idées, qui représentaient une contribution en nature d'au moins 14 millions de dollars depuis 2014. Les travaux concernant l'évaluation mondiale qui devait être publiée en 2019, avant l'examen des objectifs d'Aichi au titre de la Convention sur la diversité biologique, avaient commencé; les quatre évaluations régionales et l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres étaient en bonne voie; les travaux novateurs sur l'analyse de scénarios ainsi que la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques et les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits se poursuivaient; et les gouvernements, les organismes tels que la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la communauté scientifique diffusaient et utilisaient maintenant les évaluations de la pollinisation et des scénarios et modèles, notamment aux fins de l'élaboration des politiques. De nouveaux groupes d'appui technique avaient été créés, grâce à un appui en nature apporté par leurs hôtes, au Mexique et aux Pays-Bas et au Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE; depuis 2016, la Plateforme recevait également l'appui de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui s'ajoutait aux prestations des groupes d'appui technique mis en place en 2014 et 2015 en Afrique du Sud, en Colombie, au Japon, en Suisse, en Norvège, aux Pays-Bas, en République de Corée et au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Plateforme avait en outre continué à bénéficier du concours de la FAO, du Programme des Nations Unies pour le développement, du PNUE et de l'UNESCO. Présentant brièvement l'ordre du jour de la réunion en cours, la Secrétaire exécutive de la Plateforme a annoncé que la Plénière se pencherait sur une approche pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux; un cadre définissant les modalités d'examen de la Plateforme; la possibilité de démarrer les évaluations mises en attente; et une procédure pour l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme; ainsi qu'un prototype de catalogue en ligne d'outils et de méthodes d'appui aux politiques; un plan glissant de renforcement des capacités; et les progrès accomplis dans un certain nombre de domaines, dont la communication et la collaboration avec les parties prenantes. Pour finir, elle a remercié le Gouvernement allemand de son appui indéfectible et a souhaité aux participants une réunion fructueuse.

6. S'exprimant au nom de la FAO, du PNUD, du PNUE et de l'UNESCO, M. Zandri a dit que les décisions visant à donner effet aux engagements nationaux et mondiaux concernant la conservation et l'usage durable de la biodiversité devaient être fondées sur les meilleures informations scientifiques disponibles et les connaissances traditionnelles. Les quatre entités au nom desquelles il s'exprimait restaient déterminées à aider la Plateforme à évaluer ces informations. Alors que les premiers produits de la Plateforme, laquelle arrivait à maturité, avaient déjà été livrés et que des progrès avaient été faits au niveau régional, des décisions devaient être prises à la réunion en cours concernant la mise à disposition d'une base de connaissances sur des questions majeures telles que les espèces exotiques envahissantes, les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, les ressources biologiques marines et les écosystèmes terrestres, y compris dans le cadre des mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable. Ce faisant, la Plénière devrait veiller à ce que les produits de la Plateforme aient contribué aux synergies avec d'autres processus comme, par exemple, ceux concernant l'Avenir de l'environnement mondial et la plateforme de données « Le PNUE en direct », et en aient tiré parti. Elle devrait également décider du rôle qu'elle souhaiterait jouer en faveur de la prise en compte systématique de la biodiversité dans d'autres domaines comme l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme et du rapprochement avec ceux qui ne font pas partie de la communauté d'expertise en matière de biodiversité et de services écosystémiques, en renforçant les partenariats intersectoriels tout en préservant l'indépendance de la Plateforme. Si les partenariats existants permettaient d'exécuter efficacement le programme de travail actuel, il restait beaucoup à faire pour les consolider et créer de nouveaux partenariats dans des domaines tels que l'agriculture, le commerce, le développement, les transports, l'énergie et l'eau. La FAO, le PNUD, le PNUE et l'UNESCO ont salué le fait que la Plateforme fasse de plus en plus porter son action sur le renforcement des capacités et qu'elle ait consolidé ses moyens de communication, et se félicitaient d'avance de la mise en œuvre de la stratégie d'association des parties prenantes, tous ces éléments

étant essentiels à l'augmentation des contributions destinées à la Plateforme et à l'utilisation accrue de ses produits. En cette période de difficultés financières, il importait que la Plateforme fasse fond sur ses réalisations et utilise au mieux les contributions en nature dont elle bénéficiait pour exécuter son programme de travail actuel et en élaborer un nouveau afin de donner corps à son ambition, à savoir faire réellement bouger les choses dans le monde. Pour conclure, M. Zandri a remercié les membres du Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le secrétariat, les auteurs, examinateurs et autres experts en nombre croissant ainsi que les gouvernements et autres parties prenantes de l'appui déterminant qu'ils avaient apporté sous de nombreuses formes différentes, en particulier financière, et a promis que le système des Nations Unies continuerait d'appuyer la Plateforme et ses membres dans les mois et les années à venir.

7. Dans son allocution, Mme Paulus a déclaré que le Gouvernement allemand était honoré d'accueillir la cinquième session de la Plénière et demeurait fermement résolu à contribuer aux travaux de la Plateforme. La Plateforme avait fait une entrée remarquée sur la scène scientifique internationale avec l'approbation rapide de deux évaluations scientifiques d'envergure, de grande qualité et de portée mondiale qui avaient joué un rôle clé dans la mise en œuvre des stratégies nationales pour la biodiversité et avaient contribué à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et de nombreux objectifs de développement durable. Les évaluations de la Plateforme avaient également vocation à contribuer aux travaux menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique après 2020 et à cette fin, les évaluations régionales de l'état de la biodiversité et l'évaluation mondiale de la Plateforme relative à la biodiversité et aux services écosystémiques étaient attendues avec impatience. La première étape dans la mise en œuvre des recommandations énoncées dans les évaluations approuvées par la Plateforme avait été franchie avec la création de la coalition des pays disposés à agir pour la protection des pollinisateurs à la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, au cours de laquelle 13 pays s'étaient engagés à prendre un certain nombre de mesures pour protéger les pollinisateurs en se fondant sur les recommandations énoncées dans l'évaluation concernant les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire. Mme Paulus a indiqué que la coalition était ouverte à tous et a encouragé les pays à s'y joindre. La réunion en cours avait pour but d'amorcer l'élaboration du deuxième programme de travail de la Plateforme, qui devrait à la fois s'appuyer sur l'expérience acquise jusqu'ici et tenir compte des contraintes financières tout en étant suffisamment souple pour faciliter les travaux menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique après 2020 et traiter des questions nouvelles et émergentes. L'Allemagne était très préoccupée par la situation financière de la Plateforme, étant donné que les fonds engagés ne suffisaient même pas à couvrir la réalisation des évaluations en cours. Elle a par conséquent exhorté tous les participants à reconnaître l'utilité de la Plateforme en la soutenant financièrement. Dans cet esprit, elle était heureuse d'annoncer que son Gouvernement continuerait d'appuyer activement la Plateforme en lui apportant une contribution de 1,1 million de dollars en 2017. Pour conclure, elle a affirmé que l'élan acquis par la Plateforme était précieux, et elle a exhorté ses membres à adopter à la réunion en cours des décisions qui lui permettaient de réaliser pleinement son potentiel.

8. Dans son allocution, M. Limbach a souhaité la bienvenue dans sa ville aux participants à la réunion, déclarant que Bonn était fier d'abriter le secrétariat de la Plateforme qui faisait partie d'une véritable centrale de durabilité rassemblant 19 organismes des Nations Unies basés à Bonn et était soutenu par des gouvernements, des partenaires de développement, des entreprises, des organisations non gouvernementales et d'autres, sans oublier la ville de Bonn elle-même. La Plateforme apportait des éléments de preuve indispensables, scientifiquement inattaquables et provenant de sources diversifiées, qui contribuaient à renforcer la crédibilité des décideurs dans le monde. Elle mettait la science et la politique en contact, en s'efforçant de placer solidement la biodiversité au cœur du développement durable. Afin de pouvoir poursuivre sur cette lancée, elle devait établir des passerelles entre divers programmes, comme ceux relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques. L'établissement de telles passerelles constituait l'un des défis à relever du point de vue de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques censée parvenir à son terme en 2019, qui fournirait des informations et des options de politique générale utiles pour la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation de ses objectifs de développement durable. Bonn était une plateforme de choix pour les débats et la coopération dans le domaine de la durabilité, vers lequel les programmes mondiaux convergeaient à tous les niveaux. BION, le réseau scientifique de Bonn sur la biodiversité, en était un bon exemple, avec plus de 40 organisations travaillant activement à la recherche interdisciplinaire en matière de biodiversité. Un autre exemple était la participation de longue date de Bonn au programme sur la biodiversité de ICLEI-Pouvoirs locaux pour un monde durable, qui avait son siège mondial à Bonn et dont le maire de la ville de Bonn était le Premier Vice-Président. En 2017, Bonn accueillera la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques, qui offrirait une bonne occasion de faire ressortir les liens entre les problèmes et les organisations concernés, auxquels une attention croissante était accordée depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme 2030. Selon M. Limbach, Bonn était l'endroit idéal pour stimuler la coopération et on pouvait être assuré que la réunion en cours donnerait lieu à un échange productif de connaissances, véritable passerelle entre les problématiques, les structures et l'élaboration de politiques favorisant l'excellence scientifique.

9. Dans son discours d'orientation, M. Kinley a rappelé l'existence de liens étroits entre les communautés des spécialistes de la biodiversité et des changements climatiques et a donné un aperçu des évolutions dans le domaine des changements climatiques et de la manière dont les liens précités pouvaient être renforcés. Il a fait observer qu'il était essentiel de disposer de connaissances scientifiques crédibles et fiables, d'où l'importance du rôle de la Plateforme, et il a exhorté les membres de la Plateforme à s'acquitter de leur mandat avec détermination pour que leurs gouvernements puissent prendre des décisions qui soient dans l'intérêt de leurs citoyens et de la planète. L'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris et sa ratification par 133 pays étaient très encourageantes et la direction prise au niveau mondial semblait claire et irréversible. Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète à 1,5 °C nécessitait une réduction des émissions et un renforcement de la résilience, ce qui aurait pour conséquence de limiter la perte de biodiversité. Pour mettre en œuvre avec succès leurs plans d'action nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques, les gouvernements devaient intégrer pleinement ces plans à leurs stratégies nationales de planification du développement et de l'investissement, y compris les plans visant à atteindre les objectifs de développement durable. La communauté des spécialistes de la biodiversité devait s'impliquer dans ces efforts, qui permettraient d'intégrer de manière plus énergique les objectifs et priorités relatifs à la biodiversité dans les politiques nationales et de veiller à ce que les stratégies et les investissements en matière de lutte contre les changements climatiques appuient des objectifs qui soient en faveur de la biodiversité. Les gouvernements démarreraient bientôt le processus de définition de nouvelles contributions déterminées au niveau national, dont les résultats devraient être disponibles dès 2020. L'évaluation mondiale de la Plateforme, prévue en 2019, pourrait notamment contribuer à la prise de décisions concernant ces contributions et aux stratégies de développement sobre en carbone qui seraient nécessaires; plus les éléments scientifiques probants fournis par la Plateforme seraient pointus, plus ces contributions et stratégies seraient ambitieuses. Un manque d'ambition pourrait avoir de graves conséquences, notamment la disparition des espèces à un rythme accéléré, la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes, la variabilité du climat, la dégradation des terres et l'acidification des océans. Le niveau d'ambition requis pourrait néanmoins être atteint en maximisant les effets synergiques découlant de la santé des terres, forêts, tourbières, océans et zones humides, y compris les mangroves, marais salants et herbiers marins, qui jouaient tous un rôle important dans l'absorption et le stockage du carbone, et, partant, dans la prévention des changements climatiques. Les mangroves, marais salants et herbiers marins piégeaient jusqu'à 70 % du carbone présent dans les océans et absorbaient la moitié des émissions mondiales causées par les transports, et une gestion durable des terres pourrait permettre d'absorber la moitié du volume des émissions devant être réduites d'ici à 2030. Et pourtant, les mesures peu coûteuses faisant appel à des moyens naturels étaient souvent négligées. Le défi consistait à tirer parti de ces solutions et à les intégrer à la prise de décision au niveau national. Outre qu'elle participait activement aux initiatives nationales visant à intégrer localement les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris, la Plateforme jouerait un rôle crucial dans ce domaine. Il était important de disposer d'éléments scientifiques solides, et la Plateforme aiderait le monde à comprendre le rôle fondamental joué par la nature dans le développement et contribuerait à l'élaboration de solutions naturelles nécessaires pour bâtir un avenir sans danger sur le plan climatique et véritablement durable.

10. Utilisant des diapositives pour illustrer ses propos, M. Midgley a parlé des contributions apportées par la biodiversité à l'atténuation des changements climatiques et de certaines des conséquences négatives qui pouvaient en résulter pour la biodiversité. La bonne nouvelle était que les émissions mondiales de carbone n'avaient que faiblement augmenté au cours des trois dernières années, qui avaient pourtant été une période de croissance économique. Les scénarios pour l'avenir restaient toutefois peu réjouissants, car il était estimé que les contributions déterminées au niveau national comme suite à l'Accord de Paris ne suffiraient pas pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2 °C et qu'il était plus probable que celle-ci se monterait à environ 3 °C.

11. Les efforts de conservation de la biodiversité pouvaient contribuer à combler cette lacune, et la Plateforme avait donc un rôle essentiel à jouer dans la fourniture d'une assise scientifique à ces derniers. Pour illustrer le potentiel et l'indispensabilité des approches écosystémiques de l'atténuation, il a montré que les océans et les terres faisaient office de puits de carbone, chacun absorbant plus de 25 % des émissions anthropiques dues à l'utilisation de combustibles fossiles et aux changements

d'affectation des terres. L'efficacité de ces mécanismes naturels pouvait toutefois être amoindrie par des pressions supplémentaires : les études avaient ainsi montré que les périodes de grande chaleur accompagnée de sécheresse, comme celles causées par le phénomène El Niño, entravaient considérablement le fonctionnement du puits terrestre, ce qui constituait une indication qu'une poursuite du réchauffement pourrait le mettre encore plus en péril.

12. Pour réduire les émissions, on pouvait, entre autres : freiner la déforestation et la dégradation des forêts; accroître l'aptitude des écosystèmes à piéger le carbone en les remettant en état, par exemple par boisement ou reboisement; et conjuguer le piégeage et le stockage du carbone à l'utilisation de biocarburants et de bioénergie. Chacune de ces options présentait à la fois des possibilités et des risques.

13. La réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts faisait l'objet de nombreuses activités au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et promettait d'avoir des retombées positives notables allant de 2 à 5 Gt de carbone séquestré par an pour la déforestation et de 0,3 à 1,7 Gt par an pour la dégradation. Le reboisement pouvait se faire à plusieurs échelles, y compris à l'échelle mondiale, sur une surface totale pouvant aller jusqu'à 2 milliards d'hectares, soit un potentiel de séquestration de 4 Gt de CO₂ par an. La remise en état d'autres écosystèmes pouvait également avoir des effets sur la séquestration de carbone; les zones humides pouvaient être de substantiels réservoirs de carbone et leurs écosystèmes pouvaient rendre d'énormes services, y compris sur le plan des moyens de subsistance et des emplois. Une plante qui a joué un rôle clef dans la remise en état de ces écosystèmes s'était ainsi révélée avoir la capacité de stocker de grandes quantités de carbone. D'autres plantes pourraient avoir la même capacité. La remise en état des écosystèmes pouvait également se pratiquer sur des terres agricoles abandonnées, là encore produisant d'importantes retombées positives du point de vue de la biodiversité et des objectifs d'atténuation.

14. Ces approches comportaient toutefois des risques qui variaient de l'une à l'autre. Ainsi, le boisement visait généralement des zones considérées comme d'utilité marginale, mais certaines de ces zones, par exemple les herbages séculaires de Madagascar, possédaient en fait une grande valeur écologique et étaient déjà de substantiels réservoirs de carbone présentant par ailleurs une considérable diversité biologique. Le risque de faire un mauvais choix était donc toujours présent, avec les conséquences que cela comportait du point de vue des changements climatiques et de la biodiversité. L'utilisation de biocarburants pouvait conduire à la conversion à grande échelle d'écosystèmes naturels en terres agricoles, qui avait des répercussions évidentes sur la biodiversité. Les résultats de la recherche montraient que, correctement utilisés, le boisement et le reboisement pouvaient procurer plus d'avantages en matière de séquestration du carbone que les biocarburants. L'application de toute stratégie d'atténuation ne devait donc se faire qu'après mûre réflexion et la science de la conservation avait un rôle essentiel à jouer dans l'évaluation des risques aux fins la prise de décisions.

15. Pour conclure, il a noté que les émissions mondiales de CO₂ s'étaient stabilisées mais qu'il faudrait faire d'importants efforts dans les domaines des énergies renouvelables et des approches fondées sur les terres et que d'autres actions visant à maintenir et renforcer cette tendance seraient nécessaires pour atteindre l'objectif mondial d'un réchauffement plafonné à 2 °C; que le puits terrestre jouerait un rôle important dans l'atténuation du réchauffement planétaire et que des approches écosystémiques seraient indispensables pour l'entretenir et le renforcer; que le reboisement et les biocarburants pourraient être nécessaires mais qu'ils pouvaient avoir des conséquences importantes pour la biodiversité et devraient donc être envisagés et utilisés avec prudence; et que les efforts d'analyse ayant trait à la conservation, appuyés par des bases de données et des outils en expansion, jouaient un rôle de plus en plus important dans la détermination des initiatives durables à mettre en place pour atteindre l'objectif de 2 °C et devaient être intensifiés afin de réduire les incertitudes.

16. À l'issue de son exposé, répondant à une question sur l'étendue des puits de carbone bleus, il a expliqué que de nombreux écosystèmes tels que les tourbières et les herbages semblaient offrir d'importantes capacités de stockage de carbone, qu'on ne cessait d'en découvrir d'autres et que la science avait un rôle important à jouer dans la recherche continue de tels écosystèmes. En réponse à une question sur la manière de mobiliser les spécialistes de la biodiversité et ceux des changements climatiques afin qu'ils unissent leurs forces et incitent leurs communautés scientifiques respectives à travailler ensemble, il a fait remarquer que le rôle de la science dans la définition de la voie à suivre était de plus en plus important car les marges d'erreur semblaient se rétrécir; la technologie existait, mais elle coûtait cher, et il fallait qu'on se rende bien compte du prix de l'échec. Le Président a ajouté qu'un moyen de stimuler la coopération entre ces deux communautés consistait à faire participer les mêmes experts à titre aussi bien officiel qu'informel aux évaluations de la Plateforme et aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, comme on l'avait déjà fait dans un certain nombre de cas.

17. Au terme de ces allocutions, des représentants, s'exprimant au nom de groupes régionaux, de membres et de parties prenantes qui s'étaient réunies pour préparer la session en cours, ont fait des déclarations d'ordre général, dans lesquelles ils ont évoqué les progrès accomplis par la Plateforme à ce jour ainsi que les activités menées en faveur de la Plateforme par les entités au nom desquelles ils s'exprimaient et leurs attentes à l'égard de cette session et des futurs travaux de la Plateforme. En outre, les représentants du Mexique et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont fait rapport sur les travaux de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention tenue à Cancún (Mexique) du 4 au 17 décembre 2016, en particulier les questions présentant un intérêt pour la Plateforme.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

18. La Plénière a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire (IPBES/5/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
 - b) Composition de la Plateforme;
 - c) Élection de suppléants du Groupe d'experts multidisciplinaire.
3. Admission d'observateurs à la cinquième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018.
6. Programme de travail de la Plateforme :
 - a) Renforcement des capacités;
 - b) Systèmes de savoirs autochtones et locaux;
 - c) Connaissances et données;
 - d) Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits;
 - e) Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes;
 - f) Évaluation thématique de l'usage durable de la biodiversité;
 - g) Outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques;
 - h) Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques.
7. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme :
 - a) Budget et dépenses pour la période 2014-2018;
 - b) Fonds d'affectation spéciale.
8. Examen de la Plateforme.
9. Planification des futures sessions de la Plénière :
 - a) Ordre du jour provisoire, organisation des travaux, date et lieu des sixième et septième sessions de la Plénière;
 - b) Procédure d'établissement du deuxième programme de travail de la Plateforme.
10. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
11. Adoption des décisions et du rapport de la session.
12. Clôture de la session.

B. Composition de la Plateforme

19. Le Président a fait savoir que l'Estonie et la Roumanie avaient adhéré à la Plateforme depuis la quatrième session de la Plénière. La Plateforme comptait donc les 126 membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Estonie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

20. Également au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant de la Slovaquie, parlant au nom des États membres de l'Union européenne qui étaient membres de la Plateforme, a présenté une proposition (IPBES/5/INF/27) concernant la participation de l'Union européenne à la Plateforme. Rappelant que le paragraphe 2 de l'article 5 du règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme (décisions IPBES-1/1, annexe I, et IPBES-2/1) se trouvait entre crochets, reflétant ainsi l'absence de consensus qui perdurait sur la question de savoir si l'adhésion à la Plateforme devait être ouverte aux organisations d'intégration économique régionale, il a proposé, en attendant qu'un tel consensus se dégage, d'accorder un statut privilégié d'observateur à l'Union européenne, conférant le droit d'intervenir à son tour de parole, le droit de réponse, le droit de faire des propositions et le droit de prendre la parole sur la mise en œuvre du programme de travail et d'appuyer celle-ci, notamment sur le plan financier. Ce statut ne conférerait pas le droit de voter ou d'occuper un poste au sein du Bureau. Il a été proposé que le statut d'observateur privilégié soit accordé au moyen d'une décision sans apporter de modification au règlement intérieur.

21. Plusieurs représentants se sont déclarés favorables à la proposition, mais deux représentants, parlant au nom des pays de leurs régions respectives, ont émis le souhait de disposer de plus amples informations sur les éventuelles conséquences, notamment s'agissant de la création d'un précédent, du traitement des autres organisations d'intégration économique régionale ou d'entités se trouvant dans une situation analogue et du règlement intérieur.

22. Il a été convenu que les membres intéressés mèneraient des consultations informelles avec l'Union européenne avec l'aide du juriste hors classe chargé d'appuyer le secrétariat et que la question serait ultérieurement examinée plus avant au sein d'un groupe des amis de la présidence animé par M. Fundisile Mketeni (Afrique du Sud), puis au sein du groupe de contact mis en place comme décrit plus loin, au paragraphe 63. À l'issue des travaux du groupe de contact, le Président, en sa qualité de coprésident de ce groupe, a fait savoir que le groupe s'était accordé sur un projet de décision relatif à cette question, pour examen par la Plénière.

C. Élection des membres suppléants du Groupe d'experts multidisciplinaire

23. Présentant ce sous-point, le Président a indiqué que depuis la quatrième session de la Plénière, Mme Sandra Diaz (Argentine), Mme Maja Vasilijević (Croatie), M. György Pataki (Hongrie) et Mme Charlotte Karibuhoye (Sénégal) avaient démissionné du Groupe d'experts multidisciplinaire. Mme Diaz, a-t-il fait observer, avait été amenée à donner sa démission du fait qu'elle avait été élue pour coprésider l'évaluation mondiale.

24. En conséquence, conformément à l'article 31 du règlement intérieur, la Plénière a élu les nouveaux membres du Groupe dont les noms suivent pour terminer le mandat restant à courir des membres ayant démissionné :

Pour les États d'Afrique :

M. Mariteuw Chimère Diaw (Cameroun)

Pour les États d'Europe orientale :

Mme Katalin Török (Hongrie)

M. Mersudin Avdibegović (Bosnie-Herzégovine)

Pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes :

M. Marcelo Cabido (Argentine)

25. Au cours du débat sur ce sous-point, un intervenant, parlant au nom des pays de sa région, a rappelé la décision IPBES-4/3, par laquelle la Plénière avait adopté une procédure pour corriger les déséquilibres au sein des groupes d'experts. Déclarant que ce dispositif ne devrait pas être utilisé d'une manière qui porte atteinte à la prérogative des gouvernements de nommer des experts, il a ajouté que des informations insuffisantes avaient été fournies concernant son application et le choix d'experts depuis la quatrième session de la Plénière. Il a été convenu que le secrétariat établirait et diffuserait une note sur la question en vue de présenter les informations pertinentes et de répondre aux préoccupations exprimées.

III. Admission d'observateurs à la cinquième session de la Plénière de la Plateforme

26. Présentant ce point, le Président a rappelé qu'à sa quatrième session, la Plénière avait décidé d'appliquer la politique et les procédures qu'elle avait suivies à ses deuxième, troisième et quatrième sessions pour décider de l'admission d'observateurs à sa cinquième session (voir IPBES/4/19, par. 105), étant entendu que les observateurs admis lors des première, deuxième, troisième et quatrième sessions le seraient également lors de la cinquième (voir IPBES/1/12, par. 22, IPBES/3/INF/12, IPBES/4/INF/23, annexes I et II, et IPBES/5/INF/21), et de reprendre l'examen de la question à cette session.

27. Conformément aux décisions prises par la Plénière à ses précédentes réunions, les organisations suivantes ont été admises comme observateurs à la session en cours, outre les États, conventions, organisations multilatérales, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, et autres organisations qui avaient été admises comme observateurs lors des première, deuxième, troisième et quatrième sessions : Administrative Staff College of India; Ahmadu Bello University; Anatrack Ltd; Applied Environmental Research Foundation; Association congolaise pour la préservation de l'environnement et le développement communautaire; Association de l'éducation environnementale pour les futures générations; Ateneo de Manila University; Autonomous University of the State of Mexico; Banaras Hindu University; Baghdad University; Biodiversity Action Journalists; Biodiversity Science-Policy-Interfaces Network for Early Career Scientists; Centre for Biodiversity Strategies; Université de Berne; Centre for Integrated Community Development; Centre for Ecological Restoration; Chemtek Associates; College of Micronesia-FSM; Corporación Social & Ambiental Jóvenes por Cundinamarca; Croatian Agency for the Environment and Nature; Disaster Reduction Nepal; Eastern University, Sri Lanka; ECO Institute of Environmental Science and Technology; El Colegio de la Frontera Sur; Engajamundo; Fondation déserts du monde; Forschungszentrum für Umweltpolitik; Fundación Biosfera; Fundación CoMunidad; Fundación Vision Amazonica y COICA; German Centre for Integrative Biodiversity Research; Global Partnership for Sustainable Development; Global Water Watch México; Griffith University; Hasselt University; Institute for Sustainable Development and Research; Institute of Geographical Sciences and Natural Resources Research; Institute of International Relations in Prague; Instituto Socioambiental; International Association for Impact Assessment; International Chamber of Commerce; International Federation of Organic Agriculture Movements; University of Abomey-Calavi; Latin American Energy, Mining and Biodiversity Dialogue NGO; Lilongwe University of Agriculture and Natural Resources; Living Green Empowerment Organization; Luonnonvarakeskus (Luke) (Natural Resources Institute Finland); M. S. Swaminathan Research Foundation; Marine Ecosystems Protected Areas Trust; Marwell Wildlife; Maya Nut Institute/Ramon Nativa; Mercator Research Institute on Global Commons and Climate Change; Namibia Nature Foundation; National Academy of Science (Arménie); National Centre for Sustainable Coastal Management; Nature and Biodiversity Conservation Union; NGO Bagna; North Private University; NOVA IMS; Organisation de coopération et de développement économiques;

Pollinator Partnership; Pontificia Universidad Javeriana; RCE Kyrgyzstan; RCP-Network/OLESKD-NGO; Royal Society for the Protection of Birds; SS Enterprize BD; S.N.D.T. Women's University; Sabima; Sajha Foundation; Sankalp Jan Seva Samiti; Sheda Science and Technology Complex; Sichuan University; Sinop University; Social Welfare Environment and Educational Society; Society for Health of Ocean Resources and Environment, India; Society of Fisheries and Life Sciences; Université d'État de Campinas; Université d'État de New York, Plattsburgh; Université du canal de Suez; Syngenta; Terre des Jeunes Haïti; TH Köln – Université des sciences appliquées; Transform International; Tropical Biology Association; Unified Media Council; Universidad Nacional Autónoma de México; Universidade Federal de Sao Joao del Rei; Università degli Studi di Torino; University for Development Studies, Tamale; University of Agriculture Peshawar; Université d'Auckland; Université de Balamand; Université de Bayreuth; Université du Botswana; Université de Cambridge; Université de Cape Coast; Université de Dschang; Université de Freiburg; Université de la ville d'Hiroshima; Université d'Ibadan; Université de Kwa Zulu Natal; Université de Potsdam; Université de Salamanca; Université de Sofia; Université de Téhéran; Université de l'Égée; Université de la Gambie; Université de Tokyo; Urban Biodiversity and Design Network; Wetlands International; Wildlife Institute of India; Wolf Lake First Nation; Woodland Trust; Yunnan Academy of Social Science.

28. Le Président a ensuite appelé l'attention sur un projet de politique et procédures d'admission des observateurs (IPBES/5/14) au sujet duquel un désaccord s'était manifesté aux deuxième, troisième et quatrième sessions de la Plénière, en particulier concernant les paragraphes 14 et 16 qui, en conséquence, avaient été conservés entre crochets. Il a demandé si un membre avait changé sa position sur les questions abordées dans ces paragraphes depuis la quatrième session de la Plénière. Personne n'a demandé à prendre la parole et la Plénière a par conséquent décidé que la procédure provisoire d'admission d'observateurs à ses sessions, qui était décrite dans le paragraphe 22 du rapport de sa première session (IPBES/1/12) et qu'elle avait appliquée lors de ses deuxième, troisième, quatrième et cinquième sessions, serait appliquée à sa sixième session. Elle a également décidé qu'à sa sixième session, elle examinerait de nouveau le projet de politique et procédures d'admission des observateurs.

IV. Vérification des pouvoirs des représentants

29. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, le Bureau a examiné, avec l'aide du secrétariat, les pouvoirs des représentants des 95 membres de la Plateforme participant à la session en cours. Il a déterminé que les pouvoirs des représentants des 72 membres ci-après, qui avaient été conférés soit par les chefs d'État ou de gouvernement soit par les ministres des affaires étrangères, ou en leur nom, comme le prescrit l'article 12, étaient en bonne et due forme : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Brésil, Burundi, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kenya, Lettonie, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Monaco, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Uruguay et Zambie.

30. Les représentants de 23 autres membres de la Plateforme ont participé à la session en cours sans être munis de pouvoirs valables. Ils ont en conséquence été considérés comme des observateurs.

31. La Plénière a approuvé le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs.

V. Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014–2018

32. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a fait rapport sur l'exécution du programme de travail à ce jour, récapitulant les informations figurant dans la note correspondante du secrétariat (IPBES/5/2) et les documents d'information qui y étaient cités. Se penchant sur les progrès accomplis dans la réalisation de chacun des quatre objectifs du programme de travail, elle a particulièrement insisté sur les produits qui ne faisaient pas l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour de la session en cours, y compris les progrès réalisés en ce qui concerne les quatre évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques, l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres et l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques; la mise au point finale des chapitres des deux rapports approuvés sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire, et les scénarios et modèles en matière de biodiversité et de services écosystémiques, les

publications connexes et l'utilisation par les gouvernements et les parties prenantes non gouvernementales des évaluations approuvées. Elle a également fait rapport sur les autres travaux en cours concernant les scénarios et modèles et les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits et a demandé que les mandats des deux groupes d'experts concernés soient prorogés jusqu'à la septième session de la Plénière. Elle a par ailleurs brièvement présenté la nouvelle classification des « contributions apportées par la nature aux populations », qui avait été approuvée par le Groupe d'experts multidisciplinaire.

33. En ce qui concerne les enseignements tirés de l'expérience, elle a expliqué comment la procédure adoptée par la Plénière à sa quatrième session pour corriger les déséquilibres avait contribué pour beaucoup à améliorer l'équilibre global entre les sciences naturelles et les sciences sociales dans la sélection des experts pour l'évaluation mondiale. Elle a ensuite transmis un message du Bureau demandant un plus grand engagement de la part des gouvernements, s'agissant plus particulièrement de la présentation d'observations sur les projets d'évaluation, et elle a expliqué qu'une proposition était à l'étude pour renforcer les capacités des correspondants nationaux à cet égard. Le Bureau a également souligné que les pays développés et les organisations qui nommaient des experts ou des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire devaient veiller à ce que les personnes ainsi désignées bénéficient du soutien nécessaire pour pouvoir participer aux principales réunions.

34. Enfin, elle a signalé que le recrutement de personnel pour le secrétariat avait pris fin.

35. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Brésil, Chine, Costa Rica, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Maroc, Mexique, Slovaquie (au nom des États membres de l'Union européenne qui étaient membres de la Plateforme) et Suisse; de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies; de Future Earth; et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

36. Plusieurs représentants ont remercié le Gouvernement allemand d'avoir accepté d'accueillir la session et se sont félicités du rapport de la Secrétaire exécutive. Ils ont aussi salué le travail accompli par le secrétariat et les experts depuis la précédente session de la Plénière.

37. Plusieurs représentants ont soulevé des questions concernant le soutien à la participation des experts et des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire aux réunions de la Plateforme. L'un d'eux a demandé aux pays de reconnaître la contribution des experts en leur fournissant le soutien financier nécessaire pour qu'ils puissent assister aux réunions de la Plateforme et en considérant les contributions aux évaluations comme équivalant aux contributions aux publications faisant l'objet d'un examen par des pairs, comme cela se faisait dans le contexte des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Deux représentants, se référant plus particulièrement aux membres du Groupe d'experts multidisciplinaire, ont dit qu'ils souscrivaient à l'opinion du Bureau selon laquelle les gouvernements des pays développés devraient veiller à ce les personnes qu'ils désignent reçoivent un soutien suffisant pour leur permettre de participer aux activités de la Plateforme. Un troisième a suggéré que l'on envisage des réunions sous forme de webinaires pour réaliser des économies. Un autre a vivement engagé les pays en développement membres de la Plateforme à continuer de nommer des experts pour participer aux évaluations et aux travaux des équipes spéciales afin que les pays en développement soient adéquatement représentés.

38. Plusieurs représentants ont estimé qu'il fallait améliorer encore les communications au sein de la Plateforme, en veillant en particulier à ce que les correspondants nationaux soient informés de la nomination d'experts pour combler les déséquilibres au sein des groupes d'experts; en facilitant l'accès à la documentation avant les réunions et les examens, entre autres au moyen de la suppression de la protection par mot de passe afin de permettre un large examen; en mettant à disposition la réponse des auteurs aux observations des examinateurs à chaque révision des projets; en documentant clairement les protocoles de recherche dans la littérature scientifique; en fixant des dates butoir strictes pour l'inclusion d'extraits de cette littérature; en veillant à ce que l'information fournie soit complète et fiable, y compris en publiant un calendrier indiquant les dates des examens extérieurs et autres informations sur le site de la Plateforme; et en communiquant d'avance les dates indicatives des réunions et les délais pour l'examen des documents.

39. Deux représentants ont ajouté que l'amélioration de la communication devrait s'étendre à d'autres parties prenantes telles que le PNUD et son initiative BES-Net, les institutions scientifiques et la société civile. Un autre a souligné que les évaluations réalisées dans le cadre de la Plateforme, du GIEC, du rapport mondial sur le développement durable et du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, devraient se soutenir mutuellement, éviter les redondances et tenir compte des évaluations régionales. Un autre encore a souligné qu'il importait de maintenir des communications

régulières entre les usagers potentiels des rapports d'évaluation de la Plateforme et les experts qui les compilaient, afin que les usagers soient conscients des contributions attendues d'eux à tous les stades du processus d'évaluation.

40. Plusieurs représentants ont formé le vœu que les besoins des pays en développement soient pris en compte, y compris par le biais de contributions de donateurs supplémentaires.

41. Un représentant a dit préférer que les rapports à la Plénière sur les évaluations en cours soient présentés directement et oralement par les coprésidents afin d'identifier les défis à relever et de déterminer le degré de cohérence entre les divers rapports d'évaluation. Il a aussi suggéré que les rapports eux-mêmes, plutôt que les publications scientifiques qui y étaient associées, soient référencés afin que les articles scientifiques ne supplantent pas les rapports.

42. Un représentant a demandé comment il a été possible de publier des informations sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, alors que l'évaluation correspondante n'avait pas encore commencé. Deux autres, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont demandé si l'adoption du concept de « contributions apportées par la nature aux populations » et de la terminologie connexe seraient abordée en plénière. Le Président a répondu que l'adoption de ce concept était l'aboutissement d'une évolution de la pensée qui s'inscrivait dans le prolongement naturel du mandat de la Plateforme d'examiner divers systèmes de connaissances et conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits.

43. Un représentant s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès dans le domaine des produits se rapportant à l'usage durable de la biodiversité et aux espèces exotiques envahissantes et dans celui du budget affecté à la mise en œuvre du programme de travail. Un autre a estimé qu'il était nécessaire de pouvoir mesurer l'efficacité et l'efficacité des produits de la Plateforme afin de pouvoir y apporter des améliorations.

44. La Plénière a pris note des informations présentées.

VI. Programme de travail de la Plateforme

A. Renforcement des capacités

45. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a indiqué que, conformément à la décision IPBES-4/1, section I, les travaux pour la période 2016–2017 de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités créée par la décision IPBES -2/5 étaient essentiellement axés sur l'élaboration d'un cadre global, ou « plan glissant », de renforcement des capacités définissant une démarche cohérente pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités jusqu'à la fin du premier programme de travail. Un résumé de ce plan glissant figurait dans la note du secrétariat sur les travaux en matière de renforcement des capacités (IPBES-5/3). L'ensemble du plan et le rapport du deuxième forum sur le renforcement des capacités organisé par la Plateforme le 23 septembre 2016, en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, étaient présentés dans le document IPBES/5/INF/3. La Plénière était invitée à approuver le plan glissant, à l'inclusion du résumé figurant dans l'annexe du document IPBES/5/3, après lui avoir apporté toutes les modifications qu'elle jugeait nécessaires.

46. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de l'Afrique du Sud, de la Belgique, de la Colombie, de l'Indonésie, du Maroc et de la République dominicaine ont fait des déclarations.

47. Une représentante a exprimé l'avis que les gouvernements devraient être plus impliqués dans les processus de la Plateforme et, de concert avec plusieurs autres représentants, a fait part de son soutien à la proposition de mener des consultations sur le contenu des évaluations en cours (évaluations régionales et évaluation sur la dégradation et la restauration des terres).

48. Plusieurs représentants ont préconisé un renforcement de l'engagement auprès des partenaires existants et potentiels pour promouvoir la complémentarité et éviter les doubles emplois. Un représentant a demandé des éclaircissements sur le rôle du réseau BES-Net dans la mise en place du dispositif de mise en adéquation de la Plateforme, tandis qu'un autre a laissé entendre qu'il convenait de fournir des précisions sur le lien entre les travaux de la Plateforme et les milieux universitaires et autres partenaires ayant des intérêts communs, y compris la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention sur la diversité biologique.

49. Deux représentants ont estimé qu'il était nécessaire de mettre plus clairement l'accent sur les pays en développement s'agissant de l'utilisation des produits de la Plateforme, tels que les évaluations. Un représentant a déclaré que les contributions en nature au plan glissant revêtaient une grande importance; et un autre qu'il fallait de la souplesse pour répondre en temps voulu aux besoins des membres de la Plateforme et que de plus amples détails sur les priorités immédiates pouvaient faciliter l'engagement avec les partenaires existants ou nouveaux.

50. À l'issue du débat, la Plénière a créé un groupe de contact, coprésidé par M. Ivar Baste (Norvège) et M. Mketeni, pour poursuivre l'examen de la question.

B. Systèmes de savoirs autochtones et locaux

51. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a invité la Plénière à examiner, aux fins d'approbation, une proposition d'approche pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les produits de la Plateforme, qui engloberait le mécanisme participatif prévu pour travailler avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux et un fichier répertoriant toutes les personnes ou entités ainsi que tous les experts des savoirs autochtones et locaux participant ou ayant participé aux travaux de la Plateforme, comme indiqué dans la note du secrétariat sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (IPBES/5/4, annexe). Il a noté que des informations supplémentaires, y compris une évaluation de l'expérience acquise en matière de pilotage d'ateliers de dialogue sur les savoirs autochtones et locaux et des informations sur l'approche pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, figuraient dans le document IPBES/5/INF/4. Conformément à la décision IPBES-4/1, section II, les travaux menés en 2016 avaient porté sur la poursuite du pilotage d'ateliers de dialogue sur les savoirs autochtones et locaux ainsi que la mise au point du mécanisme participatif et la constitution du fichier, et leur inclusion dans l'approche globale proposée pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans le contexte de la Plateforme.

52. Le Président a remercié les coprésidents de l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, Mme Brigitte Baptiste et Mme Tamar Pataridze, ainsi que M. Eduardo Brondizio, coprésident de l'évaluation globale de la biodiversité et des services écosystémiques, pour le travail accompli sur l'approche au cours de l'année écoulée, notant que l'approche en question était utile pour tous les produits de la Plateforme.

53. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda, de la Colombie, de la Fédération de Russie, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, du Pakistan et de la Slovaquie (au nom des États membres de l'Union européenne qui sont membres de la Plateforme), de l'Uruguay et d'une coalition d'organisations non gouvernementales.

54. Plusieurs représentants ont fait valoir qu'il était important que le centre documentaire de ressources pertinentes sur le plan des savoirs locaux et autochtones réponde aux exigences de consentement préalable, conformément aux lignes directrices énoncées dans la décision XIII/18 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. L'un d'entre eux a en outre demandé des éclaircissements supplémentaires concernant les personnes qui auraient accès au centre documentaire et les types d'informations qui y seraient affichées. Un représentant a noté que les travaux de la Plateforme sur les savoirs locaux et autochtones devraient tenir compte des progrès réalisés dans d'autres forums multilatéraux comme, par exemple, les travaux sur le savoir traditionnel associé aux ressources génétiques au titre de l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique et les travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur la protection des connaissances traditionnelles. Un autre a ajouté qu'il importait de reconnaître l'origine des savoirs locaux et autochtones.

55. Deux représentants ont souligné que, pour être efficace, la Plateforme devait associer à ses travaux des organisations et des réseaux qui travaillaient avec des peuples autochtones et des communautés locales, plutôt que des particuliers.

56. Deux représentants ont fait observer que le titre de l'annexe du document IPBES/5/4 en espagnol parlait d'utilisation des savoirs autochtones et locaux et ont suggéré que, dans l'esprit de la Plateforme, le terme « utilisation » soit remplacé par « intégration ». S'agissant des définitions relatives aux savoirs autochtones et locaux, un représentant a estimé qu'il fallait faire concorder les termes « détenteurs de savoirs autochtones et locaux », « experts des savoirs autochtones et locaux » et « experts en savoirs autochtones et locaux » utilisés dans l'approche avec ceux figurant dans les procédures déjà convenues.

57. Un représentant a été d'avis que l'approche proposée devait être explicite quant aux mesures à prendre et aux objectifs à atteindre.

58. S'agissant du mécanisme participatif, deux représentants ont fait observer que les outils en ligne devraient s'accompagner d'autres méthodes utilisant les réseaux de communication déjà en place. L'un d'entre eux a ajouté que l'équilibre entre les sexes revêtait une grande importance. Un troisième a estimé que les incidences budgétaires d'une participation en présentiel, qui était indispensable pour une participation effective des communautés locales et des peuples autochtones, devraient être examinées au sein d'un groupe de contact. Un autre a laissé entendre que l'approche proposée devrait être remaniée pour mieux traiter la question de l'intégration des savoirs locaux et autochtones dans le processus d'évaluation.
59. Un représentant a préconisé la participation d'un plus grand nombre de représentants des peuples autochtones, communautés locales et minorités aux futures sessions de la Plénière. Un autre, notant l'attention accordée par la Plateforme aux contributions apportées par la nature aux populations, a exprimé l'opinion que les contributions en sens inverse apportées par les populations à la nature dans le contexte des savoirs locaux et autochtones devraient aussi être prises en compte et a suggéré qu'un financement soit mis à disposition pour organiser un atelier sur le sujet.
60. Un représentant a déclaré que l'assimilation des leçons apprises et des bonnes pratiques devrait être considérée comme une priorité et qu'il convenait d'envisager de compiler les publications, données et études de cas produites dans le cadre d'autres évaluations réalisées par la Plateforme, ainsi que les rapports connexes. Un autre a attiré l'attention sur le temps nécessaire pour obtenir la participation des peuples autochtones et des communautés locales. Un troisième a dit que le rôle des centres nationaux de liaison dans le mécanisme participatif qu'il était prévu de mettre en place pour travailler avec les systèmes de savoirs locaux et autochtones devait être mûrement réfléchi, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et d'autres accords multilatéraux pertinents.
61. Un représentant a relevé que les législations nationales devaient compléter les travaux de la Plateforme concernant les savoirs locaux et autochtones.
62. Un représentant a proposé que certaines questions soient discutées au sein d'un groupe de contact, notamment les contributions des peuples autochtones et des communautés locales en termes de connaissances et de vision du monde; les pressions importantes qui faisaient obstacle à ces contributions; et les réponses, mesures et processus politiques visant à améliorer et renforcer la gouvernance de la nature et les contributions qu'elle apporte aux populations, s'agissant des peuples autochtones et communautés locales et de leurs connaissances et pratiques.
63. À l'issue du débat, la Plénière a décidé de créer un groupe de contact, présidé par M. Watson et M. Diego Pacheco Balanza (Bolivie) pour examiner en détail l'approche proposée.

C. Connaissances et données

64. Présentant ce sous-point, la Secrétaire exécutive a brièvement exposé les trois domaines d'activité selon lesquels l'équipe spéciale sur les connaissances et les données avait réparti les travaux dont la Plénière l'avait chargée dans la section II de la décision IPBES-3/1, à savoir : indicateurs et données pour les évaluations de la Plateforme; infrastructure en ligne à l'appui des besoins en matière de gestion des données et de l'information; et aide à la production de nouvelles connaissances.
65. Elle a invité la Plénière à prendre acte des progrès accomplis jusqu'ici et du projet de plan de travail pour 2017 et 2018 présenté dans la note du secrétariat (IPBES/5/5, annexe), notant que des informations supplémentaires sur les travaux menés par l'équipe spéciale, en particulier en ce qui concerne l'appui fourni dans le domaine des indicateurs aux évaluations de la Plateforme, figuraient dans le document IPBES/5/INF/5.
66. Le Président a remercié l'équipe spéciale sur les connaissances et les données, en particulier ses coprésidents M. Youngbae Suh (République de Corée) et M. Asghar Mohammadi Fazel (République islamique d'Iran), ainsi que M. Paul Leadley, membre du Groupe d'experts multidisciplinaire, et les nombreuses organisations ayant contribué aux travaux de l'année précédente.
67. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Belgique, Colombie, État-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Pakistan, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse, ainsi que celui de Future Earth ont fait des déclarations.

68. Plusieurs représentants ont déclaré qu'il était nécessaire de collaborer avec des organismes produisant les types de connaissances et de données mentionnés dans le plan de travail et de clarifier les conditions de cette collaboration, afin de veiller à l'alignement avec les processus connexes, d'éviter les doubles emplois et de favoriser l'entraide. Un représentant a attiré l'attention sur une étude en cours menée par le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE en vue d'harmoniser les approches adoptées par divers organismes pour utiliser les indicateurs. Un autre a demandé à connaître l'approche adoptée pour sélectionner les indicateurs et, rejoint en cela par d'autres, a exprimé le souhait de recevoir plus d'informations de la part des membres des groupes d'experts lors des débats au sein d'un groupe de contact. Plusieurs ont déclaré qu'il était important que les indicateurs et autres sources de connaissances et de données, y compris les indicateurs relatifs aux savoirs autochtones et locaux, soient facilement accessibles aux parties prenantes et diffusés de manière adéquate.

69. Deux représentants ont exprimé l'avis que l'infrastructure en ligne devrait être plus facile d'utilisation et l'un d'entre eux a souligné qu'en tant qu'outil de centralisation des principales ressources, elle devrait être achevée aussi tôt que possible. Un troisième a ajouté que l'infrastructure en ligne était un outil important pour une large diffusion des données et la promotion de la transparence et de l'harmonisation, par exemple dans le cas des évaluations régionales. Un représentant a fait part de son inquiétude au regard de la possibilité d'un manque de cohérence dans l'exploitation des ensembles de données d'une évaluation régionale à l'autre, ce qui rendrait difficile l'intégration de leurs résultats dans l'évaluation mondiale.

70. En ce qui concerne la production de connaissances, deux représentants ont déclaré que plus d'informations auraient pu être fournies et l'un d'entre eux a proposé que le questionnaire de suivi pour les propositions de domaines de recherche prioritaires fondées sur les résultats de l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire soit distribué non seulement aux coprésidents et aux auteurs coordonnateurs principaux des évaluations terminées et en cours, mais également à tous les auteurs principaux, afin d'avoir un maximum de contributions. Un autre représentant a déclaré que le processus en trois étapes devrait comprendre des consultations avec les gouvernements et autres parties prenantes mais qu'il n'y avait pas besoin de solliciter à nouveau un retour d'informations de la part de la communauté scientifique. Un quatrième représentant a estimé qu'une approche pour impliquer les industries consommatrices de ressources biologiques dans le processus de communication d'informations en retour devrait être envisagée.

71. Plusieurs représentants ont noté qu'il était important d'identifier les lacunes dans la liste d'indicateurs et un autre a fait savoir qu'il espérait que les priorités en termes de recherches tiendraient compte de ces lacunes. Un représentant a indiqué que des informations supplémentaires étaient nécessaires sur la façon dont les indicateurs fournis seraient mesurés. Un autre a fait observer que le manque d'indicateurs socio-économiques persistait, bien que des efforts aient été déployés pour combler cette lacune.

72. Concernant la détermination des domaines de recherche prioritaires, un représentant a été d'avis qu'il serait plus judicieux d'éviter d'accorder à certains domaines de recherche un degré de priorité élevé et d'utiliser à la place un langage plus neutre qui indiquerait simplement l'existence de lacunes.

73. Un représentant a laissé entendre que chaque évaluation devrait s'accompagner d'un plan relatif aux données et informations pour la biodiversité faisant partie intégrante de son document de cadrage et qu'il faudrait élaborer de tels plans pour les évaluations en cours.

74. Un représentant a émis l'opinion qu'il faudrait intégrer de façon étroite les éléments du programme de travail aux orientations émanant du Groupe d'experts multidisciplinaire. Un autre a fait observer qu'une interaction approfondie entre les membres de la Plateforme et de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données améliorerait la compréhension des travaux de cette dernière.

75. Deux représentants ont indiqué qu'ils auraient aimé recevoir plus d'informations sur les étapes d'établissement des produits cités dans le plan de travail et l'un d'entre eux a dit la même chose concernant chacune des équipes spéciales mentionnées.

76. M. Leadley a répondu à certaines des déclarations précédentes. Concernant l'alignement des indicateurs avec d'autres processus, il a fait savoir que les indicateurs étaient choisis à partir de diverses sources et qu'on s'attachait à établir des partenariats avec des détenteurs de données. Concernant la possibilité pour les membres de la Plateforme d'accéder aux données liées aux indicateurs, il a laissé entendre que la priorité était de demander l'autorisation d'accès à ces données pour les experts chargés des évaluations, mais que cela pouvait changer en fonction du temps et des ressources disponibles. Quant à la qualité des données, elle était souvent insuffisante pour permettre

leur exploitation à l'échelle nationale ou sous-régionale, en raison de l'existence d'importantes lacunes. Il a expliqué que produire des données et les rendre accessibles demandait beaucoup d'efforts.

77. La Plénière a décidé que le groupe de contact créé comme décrit plus haut, au paragraphe 63, se pencherait plus avant sur la question.

D. Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits

E. Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes

F. Évaluation thématique de l'usage durable de la biodiversité

78. La Plénière a examiné les sous-points 6 d) (Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits), 6 e) (Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes) et 6 f) (Évaluation thématique de l'usage durable de la biodiversité) en même temps.

79. Présentant ces sous-points, le Président a appelé l'attention sur les documents pertinents (IPBES/5/6, IPBES/5/7, IPBES/5/INF/10, IPBES/5/INF/11 et IPBES/5/INF/12).

80. La Secrétaire exécutive a rappelé que par la décision IPBES-4/1, la Plénière avait approuvé le rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, qui figurait dans l'annexe VI de cette décision, et le rapport de cadrage pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération qui figurait dans l'annexe III de la même décision, avait décidé d'examiner leur lancement à la session en cours et avait prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de poursuivre le cadrage de l'évaluation thématique de l'usage durable de la biodiversité.

81. Conformément à ladite décision, le Groupe d'experts multidisciplinaire avait établi un rapport de cadrage révisé de l'évaluation thématique de l'usage durable de la biodiversité et avait, à cette occasion, décidé de changer le nom de l'évaluation afin qu'elle se réfère aux « espèces sauvages » plutôt qu'à la « biodiversité ». La Plénière à la session en cours, a-t-elle dit, pourrait souhaiter examiner et approuver la version révisée du rapport de cadrage (IPBES/5/7, annexe); elle pourrait également examiner à quel moment il convenait de démarrer cette évaluation ainsi que l'évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits et l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes (ci-après dénommées les « évaluations en attente »), en gardant à l'esprit les défis liés à la réalisation de chacune d'entre elles, compte tenu des contraintes en matière de ressources budgétaires et humaines que connaissait actuellement la Plateforme.

82. Le Président a rappelé que l'évaluation thématique de l'usage durable des espèces sauvages ne pourrait démarrer que si la Plénière adoptait préalablement le rapport de cadrage révisé la concernant. Il a également transmis un certain nombre de recommandations du Bureau, dans lesquelles celui-ci préconisait, entre autres, un délai de réalisation de trois ans pour toute évaluation en attente que la Plénière déciderait d'entreprendre; et un budget de 997 000 dollars pour chacune des évaluations en attente, afin de pouvoir financer le nombre minimum d'auteurs jugés nécessaires pour une évaluation réussie, organiser trois réunions d'auteurs ouvertes à tous et retenir les groupes d'appui technique pendant au moins trois mois après la clôture de la session de la Plénière au cours de laquelle l'évaluation serait examinée. En ce qui concerne l'échelonnement, le Bureau avait recommandé de lancer les évaluations méthodologiques peu après le démarrage du programme de travail, de façon à ce qu'elles puissent éclairer et appuyer les autres évaluations et travaux de la Plateforme, et avait estimé que la Plénière pourrait donc souhaiter examiner la possibilité d'entreprendre l'évaluation des valeurs en premier. Le Président a en outre demandé à la Plénière de ne pas réduire par souci d'économie le nombre d'experts, à ses dires déjà minimal, proposé pour chaque chapitre des trois évaluations.

83. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Bosnie-Herzégovine, au nom de plusieurs États d'Europe orientale, Brésil, Cameroun, au nom des États d'Afrique, Chine, Colombie, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Soudan et Suède.

84. Des représentants ont exprimé des opinions diverses concernant la date de démarrage des trois évaluations. Selon plusieurs d'entre eux, il convenait de ne commencer que lorsque des financements et des ressources humaines adéquats seraient disponibles. Plusieurs autres ont dit qu'au moins une évaluation devrait démarrer malgré les contraintes financières actuelles, à condition que des ressources soient trouvées durant le programme de travail en cours.

85. Les représentants partisans du report ont donné pour argument les capacités limitées dont disposaient les experts, les membres du personnel du secrétariat et les membres du Groupe d'experts multidisciplinaire. Plusieurs ont noté qu'il pourrait également être bénéfique, pour les évaluations en attente, d'attendre la parution des résultats des évaluations régionales et de la dégradation et de la restauration des terres, qui étaient en cours, en raison des informations qu'ils apporteraient. Un représentant a signalé que le guide préliminaire sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, notamment la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques (IPBES/4/INF/13) offrait une partie des orientations que fournirait l'évaluation méthodologique complète prévue.

86. Plusieurs représentants ont fait observer que les évaluations en attente ne constituaient pas de nouveaux produits parce que leur mise en œuvre avait été convenue lors de l'adoption du premier programme de travail. Un représentant a dit que si ces évaluations étaient reportées jusqu'au deuxième programme de travail, cela aurait des répercussions pour les nouveaux produits.

87. Plusieurs représentants ont noté qu'il fallait également chercher des moyens de réaliser plus efficacement les évaluations en attente, notamment par la mobilisation des gouvernements et d'autres partenaires pour coparrainer des réunions, comme cela était prévu avec la FAO pour accueillir la troisième réunion des auteurs de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres. Une représentante a annoncé que son Gouvernement serait prêt à désigner des experts pour entreprendre les évaluations. Un autre représentant a fait remarquer que les experts qui achevaient leur travail sur les évaluations en cours d'ici la fin de 2017 pourraient être disponibles pour travailler sur les évaluations en attente.

88. Plusieurs représentants ont exprimé l'opinion que l'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits devrait être la première des trois évaluations à démarrer, et deux d'entre eux ont affirmé que cette évaluation fournirait un outil de base qui devrait être mis à la disposition des décideurs dès que possible. L'un d'entre eux a fait observer qu'elle éclairerait l'évaluation mondiale et a suggéré qu'elle soit, pour ce faire, réalisée en deux ans. Plusieurs autres représentants ont toutefois été d'avis que l'évaluation thématique sur l'usage durable des espèces sauvages devait être entreprise en premier.

89. La représentante de la France a transmis une offre de son Gouvernement d'accueillir un groupe d'appui technique pour l'évaluation thématique sur l'usage durable des espèces sauvages, une fois cette évaluation lancée.

90. Un représentant a suggéré de renoncer à l'examen proposé en vue de l'approbation du rapport de cadrage révisé pour l'évaluation thématique de l'usage durable des espèces sauvages, faisant valoir que celui-ci révisé pourrait finir par ne plus être d'actualité et, de ce fait, ne plus convenir si l'évaluation thématique elle-même n'était pas lancée avant la fin du programme de travail actuel. Plusieurs autres représentants se sont cependant opposés à cette suggestion. Selon un représentant, il fallait réduire la portée de la version révisée, exercice qui devrait probablement se poursuivre après la réunion en cours et devrait tenir compte des résultats de l'évaluation régionale. Un représentant a attiré l'attention sur l'existence de lacunes du point de vue des espèces domestiquées, que l'expertise et les connaissances des populations autochtones et des communautés locales pouvaient combler en partie.

91. À l'issue des débats, la Plénière a décidé de charger le groupe de contact mis en place comme décrit plus haut, au paragraphe 50, de se pencher plus avant sur la question de savoir si, et dans l'affirmative, quand les évaluations en attente devraient être mises en chantier.

G. Outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques

92. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a rappelé que l'une des quatre fonctions de la Plateforme consistait à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en identifiant des outils et méthodes appropriés. Dans sa décision IPBES4/1, section VI, la Plénière avait demandé que le Groupe d'experts multidisciplinaire poursuive, avec le concours du Groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui aux politiques, l'élaboration du catalogue en ligne et que les experts, gouvernements et parties prenantes proposent des outils et méthodes choisis d'appui aux politiques à inclure dans le catalogue. Le représentant a ensuite fait un compte rendu des progrès accomplis dans l'application de la décision, au cours duquel il a résumé les informations figurant dans les documents IPBES/5/8 et IPBES/5/INF/14 et présenté le prototype du catalogue. Il a noté que la Plénière pourrait

souhaiter examiner le catalogue, formuler des observations à son sujet et se pencher sur les propositions visant à le développer plus avant, ainsi que sur les orientations méthodologiques pour les évaluations, et sur le rôle du groupe d'experts.

93. Le Président a remercié le groupe d'experts, en particulier ses coprésidents, et les membres concernés du Groupe d'experts multidisciplinaire pour le travail qu'ils ont accompli.

94. La Plénière a décidé que le groupe de contact créé comme décrit plus haut, au paragraphe 50, se pencherait plus avant sur la question.

H. Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques

95. Présentant ce sous-point, la Secrétaire exécutive, comme demandé dans la décision IPBES-4/4, a fait le point sur les partenariats stratégiques, décrivant les informations pertinentes énoncées dans la note du secrétariat (IPBES/5/9). Un représentant du secrétariat a ensuite fait rapport sur les progrès accomplis en matière d'activités de communication, décrivant les informations figurant dans les documents IPBES/5/9, IPBES/5/INF/15 et IPBES/5/INF/16.

96. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Bélarus, Belgique, Brésil, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Japon et Suède ainsi que par ceux de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de l'UICN.

97. Plusieurs représentants ont dit que les mémorandums de coopération existants signés avec des partenaires stratégiques revêtaient une grande importance. Un représentant a demandé si des mémorandums de coopération avec les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devraient être signés, et deux représentants ont demandé que la Plateforme établisse un partenariat stratégique avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La Secrétaire exécutive a confirmé qu'une relation de travail étroite existait déjà avec le GIEC et a dit qu'il était possible de l'officialiser.

98. Un débat s'est également engagé sur le logo de la Plateforme et l'utilisation de son acronyme, plusieurs représentants laissant entendre que les directives relatives à leur utilisation étaient trop strictes. Un représentant du secrétariat a fait savoir que les actuelles directives, qui avaient été approuvées par la Plénière à sa quatrième session et affinées par le Bureau, prévoyaient la possibilité de prendre en compte certaines des demandes reçues concernant leur application. Le Président a suggéré que le Bureau examine la nécessité d'apporter des modifications supplémentaires aux directives, en tenant compte du débat sur cette question à la session en cours.

99. Plusieurs représentants se sont interrogés sur l'utilisation d'articles d'opinion et le rôle de la Secrétaire exécutive et du Président dans ce contexte. Un représentant du secrétariat a expliqué que l'expression article d'opinion s'employait dans la presse pour décrire un article publié dans une partie spécifique d'un journal. Ces articles pouvaient servir à mettre en évidence l'importance des travaux de la Plateforme, en soulignant la teneur des évaluations en cours.

100. La Plénière a pris note des informations présentées.

I. Résultats des travaux des groupes de contact sur le programme de travail de la Plateforme

101. À l'issue des travaux des groupes de contact sur le programme de travail de la Plateforme, les coprésidents ont fait rapport sur les délibérations au sein de leurs groupes respectifs. Ceux-ci étaient parvenus à s'accorder sur la plupart des questions et avaient produit un projet de décision ainsi que des versions révisées des textes relatifs aux questions sur lesquelles ils avaient été priés de se pencher, pour examen par la Plénière. Les passages sur lesquels ils n'avaient pas pu s'accorder figuraient entre crochets. Le texte du projet de décision et les documents révisés qui, une fois adoptés, constitueraient les annexes à la décision sur le programme de travail, étaient présentés dans les documents IPBES/5/1/Add.2, projet de décision I, sections I et VIII; IPBES/5/L.2; IPBES/5/L.4; IPBES/5/L.6; IPBES/5/L.7; IPBES/5/L.11; et IPBES/5/L.12.

VII. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme

102. La Plénière a examiné le sous-point 7 a) de l'ordre du jour (Budget et dépenses pour la période 2014-2018) en même temps que le sous-point 7 b) (Fonds d'affectation spéciale).

103. Présentant ces sous-points, le Président a remercié les pays et organisations qui avaient contribué au Fonds d'affectation spéciale et fourni un appui en nature aux travaux de la Plateforme, ainsi que les centaines d'experts de pays développés et de pays en développement qui avaient mis leur temps et leurs connaissances spécialisées à disposition. Il a rappelé que depuis la quatrième session de la Plénière, il avait envoyé deux courriels appelant l'attention des membres de la Plateforme sur un imminent et important déficit budgétaire qui, en l'absence de contributions significatives supplémentaires, deviendrait manifeste en 2017. Comme décrit dans le document IPBES/5/10, le déficit prévu pourrait s'élever à 8 millions de dollars et pourrait avoir des incidences jusque sur la réalisation des produits pour lesquels des activités étaient déjà en cours.

104. La Secrétaire exécutive a ensuite présenté les informations fournies dans le document IPBES/5/10 établi comme suite à la décision IPBES-4/2, dans laquelle la Plénière avait adopté le budget de la Plateforme pour 2016-2017; invité les parties concernées à annoncer et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme; prié la Secrétaire exécutive de lui faire rapport sur les dépenses pour l'exercice 2015-2016; et prié la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Bureau, de chercher activement des sources de financement, de s'employer à améliorer constamment l'efficacité du fonctionnement de la Plateforme et d'élaborer une stratégie en matière de collecte de fonds. Le document en question contenait des informations sur les contributions en espèces et en nature à la Plateforme, ainsi que sur les dépenses pour l'exercice biennal 2015-2016, et présentait un projet de budget révisé pour 2017-2018, un budget indicatif révisé pour 2019 et, en annexe, un projet de stratégie en matière de collecte de fonds.

105. Le Président a demandé à la Plénière d'examiner le coût d'une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, ainsi que des évaluations thématiques des espèces exotiques envahissantes et de l'usage durable de la biodiversité. Il a aussi appelé l'attention sur le problème potentiellement plus difficile de trouver des membres de la communauté scientifique qui soient disponibles pour y participer comme auteurs ou réviseurs; sur le fait que de nombreux gouvernements n'avaient encore désigné aucun expert et n'avaient formulé aucune observation à l'issue de leurs examens; et sur l'effectif limité dont disposait le secrétariat. Il a fait savoir que le Bureau recommandait de n'entamer les évaluations méthodologiques et thématiques susmentionnées qu'une fois les évaluations régionales et l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres achevées, libérant ainsi les capacités engagées dans leur réalisation. S'exprimant au nom du Groupe d'experts multidisciplinaire, l'un de ses coprésidents a déclaré son soutien à la recommandation du Bureau, notant que les experts concernés travaillaient déjà à pleine capacité. Le Président a ensuite donné la parole aux participants et invité les parties concernées à annoncer de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale.

106. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Cameroun, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Iran (République islamique d'), Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Uruguay.

107. Un certain nombre de représentants ont fourni des informations sur les contributions au Fonds d'affectation spéciale et les contributions en nature fournies par leur pays. Les représentants des pays suivants ont fait des annonces de contributions supplémentaires, soit en nature, soit au Fonds d'affectation spéciale, ou présenté un compte rendu des contributions annoncées antérieurement : Afrique du Sud, Colombie, France, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

108. Plusieurs représentants ont remercié les pays donateurs pour leurs contributions. Quelques-uns ont exprimé l'opinion que des contributions additionnelles étaient nécessaires, l'un d'entre eux ajoutant qu'il faudrait demander au secteur privé de soutenir financièrement la Plateforme.

109. Les vues ont divergé concernant le moment où les évaluations en attente devraient être mises en route. Plusieurs représentants étaient d'avis qu'elles ne devraient commencer que lorsque les ressources financières et humaines nécessaires étaient disponibles, mais d'autres ont fait valoir que la Plénière avait déjà convenu de leurs échéanciers dans le cadre de son programme de travail actuel, lequel répondait au besoin impérieux de prendre des mesures pour lutter contre la perte de biodiversité, et que les retarder empêcherait les utilisateurs finals de bénéficier de leurs résultats. Un représentant a donné à entendre que, dans le pire des cas, un report des évaluations était envisageable mais il convenait de ne pas les annuler, tandis qu'un autre a fait observer qu'une fois les évaluations

régionales et l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres achevées, des ressources humaines seraient disponibles pour commencer les évaluations méthodologiques et thématiques en attente.

110. Il a été pris note des propositions de mesures de réduction des dépenses visant à pallier le déficit budgétaire, mais deux intervenants se sont dits préoccupés par la proposition d'organiser plus de conférences à distance, l'un d'eux citant la faiblesse du réseau Internet dans certaines régions, et l'autre la nécessité d'avoir un contact en face à face pour faciliter les interactions et l'échange de connaissances.

111. Un représentant a demandé que l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres aborde en particulier certaines questions environnementales essentielles dans son pays.

112. Un groupe chargé du budget, coprésidé par deux membres du Bureau, M. Asghar Mohammadi Fazel (République islamique d'Iran) et M. Spencer Thomas (Grenade), a été établi avec pour mandat d'examiner plus avant ce point, en vue de résoudre les différends et de proposer une voie à suivre.

113. À l'issue des travaux du groupe chargé du budget, son coprésident a fait savoir que le groupe était parvenu à un accord sur un projet de stratégie de collecte de fonds pour examen par la Plénière. Il n'avait toutefois pas réussi à s'accorder sur les budgets pour 2017, 2018 et 2019. Le groupe de contact avait élaboré, pour examen par la Plénière, un projet de décision (IPBES/5/L.8) comportant des annexes, dans lequel les passages faisant l'objet d'un désaccord figuraient entre crochets.

114. À la demande du Président, la Secrétaire exécutive a ensuite présenté un document exposant les montants nécessaires pour assurer le fonctionnement du secrétariat et la mise en œuvre du programme de travail en 2017, 2018 et 2019, ainsi que le total des fonds disponibles et l'excédent ou le déficit de financement résultant pour chacune de ces années. Expliquant les hypothèses adoptées dans l'estimation des fonds disponibles, elle a fait savoir que les sommes mentionnées concernant la réalisation du programme de travail ne comprenaient pas les quelque 1 million de dollars qui seraient nécessaires pour entreprendre chacune des trois évaluations en attente et que, comme le montrait le document, l'exercice 2017 se solderait par un excédent d'environ 708 000 dollars, mais des déficits d'environ 2 millions et, respectivement, 3,5 millions de dollars étaient à prévoir pour 2018 et 2019.

115. Au cours du débat qui a suivi, les participants sont rapidement parvenus à un accord sur le projet de stratégie de mobilisation de fonds, qu'il a été décidé d'adopter, et sur le montant du budget pour 2017, qui était adéquatement couvert par les contributions annoncées et les fonds disponibles. La question de l'enveloppe budgétaire à prévoir pour 2018 a toutefois suscité de longues discussions. Plusieurs représentants ont fait valoir qu'elle devrait au moins permettre d'achever les activités mises en chantier au titre du premier programme de travail, certains ajoutant qu'elle devrait également permettre d'entreprendre les évaluations en attente. D'autres ont toutefois déclaré craindre d'adopter un budget dépassant sensiblement les disponibilités financières prévues actuellement. Plusieurs représentants ayant noté qu'il serait nécessaire de bien réfléchir à la question de la collecte de fonds à la prochaine session de la Plénière, le Président a fait remarquer que cette dernière venait d'approuver une stratégie de mobilisation de fonds et qu'il était tout à fait crucial que le spécialiste de la mobilisation des ressources, dont le poste devait être financé par le Gouvernement français conformément à cette stratégie, commence ses travaux dès que possible.

116. Compte tenu des dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement du secrétariat, organiser la sixième session de la Plénière et mener à bien les activités qui avaient déjà commencé, la Plénière a approuvé un budget d'un montant de 5 millions de dollars pour 2018, en convenant qu'elle reviendrait sur la question à sa sixième session et que le secrétariat entreprendrait une analyse des options d'un montant inférieur ou supérieur envisageables en la matière, pour examen à cette session. Faute de temps, elle a décidé de reporter l'examen du budget pour 2019 à sa sixième session.

VIII. Examen de la Plateforme

117. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a résumé les informations figurant dans la note pertinente du secrétariat (IPBES/5/11), qui contenait le cadre pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son programme de travail initial (annexe) et un projet de questionnaire aux fins de cet examen (appendice).

118. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Cameroun (au nom des États d'Afrique), Colombie, États-Unis d'Amérique, Japon, Norvège, Mexique, Sénégal, Slovaquie (au nom des États membres qui étaient membres de la Plateforme) et Suisse, et celui de l'organisation Future Earth.

119. Plusieurs représentants ont déclaré que l'examen de la Plateforme revêtait une importance primordiale et qu'il faudrait s'appuyer sur ses résultats pour définir le deuxième programme de travail. Un représentant a toutefois estimé qu'il convenait de le reporter afin de pouvoir allouer des ressources aux évaluations en attente. Un autre a été d'avis qu'il devrait être entrepris à l'achèvement du programme de travail.

120. Plusieurs représentants ont donné à entendre qu'il était important que l'examen s'effectue de manière efficace et transparente. Ils préféreraient qu'il soit confié à une organisation professionnelle, mais ils pouvaient accepter qu'il soit entrepris par un fonctionnaire du secrétariat travaillant sous les ordres du groupe chargé de l'examen.

121. Plusieurs représentants ont noté qu'il incombait à la Plénière de désigner les membres du groupe chargé de l'examen mais, vu les contraintes de temps, ils pouvaient accepter que le Bureau le fasse en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire sur la base des candidatures reçues des membres et des parties prenantes. Un représentant a dit que le groupe chargé de l'examen devrait être diversifié et qu'il devrait comprendre des spécialistes des savoirs autochtones et locaux et d'autres parties prenantes.

122. De l'avis de deux représentants, il n'était pas nécessaire de mettre en place un comité interne pour le processus d'examen. Plusieurs représentants ont fait observer que le questionnaire à utiliser pour l'examen nécessitait un travail considérable et devrait mettre l'accent sur la manière dont la Plateforme élaborait et mettait en œuvre son programme de travail. Un représentant a indiqué qu'il était trop tôt pour examiner l'impact des produits de la Plateforme. Un autre a toutefois estimé que le questionnaire devrait contenir une section sur les impacts spécifiques de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement et des décisions prises dans leur cadre. Un autre encore a laissé entendre qu'il ne devrait pas comporter de questions ouvertes et un quatrième a émis l'opinion que l'établissement de la version définitive devrait être laissé à celui qui se chargerait de l'examen.

123. Deux représentants ont fait observer que le questionnaire ne devrait pas être le seul moyen de recueillir des informations et que l'on devrait, dans le cadre de l'examen, tirer parti des entretiens menés en marge d'autres réunions, ainsi que par voie électronique. Un représentant a demandé que les correspondants nationaux soient reconnus comme catégorie lors des discussions de groupe.

124. La Plénière a décidé que le groupe de contact créé comme décrit plus haut, au paragraphe 63, se pencherait plus avant sur la question.

125. À l'issue des travaux du groupe de contact, un de ses coprésidents a fait rapport sur les délibérations de celui-ci, laissant entendre que le groupe s'était mis d'accord sur un projet de décision (IPBES/5/L.10) et un projet de cadre pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son programme de travail initial, pour examen par la Plénière.

IX. Planification des futures sessions de la Plénière

A. Ordre du jour provisoire, organisation des travaux, date et lieu des sixième et septième sessions de la Plénière

126. Présentant ce sous-point, la Secrétaire exécutive a appelé l'attention sur le document IPBES/5/12, qui apportait des informations sur l'ordre du jour provisoire, l'organisation des travaux et les dates envisagés pour les sixième et septième sessions de la Plénière.

127. Au cours du débat qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de la Colombie, de la France, des États-Unis d'Amérique et de l'UICN.

128. Plusieurs représentants ont noté que les ordres du jour des réunions posaient des problèmes et ont souligné l'importance de l'interprétation lors des discussions sur les évaluations régionales. Un représentant a demandé que la recherche de fonds soit ajoutée aux ordres du jour des deux réunions.

129. Le représentant de la Colombie a transmis une offre de son Gouvernement d'accueillir la sixième session de la Plénière en mars 2018, ce dont la Plénière s'est réjouie.

130. Par la suite, la Plénière a examiné un projet de décision établi par le secrétariat concernant cette question (IPBES/5/L.3).

B. Procédure d'établissement du deuxième programme de travail de la Plateforme

131. Présentant ce sous-point, la Secrétaire exécutive a rappelé que le premier programme de travail de la Plateforme se terminerait par l'examen de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques par la Plénière à sa septième session, vers le milieu de l'année 2019. Elle a résumé les étapes possibles de l'élaboration d'un éventuel deuxième programme de travail, qui étaient exposées dans la note correspondante du Secrétariat (IPBES/5/12).

132. Au cours du débat qui a suivi, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Brésil, États-Unis d'Amérique, Iraq, Japon, Slovaquie (au nom des États membres de l'Union européenne qui étaient membres de la Plateforme) et Suisse.

133. Plusieurs représentants ont été d'avis que la priorité pour le deuxième programme de travail devrait être la qualité plutôt que le nombre des produits livrés; l'importance du calendrier des évaluations a également été soulignée.

134. Un représentant a noté qu'il fallait un programme de travail souple permettant non seulement de répondre aux besoins des processus internationaux tels que ce qui succédera au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique élaboré sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les Objectifs de développement durable, mais aussi de s'attaquer aux difficultés nouvelles et émergentes et de tenir compte des contraintes financières. Il a également été suggéré de donner au programme de travail la forme d'un plan de travail à horizon mobile.

135. Un représentant s'est déclaré favorable à cette idée, faisant valoir qu'un tel plan permettrait d'ajuster les calendriers de livraison des produits en fonction des fonds disponibles. Il a ajouté que les évaluations mondiales étaient importantes, mais il était crucial qu'elles se fassent au bon moment : il convenait, par exemple, de n'entreprendre aucune autre évaluation mondiale pendant au moins 10 ans afin de pouvoir disposer de nouvelles informations.

136. Plusieurs représentants se sont prononcés en faveur d'un processus dans lequel les États membres désigneraient les questions prioritaires et le Groupe d'experts multidisciplinaire établirait, avec le concours du Bureau, un programme de travail énonçant brièvement les hypothèses de départ et comprenant une estimation provisoire des coûts.

137. Un représentant a estimé qu'il était nécessaire de se pencher sur les erreurs commises dans le premier programme de travail. Il a donc suggéré de retarder la mise en route du deuxième programme de travail de deux ans et l'examen de la Plateforme d'un an afin d'avoir le temps d'achever le premier programme de travail.

138. La Plénière a décidé que le groupe de contact créé comme décrit plus haut, au paragraphe 63, se pencherait plus avant sur la question. À l'issue des travaux du groupe de contact, le Président a présenté, pour examen par la Plénière, un projet de décision établi par le groupe de contact concernant cette question (IPBES/5/L.5), dans lequel les passages faisant l'objet d'un désaccord figuraient entre crochets.

X. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat

139. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a rappelé que, dans sa décision IPBES-2/8, la Plénière avait approuvé la conclusion d'un accord de partenariat de collaboration entre la Plénière de la Plateforme et le PNUE, l'UNESCO, la FAO et le PNUD. Elle a appelé l'attention sur un rapport (IPBES/5/INF/18) fournissant des informations sur les mesures prises par ces quatre organisations à l'appui de la Plateforme et de son programme de travail. Le représentant du PNUE a ensuite présenté d'autres informations sur les contributions techniques et programmatiques de ces quatre organisations à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme pour la période 2014-2018.

140. La Plénière a pris note des informations présentées.

XI. Adoption des décisions et du rapport de la session

141. La Plénière a adopté les décisions IPBES-5/1 à IPBES-5/6 s'intitulant comme suit, telles qu'elles figurent dans l'annexe du présent rapport :

IPBES-5/1 : Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme (adoptée sur la base des documents IPBES/5/1/Add.2, décision I, sections I et VIII; IPBES/5/L.2, tel que modifié oralement en ce qui concerne à la fois le texte de la décision et celui de son annexe; IPBES/5/L.6, tel que modifié oralement en ce qui concerne à la fois le texte de la décision et celui de son annexe; IPBES/5/L.11, tel que modifié oralement en ce qui concerne à la fois le texte de la décision et celui de son annexe; le texte de la décision figurant dans le document IPBES/5/L.12, tel que modifié oralement; IPBES/5/L.7, tel que modifié oralement; et IPBES/5/L.4);

IPBES-5/2 : Examen de la Plateforme (adoptée sur la base du document IPBES/5/L.10, tel que modifié oralement en ce qui concerne le texte de la décision et sans changement en ce qui concerne son annexe);

IPBES-5/3 : Élaboration d'un deuxième programme de travail pour la Plateforme (adoptée sur la base du document IPBES/5/L.5, tel que modifié oralement);

IPBES-5/4 : Renforcement de la participation de l'Union européenne aux sessions de la Plénière de la Plateforme (adoptée sur la base du document IPBES/5/L.9);

IPBES-5/5 : Ordre du jour provisoire, date et lieu des sixième et septième sessions de la Plénière (adoptée sur la base du document IPBES/5/L.3);

IPBES-5/6 : Dispositifs financiers et budgétaires (adoptée sur la base du document IPBES/5/L.8, tel que modifié oralement en ce qui concerne le texte et l'annexe I de la décision et sans changement en ce qui concerne son annexe II).

142. Au cours des débats sur la décision IPBES-5/1, plusieurs représentants ont émis des objections contre la mention, au paragraphe 9 bis du projet d'approche générale concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux établi par le groupe de contact (document IPBES/5/L.6, par. 9 bis), que le consentement à une telle utilisation serait sollicité « s'il y a lieu ». Faisant valoir qu'il convenait d'obtenir ce consentement dans tous les cas, ils ont demandé que l'expression « s'il y a lieu » soit supprimée. Après discussion, ils ont accepté que le passage concerné soit maintenu en l'état dans l'approche approuvée, à condition que l'Équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux se penche sur la question et communique ses conclusions à ce sujet, par l'intermédiaire du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, à la Plénière à sa prochaine session.

143. Concernant les projets de décision et annexes examinés, plusieurs représentants ont déploré le fait que certains textes n'étaient pas disponibles dans les six langues officielles de la Plénière au moment où celle-ci devait se pencher sur eux, lors de la dernière séance de la session; il avait fallu, de ce fait, les examiner en langue anglaise seulement. D'aucuns se sont également dits contrariés par l'arrêt des services d'interprétation avant la fin de la dernière séance, alors qu'il restait encore des questions à régler. Cela n'avait laissé aux représentants d'autre choix que d'achever les négociations sur les projets de décision et leurs annexes en anglais seulement, ce qui, selon plusieurs, allait à l'encontre des règles et désavantageait les non-anglophones. Certains représentants ont laissé entendre que le secrétariat devrait s'attacher à éviter que de tels problèmes ne surviennent au cours de la prochaine session, l'un d'entre eux suggérant qu'on prenne des dispositions pour faire en sorte qu'à chaque session, des interprètes soient disponibles le dernier jour, lors de l'examen des décisions en vue de leur adoption, éventuellement en se passant d'interprétation pour les réunions des groupes de contact.

144. En réponse, le Président a rappelé qu'à sa quatrième session, la Plénière avait décidé que la session en cours durerait quatre jours au lieu des six habituels. Il en était résulté, entre autres, que les délais de production des documents de séance pour examen par la Plénière étaient plus courts. Par ailleurs, les débats sur certains points de l'ordre du jour avaient pris beaucoup plus de temps que prévu, ce qui avait rendu nécessaire la tenue de trois séances de nuit non programmées des groupes de contact et de la Plénière et – avec l'assentiment de la Plénière – de réunions simultanées des groupes de contact et du groupe chargé du budget, contrairement à la pratique habituelle. En outre, les groupes de contact n'avaient achevé leurs travaux que vers minuit, l'avant-veille de la clôture de la session, ce qui avait créé un goulet d'étranglement au niveau de l'édition et de la traduction des documents.

145. Indiquant qu'il comprenait les frustrations des représentants, en particulier les non-anglophones, il a donné à entendre que l'expérience de la session en cours constituait un argument en faveur de la prudence dans l'estimation du travail qui pouvait être accompli dans un laps de temps donné. Notant que la Plénière avait décidé que sa sixième session durerait sept jours, et faisant observer que l'ordre du jour de cette session serait très chargé, il a proposé que la Plénière autorise le secrétariat et le Bureau à déterminer si ces sept jours suffiraient pour conclure les travaux prévus et, dans la négative, à en ajouter un huitième. La Plénière a accepté la proposition du Président.

146. Faute de temps pour examiner le projet de rapport de la session, la Plénière a décidé que les membres de la Plateforme disposeraient de deux semaines pour formuler des observations sur le texte de celui-ci, qui se trouvait dans les documents IPBES/5/L.1 et Add.1, après quoi le Rapporteur établirait, avec l'aide du secrétariat, la version définitive du document, y compris les sections reflétant les débats de la dernière journée, en tenant compte des observations reçues.

XII. Clôture de la session

147. Le Président a prononcé la clôture de la session le 10 mars 2017 à 11 h 15.

Annexe

Décisions adoptées par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa cinquième session

IPBES-5/1 : Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme

IPBES-5/2 : Examen de la Plateforme

IPBES-5/3 : Élaboration d'un deuxième programme de travail pour la Plateforme

IPBES-5/4 : Renforcement de la participation de l'Union européenne aux sessions de la Plénière de la Plateforme

IPBES-5/5 : Ordre du jour provisoire, date et lieu des sixième et septième sessions de la Plénière

IPBES-5/6 : Dispositifs financiers et budgétaires

IPBES-5/1 : Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme

La Plénière,

Accueillant avec satisfaction le rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques¹, qui comprend les difficultés rencontrées et les enseignements tirés durant la troisième année de mise en œuvre du programme de travail,

Reconnaissant les contributions remarquables apportées à ce jour par tous les experts à la mise en œuvre du programme de travail et les remerciant pour leur indéfectible engagement,

Encourageant les gouvernements et les organisations concernées à participer activement à la mise en œuvre du programme de travail, notamment par le biais de la nomination d'experts et l'examen des versions préliminaires des produits,

I

Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme

Décide de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme conformément à la présente décision et au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-5/6;

II

Renforcement des capacités

1. *Accueille avec satisfaction* le plan glissant de la Plateforme en matière de renforcement des capacités², y compris le résumé analytique figurant dans l'annexe I de la présente décision, en notant que le plan glissant est un document évolutif destiné à orienter les travaux de la Plateforme et la collaboration avec les partenaires en vue de réaliser les produits 1 a) et 1 b) du programme de travail initial;

2. *Prie* l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités de mettre en œuvre le plan glissant susmentionné, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, et de lui faire rapport à sa sixième session sur les progrès accomplis dans ce domaine;

3. *Encourage* les membres et observateurs de la Plateforme à mettre à profit les réunions régionales de consultation prévues en 2017 au titre du plan glissant relatif au renforcement des capacités pour accroître leurs contributions à l'achèvement des évaluations régionales;

4. *Accueille avec satisfaction* les premiers efforts des organisations partenaires à l'appui des initiatives de renforcement des capacités relevant du plan glissant, et invite d'autres organisations à se joindre à ces efforts en fournissant des contributions techniques ou financières concordant plus étroitement avec les besoins recensés en matière de renforcement des capacités;

5. *Prie* l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités d'améliorer encore de façon transparente la collaboration avec d'autres organisations aux fins de mise en œuvre du plan glissant;

6. *Prie* le Bureau d'envisager, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, le moyen le plus efficace d'obtenir un appui supplémentaire pour le renforcement des capacités, de déterminer si une troisième réunion du forum sur le renforcement des capacités est nécessaire, et de faire rapport sur ses travaux à la Plénière à sa sixième session;

III

Base de connaissances

1. *Approuve* l'approche retenue pour tenir compte des savoirs autochtones et locaux et les utiliser, qui figure dans l'annexe II de la présente décision, et prie le Groupe d'experts multidisciplinaire, qui bénéficiera de l'appui de l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, de l'appliquer;

2. *Invite* les peuples autochtones et les populations locales et leurs représentants, ainsi que les experts en savoirs autochtones et locaux, à participer aux activités décrites dans l'approche, en particulier au moyen du mécanisme participatif;

¹ IPBES/5/2.

² IPBES/5/INF/3.

3. *Invite* les gouvernements, les parties prenantes, les partenaires stratégiques et autres intéressés à apporter un appui aux activités qui mobilisent les savoirs autochtones et locaux là où ces savoirs sont requis mais ne sont pas disponibles sous une forme directement utilisable et qui renforcent la capacité des peuples autochtones et des populations locales de participer aux travaux de la Plateforme et d'en tirer parti;
4. *Prie* la Secrétaire exécutive de prendre les dispositions voulues pour mettre en œuvre l'approche, y compris pour la mise en place du mécanisme participatif, sous réserve des ressources disponibles;
5. *Prend note* du projet de plan de travail de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour 2017 et 2018, qui figure dans l'annexe III de la présente décision;
6. *Prie* l'équipe spéciale sur les connaissances et les données, sous réserve de la disponibilité de ressources, d'élaborer plus avant l'ébauche de plan de travail et de définir clairement les produits et les étapes pour 2017 et 2018 à la lumière des observations reçues durant sa cinquième session, en consultation avec les accords multilatéraux sur l'environnement et les organisations et processus internationaux intéressés, de faire à nouveau le point des progrès accomplis pendant les périodes intersessions par le biais du site Web de la Plateforme, et de lui faire rapport sur les progrès accomplis à ses sixième et septième sessions;
7. *Engage* l'équipe spéciale sur les connaissances et les données à élaborer un mandat définissant les modalités de sa collaboration sur des activités spécifiques avec les organisations partenaires;
8. *Prend note* des résultats présentés par le groupe d'experts chargé de prendre en compte l'évolution de la pensée concernant les services écosystémiques et de la transition depuis ces services aux contributions apportées par la nature aux populations, afin de cadrer avec l'approche inclusive du système de référence de la Plateforme;
9. *Note* que le concept des contributions apportées par la nature aux populations sera utilisé dans les évaluations actuelles et futures de la Plateforme;

IV

Évaluations mondiales, régionales et sous-régionales

1. *Se félicite* des progrès accomplis dans la réalisation de l'évaluation mondiale³ et des évaluations régionales et sous-régionales⁴ de la biodiversité et des services écosystémiques;

V

Évaluations thématiques

1. *Se félicite* des activités entreprises pour diffuser et communiquer⁵ le résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire⁶ ainsi que les différents chapitres de ce rapport et leurs résumés analytiques⁷, et de la prise en considération des conclusions énoncées dans le résumé par tous les organismes concernés;
2. *Se félicite* également des progrès accomplis dans la réalisation de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres⁸;
3. *Approuve* le rapport de cadrage pour une évaluation thématique de l'usage durable des espèces sauvages figurant dans l'annexe IV de la présente décision;
4. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, d'évaluer la nécessité d'apporter des modifications aux documents de cadrage déjà approuvés sur la base des principales conclusions scientifiques d'autres évaluations de la Plateforme et de faire rapport à la Plénière si des modifications importantes sont nécessaires;

³ IPBES/5/INF/8.

⁴ IPBES/5/INF/7.

⁵ IPBES/5/INF/1.

⁶ Décision IPBES-4/1, annexe II.

⁷ IPBES/4/INF/1/Rev.1.

⁸ IPBES/5/INF/9.

VI

Évaluations méthodologiques

1. *Se félicite* des activités entreprises pour diffuser et communiquer⁹ le résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques¹⁰ ainsi que les différents chapitres de ce rapport et leurs résumés analytiques¹¹;
2. *Se félicite* des progrès réalisés et des prochaines étapes prévues dans la mise en œuvre du plan de travail pour la deuxième phase des travaux de la Plateforme concernant les scénarios et modèles¹²;
3. *Prie* le groupe d'experts sur les scénarios et les modèles créé en application du paragraphe 2 de la section V de la décision IPBES-4/1 de poursuivre ses travaux conformément au cadre de référence figurant dans l'annexe V de la décision IPBES-4/1 et de lui faire rapport à ses sixième et septième sessions sur les progrès accomplis dans ce domaine;
4. *Se félicite* des progrès réalisés et des prochaines étapes prévues dans les travaux du groupe d'experts sur les valeurs créé en application du paragraphe 5 de la section V de la décision IPBES-4/1 pour faire en sorte que les valeurs et l'évaluation soient incorporées de manière appropriée dans toutes les évaluations effectuées par la Plateforme¹³;
5. *Prolonge* le mandat du groupe d'experts sur les valeurs jusqu'à la septième session de la Plénière et prie le groupe d'experts de lui faire rapport à ses sixième et septième sessions sur les progrès accomplis;

VII

Catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques

1. *Se félicite* des progrès accomplis et des prochaines étapes prévues dans les activités menées par le groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques¹⁴;
2. *Prend note* de l'élaboration du catalogue en ligne d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques ainsi que de l'appui fourni aux évaluations de la Plateforme en cours¹⁵;
3. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau et avec l'appui d'un groupe d'experts spécialisé reconstitué sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et du secrétariat, de continuer, sous réserve de la disponibilité de ressources, à donner suite aux demandes formulées dans la décision IPBES-4/1, et, en outre :
 - a) De soumettre le prototype de catalogue en ligne d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques pour examen par les membres, les observateurs et les parties prenantes;
 - b) De perfectionner le catalogue en coopération avec les mécanismes internationaux pertinents et les partenaires intéressés;
 - c) De collaborer avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour rechercher les moyens de promouvoir plus efficacement et faciliter l'utilisation future des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques aux échelles appropriées qui répondent aux besoins des décideurs;
 - d) D'entreprendre une évaluation de l'utilisation et de l'efficacité du prototype de catalogue en ligne dans le contexte de l'examen de la Plateforme (produit 4 e)) et de faire rapport à la Plénière à sa sixième session;

⁹ IPBES/5/INF/2.

¹⁰ Décision IPBES-4/1, annexe IV.

¹¹ IPBES/4/INF/3/Rev.1.

¹² IPBES/5/INF/2.

¹³ IPBES/5/INF/13.

¹⁴ IPBES/5/8 et IPBES/5/INF/14.

¹⁵ Ibid.

VIII

Appui technique au programme de travail

1. *Se félicite* des offres de contributions en nature à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail reçues au 10 mars 2017, qui figurent dans le tableau 1 de l'annexe à la décision IPBES-5/6, et invite à soumettre, avant le 30 avril 2017, d'autres offres de contributions en nature pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail ainsi que des offres d'accueillir la septième session de la Plénière;
2. *Prie* le secrétariat, en consultation avec le Bureau et conformément au budget approuvé figurant en annexe à la décision IPBES-5/6, de mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires pour que l'appui technique requis pour le programme de travail soit effectivement apporté.

Annexe I à la décision IPBES-5/1**Plan glissant de la Plateforme pour le renforcement des capacités****Résumé analytique****A. Justification et objectifs**

1. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques promeut les connaissances sur la diversité de la vie sur Terre (biodiversité) et ses contributions à l'humanité (services écosystémiques). Cette préoccupation se reflète dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et ses Objectifs de développement durable, de même que d'autres aspirations fondamentales de la société qui, dans de nombreux cas, ont aussi des effets sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les initiatives visant à préserver et utiliser durablement la biodiversité nécessitent que l'on concilie les intérêts de divers secteurs, ce auquel une interface efficace entre science et politique pourrait utilement contribuer. Créée en 2012, principalement en tant qu'organe indépendant à l'image du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Plateforme a pour vocation de consolider cette interface. Elle le fait en entreprenant des évaluations au niveau international et en assurant la promotion de telles évaluations au niveau national; en stimulant la production de connaissances; en encourageant la mise au point d'outils d'appui aux politiques; et en assurant et facilitant le renforcement des capacités.
2. La Plateforme recense et hiérarchise les besoins en matière de renforcement des capacités afin d'améliorer l'interface entre science et politique aux niveaux appropriés, et prône et facilite l'accès aux ressources nécessaires pour répondre aux besoins les plus pressants directement liés à ses activités. Le rôle de la Plateforme s'agissant du renforcement des capacités est enraciné dans ses fonctions convenues et ses principes de fonctionnement. Il trouve son expression dans les deux produits suivants figurant au programme de travail pour la période 2014-2018¹⁶ : produit 1 a) : « mettre en adéquation les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, auxquels il faut répondre pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme, et les ressources que l'on pourrait mobiliser en catalysant un appui financier et en nature »; et produit 1 b) : « développer les capacités nécessaires pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme ».
3. Le plan glissant en matière de renforcement des capacités a pour objectif de définir les principes, les orientations stratégiques, les modalités et les mesures à mettre en place pour doter les particuliers et les institutions de moyens et développer ceux-ci en se fondant sur les besoins prioritaires déterminés par la Plénière de la Plateforme¹⁷. La démarche consiste à définir des objectifs permettant de fournir les produits prévus par le premier programme de travail de la Plateforme. Cette opération est financée par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et bénéficie d'un appui en nature des partenaires et de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités¹⁸ et son groupe d'appui technique ainsi que d'autres sources, y compris d'un financement classique et éventuel du forum sur le renforcement des capacités. Il est prévu qu'avec le temps, les activités permettront de lever des

¹⁶ Ce programme de travail adopté par la Plénière de la Plateforme dans sa décision IPBES-2/5 figure dans l'annexe I de cette décision.

¹⁷ Voir la décision IPBES-3/1, par laquelle la Plénière de la Plateforme a adopté les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités en se fondant sur l'avis de l'équipe spéciale chargée de ce domaine.

¹⁸ Le mandat de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités a été convenu dans la décision IPBES-2/5, et figure à l'annexe II de cette décision.

ressources financières et techniques supplémentaires grâce à la mise en adéquation en coopération avec les partenaires.

4. Conçu comme un document évolutif, le plan énonce les principes, les orientations stratégiques et les modalités de création et de développement des moyens individuels et institutionnels en se fondant sur les besoins prioritaires définis par la Plénière de la Plateforme. De plus, le plan comportera la liste régulièrement actualisée des activités que la Plateforme prévoit d'entreprendre seule ou en collaboration avec des partenaires. Le plan, qui doit répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, repose sur la détermination des besoins, l'édification de l'avenir, l'amplification des effets, le travail en collaboration avec d'autres, l'utilisation efficace des ressources, l'apprentissage à partir des expériences; et la recherche de la qualité.

B. Stratégies

1. Stratégie 1 : Apprentissage et participation

5. L'accent est principalement mis sur l'apprentissage et la participation dans le but d'aider à la mise en œuvre du programme de travail proprement dit et sur l'acquisition de connaissances au cours de la mise en œuvre. Cette stratégie favorisera les investissements dans les produits de la Plateforme qui sont crédibles et utiles pour toutes les régions du monde. Elle met l'accent sur la création et le développement de moyens dans toutes les disciplines et systèmes de savoir grâce aux éléments suivants :

a) *Le programme de bourses de la Plateforme*, qui permet aux jeunes chercheurs et aux autres professionnels de prendre part aux activités de la Plateforme, en travaillant aux côtés de collègues plus expérimentés. Le programme est administré par le groupe d'appui technique secondé par des membres de l'équipe spéciale. Les activités sont principalement financées au titre de l'élément renforcement des capacités du budget de la Plateforme qui relève du Fonds d'affectation spéciale, et bénéficient également d'un appui en nature. Des contributions supplémentaires peuvent aussi être sollicitées auprès de partenaires. Les boursiers sont sélectionnés par le Groupe d'experts multidisciplinaire avec l'appui des comités de gestion des évaluations sur la base des candidatures proposées. Les boursiers se voient confier des chapitres particuliers, bénéficient d'un encadrement et sont invités à assister à des réunions d'auteurs et à des séances de formation; ceux d'entre eux originaires de pays en développement pouvant prétendre à une aide reçoivent une allocation pour frais de voyage. Il s'agit d'un programme d'étude non parrainé et les boursiers retenus doivent travailler bénévolement (comme d'autres experts); toutefois, leur participation sera dûment reconnue dans les rapports finaux;

b) *Le programme de formation et de familiarisation de la Plateforme*, qui est conçu pour répondre aux besoins de celle-ci, renforcera les capacités des individus et des institutions pour qu'ils puissent appuyer la conception et l'utilisation de ses produits. Il est fondé sur la documentation d'orientation existante produite par la Plateforme, notamment le guide des évaluations – qui correspond au produit 2 a) du programme de travail. Il sera réalisé au moyen d'ateliers de formation; de travaux pratiques sur le renforcement des capacités qui seront intégrés aux ateliers et de consultations aux fins de la réalisation des produits de la Plateforme; et de webinaires, d'outils et de méthodes d'apprentissage en ligne disponibles sur le site de la Plateforme. Le programme est administré par le groupe d'appui technique, épaulé par des membres de l'équipe spéciale, des experts et des partenaires de la Plateforme. Les activités sont principalement financées au titre de l'élément renforcement des capacités du budget de la Plateforme relevant du Fonds d'affectation spéciale; il prévoit le financement des frais de voyage pour la participation aux ateliers et l'élaboration de matériels de formation. Les activités bénéficient également de contributions en nature et un appui supplémentaire peut être sollicité auprès des partenaires. Ceux-ci peuvent aussi contribuer techniquement aux activités et aux matériels de formation de la Plateforme ou se proposer pour accueillir et diriger ces activités. Les personnes qui auront été formées seront encouragées à transmettre leur expérience à d'autres, afin que les activités de formation puissent avoir un plus grand impact;

c) *La promotion de détachements et de stages* : il s'agit d'encourager, de faire connaître et, le cas échéant, de financer les détachements et les stages au sein du secrétariat et des groupes d'appui technique pour favoriser l'échange de connaissances et la compréhension ainsi que l'acquisition d'expériences tout en contribuant aux travaux du secrétariat¹⁹. Il y aura des personnes qui travailleront

¹⁹ Le secrétariat a bénéficié du détachement de trois membres du personnel en provenance du PNUE, du Gouvernement chinois et du groupe d'appui technique pour l'Asie et le Pacifique de la Plateforme, ainsi que de la contribution de stagiaires. Un membre de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et de l'Université de Montréal est actuellement détaché pour aider le groupe d'appui technique chargé de l'évaluation régionale de la

au sein du secrétariat ou des groupes d'appui technique durant une certaine période ou qui leur fourniront une aide à distance. Le groupe d'appui technique supervisera les opérations avec le concours de membres de l'équipe spéciale, tandis que l'administration sera assurée par les institutions bénéficiaires ou celles fournissant un appui. Il sera, entre autres, nécessaire de collaborer avec le secrétariat et les organisations intéressées en vue d'établir les modalités et les contrats juridiques de détachement et de stage, y compris les méthodes de prise en charge et les moyens de favoriser le transfert de connaissances et de données d'expérience aux institutions de tutelle du personnel détaché et des stagiaires. Il est prévu de faire principalement appel aux contributions des partenaires pour réaliser les activités. Au nombre des possibilités de collaboration figurent le détachement de personnel auprès du secrétariat de la Plateforme, y compris les groupes d'appui technique, ou d'autres organisations qui appuient la Plateforme; l'accueil de personnel détaché et de stagiaires participant à des activités intéressant la Plateforme et le financement de leur apprentissage;

d) *La promotion de visites d'échange et de voyages d'étude* : il s'agit d'encourager, et au besoin, de financer les visites d'échange et voyages d'étude de personnes et d'institutions intéressées par les travaux de la Plateforme, dans le but de favoriser l'apprentissage entre pairs tout en renforçant la coopération entre les institutions collaborant à des activités intéressant la Plateforme²⁰. Bien que le groupe d'appui technique en assure la promotion et la supervision avec le soutien de membres de l'équipe spéciale, l'initiative serait administrée par les institutions bénéficiaires ou celles fournissant un appui, ou les deux. Il est prévu de s'appuyer principalement sur les contributions des partenaires pour réaliser les activités. Au nombre des possibilités de collaboration figurent l'accueil de participants ainsi que la participation et la fourniture d'aide financière à la participation à des voyages d'étude et visites d'échange destinés à accroître la compréhension et enrichir l'expérience de ceux qui sont engagés dans des activités se rapportant à la Plateforme.

2. Stratégie 2 : Faciliter l'accès aux connaissances spécialisées et à l'information

6. Les efforts visant à faciliter l'accès aux connaissances spécialisées et à l'information ont pour objet d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme et d'accroître la portée et l'impact de ses produits. Ils seront étayés par d'autres activités de renforcement des capacités, les autres produits de la Plateforme et la focalisation sur l'adoption et l'application des orientations et des produits dans le cadre d'initiatives consistant à :

a) *Constituer et soutenir des réseaux de praticiens* (experts, décideurs et exécutants) sur la base des produits du programme de travail de la Plateforme²¹. Cette initiative favorisera une plus grande utilisation des produits de la Plateforme ainsi que l'échange d'un plus grand nombre d'informations et de données d'expérience connexes entre les particuliers et institutions faisant partie de ces réseaux. Cela contribuera à améliorer la participation des parties prenantes aux efforts de consolidation de l'interface science-politique. Au titre de cette initiative, les partenaires seront invités à aider à la mise sur pied de réseaux de praticiens se rapportant aux produits de la Plateforme, tels que les orientations relatives aux scénarios et modèles et à la conceptualisation des valeurs, le catalogue d'outils d'appui à l'élaboration des politiques et les évaluations menées à bien. Il est prévu de s'appuyer principalement sur les contributions des partenaires pour réaliser les activités;

b) *Faciliter la prise en considération des savoirs autochtones et locaux* en développant les moyens permettant d'utiliser efficacement ces savoirs dans les évaluations et autres produits utiles et d'instituer une concertation entre différents systèmes de savoir. Cette activité serait entreprise à l'appui des travaux de l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, répondant directement aux besoins prioritaires recensés par la Plénière, lors de la prise en compte des besoins particuliers en matière de renforcement des capacités liés à la mise au point et à la consolidation des approches et procédures relatives aux savoirs autochtones et locaux. Elle contribuera à une meilleure utilisation des systèmes de savoirs autochtones et locaux pour la conception des produits de la Plateforme et, parallèlement, à une plus grande reconnaissance de l'utilité potentielle de ces systèmes de savoirs pour la prise de décisions au niveau national en matière de biodiversité et de services

biodiversité et des services écosystémiques africains. Ces détachements et stages se sont jusqu'ici effectués sans qu'il ait été nécessaire d'en faire la publicité.

²⁰ Un membre du groupe d'appui technique de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données a travaillé au sein du secrétariat à Bonn pendant un certain temps, tandis que l'équipe entière du groupe d'appui technique s'est rendue au Centre mondial de surveillance pour la conservation de Cambridge. D'autres visites ont eu lieu à l'occasion de réunions et d'ateliers.

²¹ Le réseau du PNUD en matière de biodiversité et de services écosystémiques indique vouloir favoriser ce qu'il nomme « dialogues » (démarche consistant à rassembler les détenteurs de savoirs, les décideurs et les exécutants) en ce qui concerne l'emploi des produits de la Plateforme. De plus, l'équipe spéciale collabore avec le Réseau d'évaluation inframondial, qui est un réseau existant de praticiens de l'évaluation des écosystèmes.

écosystémiques. L'initiative sera mise au point conjointement par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, avec l'aide de leurs groupes d'appui technique, les responsabilités pour sa mise en œuvre étant partagées selon des modalités mutuellement convenues. Il est prévu de s'appuyer principalement sur les contributions des partenaires pour réaliser les activités;

c) *Faciliter l'accès aux données, aux informations et aux connaissances* en développant les capacités nécessaires chez ceux qui participent à la réalisation des produits de la Plateforme, en accord avec les stratégies énoncées dans le plan de gestion des données et de l'information de la Plateforme²² et les processus décisionnels relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques. L'initiative sera mise au point conjointement par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et l'équipe spéciale sur les connaissances et les données, avec l'aide de leurs groupes d'appui technique, les responsabilités pour sa mise en œuvre étant partagées selon des modalités mutuellement convenues. Il est prévu de s'appuyer principalement sur les contributions des partenaires pour réaliser les activités.

3. Stratégie 3 : Renforcement des capacités aux niveaux national et régional

7. Les mesures de renforcement des capacités aux niveaux national et régional s'inspireront largement de l'expérience des organisations partenaires qui contribueront grandement à leur application. L'appui fourni par la Plateforme se présentera principalement sous forme de partenariats et d'activités de mise en adéquation ayant pour objet de répondre aux besoins prioritaires reconnus en matière de renforcement des capacités, en particulier dans le deuxième domaine prioritaire, qui est de développer la capacité de réaliser, d'utiliser et d'améliorer les évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques par des initiatives consistant à :

a) *Favoriser et faciliter l'autoévaluation nationale en termes de capacités*, y compris celle de localisation et de mobilisation de ressources financières et techniques au niveau de l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Les efforts sont axés sur une meilleure identification au niveau national des besoins en matière de renforcement des capacités constituant une priorité du point de vue de la Plateforme et des modalités de leur traitement, ainsi que sur la fourniture d'éléments concrets à ceux qui pourraient contribuer à les satisfaire. L'équipe spéciale concevra, en collaboration avec des organisations compétentes, une méthode d'autoévaluation que les autorités nationales pourront utiliser, au besoin avec l'aide d'institutions partenaires intéressées. Le cas échéant, on pourrait se servir de la mise en adéquation pour obtenir de l'aide. Il est prévu de s'appuyer principalement sur les contributions des partenaires pour réaliser les activités;

b) *Favoriser et faciliter les évaluations nationales et infranationales de la biodiversité et des services écosystémiques* par les autorités nationales et sous-régionales compétentes afin d'encourager les mesures visant à répondre aux besoins prioritaires dans le domaine du renforcement des capacités recensés par la Plénière. Les efforts sont axés sur l'amélioration des capacités nationales et, au besoin, sous-régionales en matière de réalisation d'évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques et d'utilisation efficace de leurs conclusions. Cela suppose nécessairement la participation de toutes les parties prenantes et des secteurs pertinents. L'équipe spéciale étudiera comment favoriser et faciliter les évaluations nationales et sous-régionales, notamment au moyen du forum sur le renforcement des capacités et du dispositif de mise en adéquation. Il est prévu de s'appuyer principalement sur les contributions des partenaires pour réaliser les activités;

c) *Favoriser et faciliter la constitution de plateformes et réseaux nationaux et régionaux* sur la biodiversité et les services écosystémiques, en s'appuyant sur l'expérience, les réseaux et les plateformes disponibles. Ces plateformes appuieraient la participation à la Plateforme et à son programme de travail, ainsi que la réalisation et l'utilisation des évaluations nationales et sous-régionales. Elles faciliteraient le développement de la coopération et de la collaboration entre scientifiques et autres détenteurs de savoir, décideurs, praticiens et autres parties prenantes, stimulant ainsi la création de connaissances et leur utilisation plus efficace dans la prise de décisions. L'équipe spéciale étudiera comment favoriser et faciliter les évaluations nationales et sous-régionales, notamment au moyen du forum sur le renforcement des capacités et du dispositif de mise en adéquation. Il est prévu de s'appuyer principalement sur les contributions des partenaires pour réaliser les activités.

²² Le plan de gestion des données et de l'information de la Plateforme a été convenu dans la décision IPBES-3/1 et figure à l'annexe II de ladite décision.

C. Priorités et critères pour l'application des stratégies

8. L'équipe spéciale a mis au point une série de critères fondés sur les besoins prioritaires convenus en matière de renforcement des capacités, qui seront utilisés pour examiner les activités proposées et les offres d'appui technique et financier avant qu'elles ne soient acceptées comme activités pertinentes pour la Plateforme. Ces critères ne doivent pas être entendus comme une réinterprétation des priorités fixées par la Plénière, mais plutôt comme des modalités de mise en œuvre pratiques de ces priorités pour chacune des stratégies exposées plus haut, auxquelles le plan glissant donne effet.

1. Stratégie 1 : Apprentissage et participation

9. L'accent devrait être principalement mis sur les activités visant à appuyer la mise en œuvre du programme de travail proprement dit et sur l'apprentissage associé à cette mise en œuvre. S'agissant des mesures axées, comme demandé dans la décision IPBES-3/1, sur la capacité de participer à la réalisation des produits de la Plateforme, qui relèvent au premier chef du programme de bourses, d'échanges et de formation proposé, la priorité étant accordée aux évaluations régionales de la Plateforme, le premier et au moins deux autres des critères ci-après devraient s'appliquer :

- a) *Critère 1* : les activités proposées devraient être conformes à la stratégie 1 du plan glissant concernant le renforcement des capacités, ainsi qu'à un ou plusieurs des programmes et initiatives qu'il prévoit;
- b) *Critère 2* : les activités proposées devraient appuyer directement les capacités nécessaires pour mener à bonne fin le programme de travail de la Plateforme, et en particulier les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques;
- c) *Critère 3* : les activités proposées devraient cadrer avec les travaux des organes subsidiaires de la Plateforme, des groupes d'experts, des équipes spéciales et du secrétariat, y compris les groupes d'appui technique, et les compléter;
- d) *Critère 4* : les activités proposées devraient procéder directement des travaux de l'équipe spéciale de la Plateforme sur le renforcement des capacités et faciliter le pilotage et la démonstration des travaux qu'elle prévoit et mieux les faire connaître.

2. Stratégie 2 : Faciliter l'accès aux connaissances spécialisées et à l'information

10. Les activités devraient principalement viser à tirer parti des autres produits, et en particulier des travaux des équipes spéciales et des groupes d'experts, afin d'accroître l'accès aux connaissances spécialisées et informations utiles pour la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme et d'étendre la portée et l'impact des produits du programme de travail. S'agissant des mesures axées, comme demandé dans la décision IPBES-3/1, sur l'élaboration et l'exécution de projets pilotes ou de projets de démonstration pour répondre à d'autres catégories de besoins, un ou plusieurs des critères ci-après devraient s'appliquer :

- a) *Critère 5* : les activités proposées devraient favoriser la participation de diverses parties prenantes ainsi que la constitution de réseaux aux fins de la mise en œuvre du programme de travail, et notamment faciliter l'emploi des produits de la Plateforme;
- b) *Critère 6* : les activités proposées devraient engendrer et soutenir un réseau de praticiens découlant directement des travaux relatifs à l'un des produits ci-après de la Plateforme, et faciliter le pilotage et la démonstration de l'application des orientations résultantes :
 - Évaluations régionales et mondiales de la Plateforme
 - Évaluations thématiques de la Plateforme
 - Travaux de la Plateforme en matière d'analyse de scénarios et de modélisation
 - Travaux de la Plateforme en matière de conceptualisation des valeurs
 - Travaux de la Plateforme concernant les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques
- c) *Critère 7* : les activités proposées devraient faciliter la prise en considération des savoirs autochtones et locaux, en mettant à profit les travaux de l'équipe spéciale de la Plateforme sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, et faciliter le pilotage, la démonstration et une plus grande diffusion de ces travaux, répondant ainsi, comme demandé dans la décision IPBES-3/1, aux besoins particuliers en matière de renforcement des capacités liés à la mise en place et à la consolidation du mécanisme participatif et aux méthodes et procédures de gestion des savoirs autochtones et locaux;

d) *Critère 8* : les activités proposées devraient faciliter l'accès aux données, informations et connaissances, en tirant parti des travaux de l'équipe spéciale de la Plateforme sur les connaissances et les données, et faciliter le pilotage, la démonstration et une plus grande diffusion de ces travaux.

3. Stratégie 3 : Renforcement des capacités aux niveaux national et régional

11. Les activités seront principalement réalisées et facilitées au moyen de partenariats et d'opérations de mise en adéquation. S'agissant des mesures axées, comme demandé dans la décision IPBES-3/1, sur le renforcement des capacités nécessaires pour entreprendre, exploiter et améliorer les évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques, les critères 9 et 10 devraient s'appliquer, de même que l'un ou l'autre des critères 11 et 12. Ces critères sont les suivants :

a) *Critère 9* : les activités devraient démontrer comment les orientations, processus et procédures de la Plateforme seraient pris en compte au cours de la planification et de la mise en œuvre;

b) *Critère 10* : les activités d'appui aux efforts menés par les pays devraient clairement répondre à un besoin national et, le cas échéant, être entreprises en consultation avec les correspondants nationaux de la Plateforme;

c) *Critère 11* : les activités devraient porter sur la réalisation et l'utilisation d'évaluations nationales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques ou sur des activités de même nature (y compris la promotion de plateformes et réseaux nationaux et régionaux) présentant les caractéristiques suivantes :

- Elles portent sur tous les écosystèmes d'un pays ou d'une autre entité géopolitique ou consistent clairement en évaluations thématiques ou méthodologiques entreprises au niveau approprié;
- Elles démontrent la participation de toutes les parties prenantes compétentes à tous les stades;
- Elles démontrent comment les savoirs autochtones et locaux seront pris en considération;

d) *Critère 12* : les activités devraient porter sur les autoévaluations nationales en matière de capacités, y compris celles de localisation et mobilisation de ressources financières et techniques.

D. Approche visant à encourager la collaboration et la participation

12. Un large éventail d'institutions participe aux activités de renforcement des capacités directement liées au programme de travail de la Plateforme et aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités qui ont été approuvés par la Plénière de la Plateforme :

a) *L'équipe spéciale de la Plateforme sur le renforcement des capacités*, avec le soutien d'un groupe d'appui technique créé au sein de l'Agence norvégienne pour l'environnement, supervise l'élaboration et la mise en place du plan glissant. Dans ce contexte, elle travaille en étroite collaboration avec des personnes ressources et des organisations partenaires qui peuvent contribuer à l'efficacité de la mise en œuvre;

b) *Le forum de la Plateforme sur le renforcement des capacités* constitue un des principaux vecteurs permettant aux partenaires de mieux coopérer et de renforcer leur participation à la mise en œuvre et à la poursuite de l'élaboration du plan glissant. Lors de la planification et de la tenue des réunions du forum, l'équipe spéciale travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de la Plénière de la Plateforme, dans le but d'inviter régulièrement les organisations qui financent, entreprennent ou soutiennent d'une autre manière des activités pertinentes de renforcement des capacités; de constituer une liste d'invités et une stratégie de participation pour permettre à ces organisations de s'impliquer dans les activités du forum bien avant chacune de ses réunions; d'inviter les participants au forum à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre expérimentale du plan glissant conformément aux activités de mise en adéquation; d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes de communication et de suivi adaptés aux réunions du forum afin de continuer à encourager la participation aux initiatives de renforcement des capacités se rapportant à la Plateforme; et d'examiner régulièrement l'efficacité et les modalités des travaux dans le contexte du forum sur le renforcement des capacités, avec le concours des partenaires;

c) *Mise en adéquation de la Plateforme* : les stratégies, programmes et initiatives décrits dans le présent résumé, ainsi que les activités figurant dans le plan glissant de la Plateforme pour le renforcement des capacités contribueront à définir le cadre de la coopération entre les partenaires afin de mettre en adéquation les besoins prioritaires avec les ressources techniques et financières. Le point de mire de la mise en adéquation est progressivement passé d'une tentative d'élaboration d'un

prototype à une élaboration par paliers des fonctions de mise en adéquation et de leurs structures d'appui en ligne. Alors qu'il n'est pas prévu d'appels publics à propositions de projets, comme cela a été le cas avec les appels expérimentaux durant les travaux initiaux sur le dispositif de mise en adéquation, des appels précis au titre du plan glissant pourraient être lancés en collaboration avec des partenaires stratégiques représentant à la fois des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles.

E. Options disponibles pour les organisations souhaitant contribuer

13. Les organisations peuvent choisir de financer, d'entreprendre ou d'appuyer des activités pertinentes de renforcement des capacités pour faciliter la mise en œuvre du plan glissant de la Plateforme dans ce domaine. Les modalités de la collaboration peuvent prendre diverses formes selon le degré de participation des parties concernées. Les orientations de la Plateforme concernant l'établissement de partenariats stratégiques et d'autres accords de collaboration énoncent un certain nombre de considérations importantes ainsi que divers types de collaboration qui pourraient être nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de la Plateforme²³. Les contributions peuvent être apportées directement ou indirectement selon une ou plusieurs des modalités ci-après :

- a) *Contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme par le biais du budget convenu par la Plénière*, contributions qui permettent déjà de financer en partie les travaux décrits dans le plan glissant. Les contributions au plan glissant peuvent donc être faites par le truchement du Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme ou au moyen d'un financement direct sous forme de contributions à des fins déterminées versées au Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme²⁴. Toute institution souhaitant fournir un financement direct par ce moyen devrait se mettre en rapport avec le secrétariat de la Plateforme. L'accusé de réception de telles contributions est principalement transmis par le biais du rapport de la Secrétaire exécutive à la Plénière sur le Fonds d'affectation spéciale;
- b) *Contributions en nature aux activités de renforcement des capacités de la Plateforme* offrant la possibilité de participer à divers degrés pour les organisations qui pourraient souhaiter :
 - i) Assurer un appui total ou partiel aux activités de renforcement des capacités au titre du plan glissant qui sont administrées par le groupe d'appui technique ou organisées par la Plateforme. Cela comprend les cas où, par exemple, l'activité de renforcement des capacités est dirigée par la Plateforme mais exécutée avec l'appui technique ou financier d'une ou plusieurs institutions partenaires, ou est dirigée par une institution partenaire avec l'appui du secrétariat de la Plateforme;
 - ii) Administrer ou entreprendre elles-mêmes des activités, en collaboration avec la Plateforme. Cela comprend les cas où, par exemple, l'institution a déjà mis en place ou prévoit d'organiser des activités afin d'appuyer la réalisation du plan glissant de la Plateforme en matière de renforcement des capacités et souhaite obtenir un témoignage de satisfaction ou l'aval de la Plateforme pour cette action. La délivrance d'un tel témoignage de satisfaction ou aval exige un examen de l'activité proposée afin de vérifier qu'elle réponde aux besoins prioritaires de la Plateforme en matière de renforcement des capacités et qu'elle respecte les principes de fonctionnement de celle-ci ainsi que les procédures et critères applicables;
- c) Appui technique ou financier direct à d'autres institutions (par exemple, des organisations d'autres pays) afin de leur permettre de répondre plus efficacement aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités. Les activités peuvent être définies de manière explicite dans le plan glissant et comporter différents types de formation ou d'appui aux chargés de recherche, ou se déduire des méthodes de renforcement des capacités exposées plus haut, et viser, par exemple, à appuyer les évaluations nationales des écosystèmes;
- d) Alignement des activités de renforcement des capacités consistant, pour les institutions concernées, à examiner comment leurs activités de renforcement des capacités peuvent davantage prendre en compte les objectifs, les produits et les travaux en cours de la Plateforme. La mise en concordance des intérêts peut, par exemple, être facilitée en encourageant l'adoption et l'utilisation des

²³ Les orientations de la Plateforme concernant l'établissement de partenariats et d'autres accords de collaboration ont été convenues dans la décision IPBES-3/4, et figurent à l'annexe III de ladite décision.

²⁴ Selon l'article 10 des procédures financières de la Plateforme, « ...des contributions supplémentaires versées pour des activités approuvées par la Plénière peuvent être acceptées. Les contributions uniques supérieures à 300 000 dollars des États-Unis par contributeur et par activité doivent être approuvées par la Plénière. Les contributions uniques ne dépassant pas 300 000 dollars des États-Unis par contributeur et par activité doivent être approuvées par le Bureau. » (Procédures financières de la Plateforme, règle 7).

guides, des évaluations méthodologiques ou d'autres produits de la Plateforme. Le forum de la Plateforme sur le renforcement des capacités offre également la possibilité d'étudier plus avant les modalités de l'alignement des activités.

Annexe II à la décision IPBES-5/1

Approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

I. Cadre général

1. La présente approche relative à l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») est multidimensionnelle; s'étend aux quatre fonctions de la Plateforme; s'applique à différentes échelles, de l'échelle locale à l'échelle mondiale; et comprend des activités devant être entreprises ou facilitées par la Plateforme (voir la section II ci-dessous).

2. Cette approche sera mise en œuvre conformément aux règles et procédures approuvées de la Plateforme ainsi qu'aux droits internationalement reconnus des peuples autochtones et aux engagements concernant les populations locales à cet égard.

3. Les spécialistes des savoirs autochtones et locaux choisis par la Plateforme pour établir les produits que cette dernière doit exécuter participeront à l'approche qui, de plus, fera intervenir un large éventail de parties prenantes par le biais du mécanisme participatif destiné à exploiter les systèmes de savoirs autochtones, locaux et autres figurant dans la section III ci-dessous.

4. L'approche repose sur un certain nombre de considérations, sur l'interprétation de certains termes et sur le recensement de problèmes, tel que décrit dans les paragraphes ci-après.

5. S'agissant des **considérations générales** relatives au mandat, aux fonctions, aux moyens et aux principes de fonctionnement de la Plateforme, l'approche :

a) S'appuiera sur les activités entreprises par la Plateforme aux niveaux mondial, régional et, s'il y a lieu, sous-régional, en utilisant les savoirs disponibles, qui feront l'objet d'une collecte, d'une synthèse, d'un examen et d'une évaluation, et reposera également sur la promotion et la facilitation d'activités par certains de ses partenaires, telles que la mobilisation de savoirs qui ne sont pas immédiatement disponibles, la production de nouveaux savoirs ou le renforcement des capacités;

b) Prévoira d'utiliser, en plus des ressources qui pourraient venir du fonds d'affectation spéciale, les contributions en nature apportées par les partenaires stratégiques, lesquels collaboreront également à des activités;

c) Donnera lieu à une collaboration avec certaines initiatives et s'appuiera sur des travaux, orientations et bonnes pratiques qui ont été conçus et approuvés par des accords multilatéraux et/ou autres organismes compétents;

d) Utilisera des procédures claires, transparentes et crédibles pour échanger, partager et exploiter les données, savoirs, informations et technologies provenant de toutes les sources pertinentes.

6. L'approche repose sur l'**interprétation** suivante des termes, notions et catégories clefs :

a) On entend par « systèmes de savoirs autochtones et locaux » des ensembles dynamiques de savoirs, pratiques et croyances sociaux et écologiques intégrés et globaux concernant les relations liant les êtres vivants, y compris les êtres humains, les uns aux autres et à leur environnement. Les savoirs autochtones et locaux ont leurs racines dans le terroir, présentent une grande diversité et évoluent en permanence du fait des interactions entre les expériences, les innovations et divers types de savoirs (écrits, oraux, visuels, tacites, sexospécifiques, pratiques et scientifiques). Ces connaissances peuvent fournir des informations, des méthodes, des théories et des pratiques pour la gestion durable des écosystèmes. De nombreux systèmes de savoirs autochtones et locaux sont mis à l'essai de façon empirique, appliqués, remis en question et validés par différents moyens dans différents contextes;

b) Pérennisés et créés aux échelons individuel et collectif, les savoirs autochtones et locaux sont à la croisée des diversités biologique et culturelle. Leurs manifestations sont visibles dans de nombreux systèmes sociaux et écologiques. Dans ce contexte, l'approche définit la « diversité bioculturelle » comme étant la diversité biologique et culturelle et les liens qui les unissent;

c) L'approche ne vise pas à créer ni établir de nouvelles définitions de ce qui constitue des « savoirs autochtones et locaux » ou des « peuples autochtones et populations locales », car ces définitions varient souvent en fonction du contexte et de la région, voire au sein d'une même région;

d) On entend par « détenteurs de savoirs autochtones et locaux » des personnes situées dans les systèmes de savoirs collectifs de peuples autochtones et de populations locales qui possèdent des savoirs transmis par leur propre peuple autochtone ou population locale; on entend par « experts des savoirs autochtones et locaux » des personnes appartenant à des peuples autochtones et populations locales qui possèdent des connaissances concernant les savoirs autochtones et locaux et les questions connexes (ils peuvent également être des détenteurs de savoirs autochtones et locaux); et on entend par « experts en savoirs autochtones et locaux » des personnes qui possèdent des connaissances concernant les savoirs autochtones et locaux et les questions connexes sans être nécessairement issues de peuples autochtones ou populations locales²⁵.

7. Mobiliser les savoirs autochtones et locaux dans un dialogue avec d'autres systèmes de savoirs peut ouvrir d'importantes nouvelles perspectives à la Plateforme. Ce dialogue devra respecter les **bonnes pratiques** suivantes :

a) Pour que le dialogue soit fructueux, il faudra établir une relation de confiance mutuelle entre les détenteurs de savoirs autochtones et locaux et les spécialistes des sciences naturelles et des sciences sociales en faisant preuve de respect et de sensibilité culturels;

b) L'approche devra offrir des possibilités de dialogue avec les peuples autochtones et les populations locales en mettant l'accent sur des thèmes intéressant la Plateforme, par le biais d'initiatives conçues par les membres de la Plateforme et les réseaux existants de peuples autochtones et populations locales et des experts en savoirs autochtones et locaux ou en collaboration avec les uns et les autres;

c) L'approche devrait prévoir le temps nécessaire pour la prise de décision par les institutions coutumières et traditionnelles dans le cadre de dialogues à différents niveaux (par exemple, les groupes familiaux élargis, les femmes, les personnes âgées et les jeunes et les peuples autochtones susceptibles d'avoir des droits différents s'agissant des savoirs) avec les institutions compétentes en vue de définir des objectifs communs dans l'élaboration des produits de la Plateforme;

d) L'approche devrait être mise en œuvre dans des environnements culturellement adaptés, selon des styles de participation divers et interactifs, au moyen d'outils et de stratégies efficaces pour susciter un dialogue fructueux à l'échelle des différents systèmes de savoirs;

e) L'approche devrait encourager un dialogue participatif et favorisant l'autonomisation, qui repose sur la non-discrimination, l'inclusion et la reconnaissance de la pluralité sociale, culturelle, économique et politique dans le monde;

f) L'approche devrait reconnaître, renforcer et promouvoir la préservation des systèmes de savoirs *in situ* des peuples autochtones et des populations locales où les savoirs sont recueillis, utilisés, appliqués, renouvelés, améliorés, mis à l'essai, validés, transmis, partagés et gérés, ainsi que le dialogue entre les systèmes de savoirs, en en faisant un processus itératif bidirectionnel. Elle devrait offrir aux peuples autochtones et aux populations locales des connaissances utiles pour l'élaboration de politiques et des solutions qui soient formulées de façon constructive et utile.

8. L'approche vise à faire face à un large éventail de **problèmes généraux**, notamment les suivants :

a) *Échelle*. L'échelle joue un rôle dans la définition, la collecte, la compilation et l'agrégation des savoirs, sur les plans tant horizontal (par exemple, dans différentes communautés locales) que vertical (à plus ou moins grande échelle). Si, par nature, la plupart des savoirs autochtones et locaux sont locaux et s'inscrivent dans le contexte qui leur est propre, la Plateforme opère aux niveaux régional et mondial et effectue des évaluations critiques des savoirs utiles à l'élaboration des politiques. Mobiliser les savoirs autochtones et locaux pertinents et les valider en s'appuyant sur le système de savoirs autochtones et locaux dont ils sont issus, tout en évitant la perte de légitimité, pose une difficulté majeure. Parmi les problèmes connexes figurent la représentation et la participation (traitées à l'alinéa b) ci-dessous) et les problèmes analytiques, car le type et le niveau

²⁵ Dans les « Procédures pour tirer parti des systèmes de savoirs autochtones et locaux » (décision IPBES-4/3, annexe), le terme « experts des savoirs autochtones et locaux » renvoie à la fois aux « experts des savoirs autochtones et locaux » et aux « experts en savoirs autochtones et locaux » selon l'interprétation donnée à ces termes dans le présent paragraphe.

de complémentarité des différents systèmes de savoirs varient en fonction du contexte, de la question traitée et des résultats escomptés;

b) *Participation et représentation.* La participation et l'engagement véritables des peuples autochtones et des populations locales jouent un rôle important dans l'utilisation des savoirs autochtones et locaux. La difficulté consiste à trouver les moyens d'assurer une participation véritable et une bonne représentation, y compris en termes d'équilibre régional et d'équilibre entre les sexes, dans le cadre du mandat, des règles et des procédures existants et en utilisant les ressources dont dispose la Plateforme;

c) *Formes.* Les savoirs autochtones et locaux existent souvent sous une forme écrite autre que des articles ayant fait l'objet d'un examen collégial, notamment comme documentation grise, ou sous d'autres formes telles que des rituels, des cérémonies, des traditions orales, des danses, des chansons et des représentations visuelles, y compris des symboles, des documentaires ou des œuvres d'art. Parfois, les savoirs n'ont été enregistrés sous aucune forme par leurs détenteurs ou sont transmis sous une forme immatérielle. La variété des formes et la difficulté d'accès constituent un grand problème;

d) *Méthodes et outils.* Nombre des méthodes et outils nécessaires à ces travaux, tels que des orientations et méthodes permettant de faire face à la variété des formes de savoirs autochtones et locaux, n'existent pas encore et devront peut-être être mis au point par la Plateforme, pour autant que cette tâche relève de son mandat et dans les limites des ressources disponibles, ou par des partenaires compétents, compte tenu de tous les éléments qui précèdent.

9. Cette approche novatrice doit être considérée comme la première étape d'un processus d'approximations successives, dans lequel les peuples autochtones et les populations locales sont des partenaires clefs. L'approche doit être évaluée dans le cadre de l'examen de la Plateforme.

II. Approche générale concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux

10. L'approche décrite dans la présente section, qui s'étend aux quatre fonctions de la Plateforme, énonce les activités correspondant à chacune des fonctions.

11. Dans le cadre de l'approche, le consentement préalable libre et éclairé sera sollicité, s'il y a lieu, à l'égard de l'accès aux savoirs autochtones et locaux, et aucune activité susceptible de porter atteinte aux droits internationalement reconnus des peuples autochtones et aux intérêts des populations locales ne devrait être organisée, tel qu'affirmé au paragraphe 2. Il convient de se renseigner sur les bonnes pratiques et les directives déontologiques, le cas échéant, avant de prendre toute décision relative à l'utilisation des savoirs autochtones et locaux.

A. Évaluations

12. L'approche repose essentiellement sur l'évaluation des formes de savoirs disponibles. On compte quatre phases :

13. La **première phase**, à savoir la définition concertée des problèmes et des objectifs, doit être menée à bien durant le cadrage de l'évaluation et devrait aboutir à la formulation de questions clefs propres à l'évaluation. D'une manière générale, on estime que les grands groupes de questions suivants pourraient être examinés et adaptés en tant que de besoin selon l'objet précis de l'évaluation :

a) Quelles contributions au niveau des savoirs, des pratiques et des visions du monde les peuples autochtones et les populations locales ont-ils apportées à la gestion et à la conservation de la nature, à la transmission des contributions de la nature aux populations et à la garantie d'une bonne qualité de la vie aux échelles régionale et mondiale?

b) Quels sont les pressions et facteurs principaux qui portent atteinte à ces contributions et qui nuisent à la qualité de vie des générations actuelles et futures des peuples autochtones et des populations locales?

c) Quelles politiques, mesures et procédures sont en place pour renforcer et améliorer la gouvernance de la nature et les contributions que la nature apporte aux populations s'agissant des peuples autochtones et des populations locales et de leurs savoirs et pratiques?

14. La **deuxième phase**, qui intervient après l'approbation de la réalisation d'une évaluation, consiste à synthétiser et inclure dans l'évaluation un large éventail d'éléments et de données provenant de multiples sources de savoirs autochtones et locaux liés à l'évaluation elle-même, notamment, selon qu'il convient :

- a) Des analyses documentaires, des rapports de synthèse, des données géospatiales et des sources de savoirs autochtones et locaux documentées accessibles sous forme écrite;
 - b) Des savoirs autochtones et locaux enregistrés, référençables et accessibles représentés sous des formes telles que des rituels, des cérémonies, des danses, des chansons et des représentations visuelles, y compris des symboles, documentaires et œuvres d'art;
 - c) Des compilations de la littérature spécialisée, de données et de dossiers issus d'autres évaluations de la Plateforme et de rapports connexes;
 - d) Des rapports, y compris des méta-analyses et des données issues de centres et institutions internationaux de recherche et de centres régionaux compétents;
 - e) Des sources de données spatialement explicites et de données géospatiales.
15. La **troisième phase** vise à faire participer utilement les peuples autochtones et les populations locales à l'examen des différentes versions des évaluations.
16. La **quatrième phase** vise à partager avec les peuples autochtones et les populations locales les savoirs et ce qu'a révélé l'évaluation après son achèvement.
17. Les principales composantes et activités de ces **quatre phases** sont les suivantes :
- a) Une représentation suffisante des experts des savoirs autochtones et locaux et des experts en savoirs autochtones et locaux dans les groupes d'experts chargés de l'étude de cadrage et de la réalisation d'une évaluation conformément aux procédures régissant l'utilisation des savoirs autochtones et locaux et aux principes énoncés ci-dessus;
 - b) Une série de vastes consultations en ligne au moyen du mécanisme participatif au cours des première, deuxième et troisième phases visant à garantir une large participation des peuples autochtones et des populations locales, et la prise en considération de leurs perspectives et des savoirs autochtones et locaux dans l'étude de cadrage (première phase); le peaufinage des questions devant être traitées dans le cadre de l'évaluation considérée et la recherche, la mobilisation et la collecte des savoirs autochtones et locaux utiles là où ils se trouvent sous des formes enregistrées pouvant être partagées et référencées (deuxième phase); et l'examen des versions successives de l'évaluation (troisième phase);
 - c) Des ateliers interactifs pour permettre des échanges directs sur la portée et la teneur des versions successives. Ces ateliers rassembleraient les experts des savoirs autochtones et locaux du groupe d'experts chargé de l'étude de cadrage (première phase) ou du groupe de liaison sur les savoirs autochtones et locaux (troisième phase) et un échantillon représentatif d'experts en savoirs autochtones et locaux et de représentants des peuples autochtones et des populations locales. Le format (en personne ou virtuel), le nombre et la date des ateliers devraient tenir compte des considérations financières;
 - d) La synthèse, pendant la deuxième phase, des savoirs autochtones et locaux recueillis conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme et en appliquant les méthodes établies telles que la prise en compte des niveaux de confiance qui sont définis dans le guide pour la réalisation des évaluations (IPBES/5/INF/6), en s'efforçant de maintenir un équilibre entre une synthèse à grande échelle et l'élargissement de la couverture géographique de la littérature spécialisée et des sources de données géospatiales et en l'illustrant richement par des cas relevés dans différentes parties du monde montrant les pratiques, les visions du monde et les voix et visages des peuples autochtones et des populations locales. Cette synthèse comprendrait une description des différentes interprétations résultant de diverses approches épistémologiques et/ou ontologiques;
 - e) La promotion et la facilitation des activités devant être entreprises par les partenaires stratégiques, telles que les ateliers de dialogue locaux visant à combler les lacunes en matière de connaissances lorsque les savoirs pertinents n'existent pas sous des formes accessibles (première et deuxième phases), ou le renforcement de la capacité des peuples autochtones et des populations locales de collaborer avec la Plateforme et d'en retirer des avantages (durant l'ensemble des quatre phases). Ces mesures font partie de l'approche axée sur la mobilisation des savoirs et le renforcement des capacités en ce qui concerne les savoirs autochtones et locaux (décrite plus en détail aux paragraphes 18 et 20 ci-dessous).

B. Connaissances et données

18. Conformément au mandat qui est le sien concernant les connaissances et les données, la Plateforme fera ce qui suit dans le cadre de la présente approche :

- a) Recenser, en coordination avec les détenteurs de savoirs autochtones et locaux, les experts des savoirs autochtones et locaux et les experts en savoirs autochtones et locaux, un ensemble de pratiques pour faciliter la gestion de preuves et de données qui seront recueillies dans le cadre des évaluations;
- b) Faciliter, s'il y a lieu, par l'intermédiaire de l'infrastructure en ligne de la Plateforme, l'accès aux sources de savoirs autochtones et locaux disponibles et leur gestion, tant pour l'usage interne dans l'élaboration des évaluations que pour les décideurs et les universitaires tirant parti des travaux de la Plateforme dans leurs propres travaux, conformément aux normes et conventions applicables;
- c) Promouvoir et faciliter la mobilisation des savoirs autochtones et locaux là, s'il y a lieu, où ils n'existent pas sous des formes accessibles en respectant les principes de la validation parallèle ou des procédures de coproduction, avec l'appui des partenaires compétents, en mettant l'accent sur les lacunes qui apparaissent durant chaque phase de l'évaluation;
- d) Tenir compte comme il se doit des aspects intéressant les savoirs autochtones et locaux et les peuples autochtones et populations locales dans la liste d'indicateurs, les classifications d'unités d'analyse et la classification des apports fournis par la nature à l'homme²⁶, y compris les services écosystémiques et les bienfaits de la nature.

C. Outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques

19. Conformément au mandat qui est le sien concernant les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, la Plateforme fera ce qui suit dans le cadre de la présente approche :

- a) Recenser, décrire et faciliter l'utilisation des outils et méthodes utiles pour mettre en œuvre ses quatre phases. Lorsque ces outils et méthodes doivent encore être mis au point, la Plateforme encouragera et facilitera leur mise au point avec les partenaires compétents;
- b) Faire en sorte que les mesures prises, les instruments de prise de décision et les procédures intéressant les savoirs autochtones et locaux et les peuples autochtones et les populations locales soient évalués dans le cadre des évaluations de la Plateforme.

D. Renforcement des capacités

20. Conformément au mandat qui est le sien concernant le renforcement des capacités, la Plateforme fera ce qui suit dans le cadre de la présente approche :

- a) Rechercher, hiérarchiser et renforcer les capacités essentielles à sa mise en œuvre, dans la limite des moyens disponibles, en utilisant notamment des ateliers de formation et des séminaires en ligne sur les techniques et procédures permettant de reconnaître et d'exploiter les savoirs autochtones et locaux dans le cadre des évaluations ou la participation au programme de bourses;
- b) Encourager et faciliter la mise en place d'activités de renforcement des capacités en vue de satisfaire les besoins accrus dans ce domaine à l'aide de partenariats stratégiques et d'autres dispositifs lorsque les besoins dépassent les moyens de la Plateforme. Dans ce contexte, le mécanisme participatif pourrait renforcer l'aptitude des peuples autochtones et des populations locales à prendre part et contribuer à l'exécution des produits de la Plateforme et à en tirer parti.

III. Dispositifs institutionnels et mécanisme participatif à l'appui de la mise en œuvre de l'approche

21. En vue de mettre en œuvre l'approche décrite à la section II, la Plateforme fera fond sur les dispositifs existants, qui devront être complétés par le mécanisme participatif.

A. Dispositifs existants intervenant dans la mise en œuvre de l'approche

22. Le **Groupe d'experts multidisciplinaire** supervisera la mise en œuvre de l'approche et toute évolution en découlant.

²⁶ Mention dans le guide relatif aux évaluations (IPBES/5/INF/6).

23. Des **groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux** seront créés pour chaque évaluation. Ces groupes seront composés d'experts des savoirs autochtones et locaux et d'experts en savoirs autochtones et locaux choisis pour les différents chapitres de chaque évaluation. Les groupes seront chargés de définir les questions et thèmes clefs relatifs aux peuples autochtones et aux populations locales devant être couverts dans chaque évaluation, en vue de faire une synthèse de tous les savoirs pertinents et de garantir que chaque évaluation tienne dûment compte des perspectives résultant des différents systèmes de savoirs, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme.

24. **D'autres équipes spéciales et groupes d'experts** concourront également à la mise en œuvre de cette approche.

25. Le **secrétariat, y compris ses groupes d'appui technique**, contribueront à la mise en œuvre de l'approche.

B. Mécanisme participatif permettant d'utiliser les systèmes de savoirs autochtones et locaux

26. L'objectif du mécanisme participatif pour l'utilisation des savoirs autochtones et locaux est de faciliter la participation véritable et effective des détenteurs de savoirs autochtones et locaux, d'experts des savoirs autochtones et locaux et de leurs organisations ou réseaux afin de renforcer leur capacité de contribuer aux travaux de la Plateforme à tous les niveaux et d'en tirer parti.

27. Conformément aux règles et procédures de la Plateforme, le mécanisme participatif est censé atteindre cet objectif en veillant notamment à :

a) Fournir une *plateforme Web* pour faciliter la participation véritable et effective des réseaux existants de peuples autochtones et de populations locales et des experts du domaine et faire en sorte que de nouveaux réseaux, éventuellement autonomes, se développent;

b) Promouvoir, par voie de *consultations*, un dialogue avec divers réseaux, experts du domaine et décideurs en vue de mobiliser des contributions et de diffuser les résultats au cours de chacune des quatre phases du processus d'évaluation, comprenant à la fois des consultations en ligne et des ateliers de dialogue;

c) Créer des possibilités de partage et d'échange de connaissances au moyen de *forums de discussion* spécifiques sur la plateforme Web ou dans le contexte de la contribution au catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et de son utilisation; et

d) Apporter un appui à la Plateforme, au moyen de *partenariats stratégiques*, en encourageant et en facilitant les activités menées par les partenaires compétents en vue de renforcer la capacité des peuples autochtones et des populations locales de participer véritablement et effectivement aux travaux de la Plateforme et de mobiliser les savoirs autochtones et locaux sous des formes accessibles à la Plateforme, lorsque ces savoirs font défaut.

28. La composante centrale du mécanisme participatif sera une **plateforme Web**, gérée par le secrétariat et hébergée sur le site Web de la Plateforme (<http://www.ipbes.net/ilk-participatory-mechanism>), comprenant les éléments suivants :

a) Un *service d'enregistrement* lié au registre des parties prenantes de la Plateforme, dans lequel doivent obligatoirement être inclus tous les acteurs qui souhaitent participer, y compris les particuliers, les organisations sociales, les institutions et les réseaux;

b) Un *fichier* dans lequel figurent tous les particuliers ou entités enregistrés mais aussi, sous réserve qu'ils y consentent, tous les experts des savoirs autochtones et locaux qui participent ou ont participé aux travaux de la Plateforme. Ce fichier sera consultable selon différents critères et sera mis à la disposition du public;

c) Un *centre documentaire des ressources utiles relatives aux savoirs autochtones et locaux* comprenant un large éventail de sources d'informations, de savoirs et de données intéressant les savoirs autochtones et locaux, ou de liens vers ces informations, savoirs et données, constituant ainsi une base de données institutionnelle visant à faciliter la mobilisation de données et de savoirs permettant de combler les lacunes et d'alimenter le dialogue. Le centre documentaire et les liens en question doivent satisfaire aux conditions énoncées au paragraphe 11;

d) Une *présentation des activités en cours* par rapport aux savoirs autochtones et locaux, y compris celles décrites à la section II ci-dessus, telles que les consultations en ligne, les ateliers de dialogue et les activités de renforcement des capacités et de mobilisation des savoirs autochtones et locaux accessibles;

- e) Un *forum de discussion* offrant la possibilité de partager et d'échanger des connaissances entre les systèmes de savoirs autochtones et locaux et autres systèmes de savoirs;
 - f) Un *lieu propice à l'auto-organisation* à l'intention des particuliers ou entités enregistrés, y compris les sous-groupes, tels que les groupes spécialisés fournissant un appui dans le cadre de différentes évaluations de la Plateforme, que les membres pourraient souhaiter créer.
29. Le mécanisme participatif concourra aux **consultations** spécifiques prévues dans le cadre des quatre phases.
30. Par le biais du mécanisme participatif, la Plateforme s'associera à des **partenariats stratégiques** pour :
- a) Promouvoir la portée des consultations en ligne et des ateliers de dialogue et accroître la participation à ces activités;
 - b) Promouvoir et faciliter la mobilisation des savoirs autochtones et locaux sous des formes accessibles en vue de combler les lacunes déterminées par les partenaires compétents;
 - c) Promouvoir et faciliter la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités qui améliorent l'aptitude des peuples autochtones et des populations locales à prendre part et contribuer aux produits de la Plateforme et à en tirer parti.
31. Faire mieux connaître et comprendre les systèmes de savoirs autochtones et locaux et l'approche appliquée par la Plateforme en vue de reconnaître et d'exploiter les savoirs autochtones et locaux.

Annexe III à la décision IPBES-5/1

Grandes lignes du plan de travail pour 2017 et 2018

<i>Activité</i>	<i>2^e trimestre 2017</i>	<i>3^e trimestre 2017</i>	<i>4^e trimestre 2017</i>	<i>1^{er} trimestre 2018</i>	<i>2^e trimestre 2018</i>	<i>3^e trimestre 2018</i>	<i>4^e trimestre 2018</i>	<i>1^{er} trimestre 2019</i>
Appui aux experts élaborant les évaluations relatives au choix et à l'utilisation des indicateurs, mesures et données associées	x	x	x	x	x	x	x	x
Enquête relative à l'utilité de l'infrastructure en ligne et à son affinement	x	x	x					
Mise à jour de l'infrastructure en ligne en fonction des produits concrets de la Plateforme	x	x	x	x	x	x	x	x
Développement de l'infrastructure en ligne afin de centraliser les principales ressources intéressant les produits de la Plateforme		x	x	x	x	x	x	x
Détermination des lacunes en matière de recherche apparaissant dans le contexte des évaluations menées à bien et en cours	x				x			
Consultations relatives aux domaines prioritaires proposés pour la production de connaissances	x	x				x		
Collaboration avec des organisations susceptibles de financer la recherche dans les domaines prioritaires pour la production de connaissances			x	x			x	x
Autres activités liées aux connaissances et aux données à l'appui des experts de la Plateforme chargés des évaluations	x	x	x	x	x	x	x	x

Annexe IV à la décision IPBES-5/1

Rapport de cadrage pour une évaluation thématique de l'usage durable des espèces sauvages : produit 3 b) iii)

I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et approche méthodologique

A. Portée

1. L'objectif de l'évaluation thématique proposée est d'examiner diverses approches pour un usage plus durable des espèces sauvages d'organismes vivants au sein des écosystèmes qui les abritent et de renforcer les pratiques, les mesures, les capacités et les outils connexes en vue d'assurer leur conservation dans le cadre de cet usage. L'évaluation mettra l'accent sur la durabilité de l'usage de ces espèces, et reconnaîtra les interdépendances inhérentes entre leur usage et les contextes socioécologiques plus larges de celle-ci. Elle sera axée sur la recherche de solutions, l'objectif global étant de recenser les difficultés et les possibilités de mettre en place ou de renforcer plus avant les mesures et conditions nécessaires pour assurer et promouvoir l'usage durable de ces espèces et mettre fin à leur usage non durable. Les dimensions pertinentes de cet usage durable seront analysées, et son état ainsi que ses tendances évalués, de même que les facteurs directs et indirects de changement et les contributions apportées par les espèces considérées. L'évaluation se penchera par ailleurs sur les scénarios futurs pour l'utilisation des espèces sauvages et les conséquences qui en résulteront pour ces dernières et leur devenir du point de vue de l'évolution. Elle se penchera en outre sur les diverses difficultés qui se posent, ainsi que les possibilités et options pour assurer de manière renforcée la durabilité de l'utilisation des espèces sauvages. Les analyses porteront sur la situation actuelle et les tendances jusqu'en 2020 (remontant jusqu'à 50 ans en arrière) et fourniront des projections plausibles, notamment pour diverses périodes comprises entre 2030 et 2050.

2. L'évaluation contribuera à établir une compréhension commune du terme « espèces sauvages » qui soit cohérente avec l'approche globale et le cadre conceptuel de la Plateforme, et tiendra compte des définitions existantes établies par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Convention sur la diversité biologique et d'autres organismes internationaux concernés, ainsi que des divers systèmes de savoirs, reconnaissant que selon le contexte, il existe souvent un continuum entre les espèces considérées comme sauvages et celles dites domestiques ou élevées en captivité. On part du principe que ce terme désigne les espèces non domestiquées et les populations sauvages d'espèces domestiquées. L'évaluation ne s'intéressera donc pas, par exemple, à la gestion des cultures ou des animaux d'élevage dans les exploitations agricoles ou des populations élevées dans les installations aquacoles ou cultivées dans les plantations artificielles, à moins qu'elles soient susceptibles de constituer une alternative à l'utilisation des populations sauvages.

3. L'évaluation reconnaîtra l'indivisibilité de la nature et de l'humanité, notamment les fonctions écosystémiques et les contributions que la nature apporte à l'homme et à la bonne qualité de vie, comme il est souligné dans le cadre conceptuel de la Plateforme. Elle tiendra donc compte non seulement des effets écologiques et sociaux positifs et négatifs de l'utilisation des espèces sauvages, mais également de l'incidence des différentes approches, pratiques et technologies dans plusieurs contextes sociopolitiques et de leur lien avec divers systèmes de savoirs, notamment les savoirs et les pratiques autochtones et locaux.

4. L'évaluation mettra l'accent sur les utilisations à des fins de consommation ou non d'un certain nombre d'espèces sauvages constituant un groupe représentatif de taxons et d'utilisations. Elle tiendra compte d'un large éventail d'aspects liés à l'utilisation effective des espèces sauvages, notamment les échelles spatiales et temporelles; les fins de subsistance, commerciales et récréatives; et les contextes d'utilisation coutumière, licite et illicite. Pour refléter l'ampleur et la complexité des utilisations des espèces sauvages, elle portera sur un éventail d'unités d'analyse terrestres et aquatiques, y compris marines, de la Plateforme et sur leur contiguïté et leur connectivité. Elle ne reproduira pas les travaux des autres évaluations mais étudiera ceux qui existent, dans le cadre du mandat de la Plateforme et de la présente étude de cadrage.

5. S'appuyant sur les définitions et principes internationalement reconnus de l'usage durable – tels que les définitions et les recommandations pour l'usage durable de la biodiversité figurant à l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique, les Principes et Directives d'Addis-Abeba pour l'usage durable de la diversité biologique adoptés par la Conférence des Parties à cette convention (décision VII/12), et le concept d'« avis de commerce non préjudiciable » énoncé dans la CITES – et sur les orientations établies pour leur formulation en fonction de diverses caractéristiques des espèces, l'évaluation inclura l'élaboration d'éléments pouvant raisonnablement être pris en compte dans le cadre de l'usage durable des espèces sauvages eu égard aux objectifs internationaux tels que les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et les objectifs de développement durable.

6. Elle recensera les possibilités qui s'offrent et les difficultés qui se posent pour créer ou renforcer plus avant les conditions et mesures favorisant la promotion de la durabilité de l'usage des espèces sauvages dans les écosystèmes qui les abritent. Elle sera fondée sur la compréhension de l'usage durable des espèces sauvages qui jouent un rôle important dans le fonctionnement actuel et futur des écosystèmes et des contributions que ces espèces apportent aux populations. Chaque fois qu'elle constatera qu'un certain usage des espèces sauvages n'est pas durable, elle devra chercher des options politiques pour définir un niveau d'exploitation qui pourrait l'être (s'il en existe un) et déterminer à quel moment il convient de mettre un frein à tous les usages afin de donner aux espèces sauvages la possibilité de se rétablir, en tenant compte des conditions écologiques nécessaires pour un tel rétablissement. Faisant fond sur un large éventail de perspectives et de systèmes de savoirs, elle analysera les forces et les faiblesses des systèmes de gouvernance, régimes législatifs et commerciaux, méthodologies et pratiques concernés.

7. L'évaluation abordera les questions suivantes intéressant les décideurs chargés de la question de l'usage durable des espèces sauvages :

a) Comment correctement conceptualiser et mettre en pratique l'usage durable des espèces sauvages (chapitre 2)?

b) Quels outils et méthodes existe-t-il pour évaluer, mesurer et gérer l'usage durable des espèces sauvages (chapitre 2)?

c) Quelles sont les répercussions positives et négatives exercées par divers usages des espèces sauvages et d'autres facteurs directs sur la nature et les contributions que celle-ci apporte à l'homme (chapitre 3)?

d) Quels sont, selon toute probabilité, les principaux bénéficiaires de l'usage durable des espèces sauvages (chapitre 3)?

e) Quels sont les facteurs indirects qui influent sur la durabilité de l'usage des espèces sauvages, y compris les obstacles systémiques et les mesures incitatives aux effets pervers qui empêchent cet usage durable (chapitre 4)?

f) Quels sont les différents scénarios relatifs à l'usage durable des espèces sauvages (chapitre 5)?

g) Quelles options et voies de gouvernance liées à divers scénarios d'usage des espèces sauvages, y compris les considérations socioéconomiques et écologiques, peuvent conduire à la durabilité de l'usage des espèces sauvages dans les écosystèmes qui les abritent (chapitre 5)?

h) Quelles actions et quels outils et méthodes d'évaluation, de mesure et de gestion de l'usage durable des espèces se sont avérés appropriés et efficaces, dans quels contextes et sur quelle période? Dans quelle mesure est-il possible de les reproduire à d'autres endroits (chapitre 6)?

i) Quelles lacunes en matière de données et de connaissances relatives à l'état des lieux, aux facteurs, aux incidences, aux actions et aux outils et méthodes d'appui aux politiques faut-il combler pour mieux comprendre et déployer les diverses options et possibilités permettant d'améliorer la conservation par l'usage durable des espèces sauvages (chapitre 6)?

j) Quelles sont les possibilités offertes par l'usage durable des espèces sauvages du point de vue de la réaffectation des terres (par exemple, remplacement des usages moins durables des terres) (chapitre 6)?

B. Limites géographiques de l'évaluation

8. L'évaluation s'étendra à l'échelle de la planète, notamment aux systèmes socioécologiques terrestres et aquatiques (y compris marins) et à toutes les échelles spatiales, du local au mondial.

C. Bien-fondé

9. Il est nécessaire d'effectuer une évaluation complète de l'état et des tendances, ainsi que des évolutions possibles, de l'usage des espèces sauvages, y compris la viabilité de l'usage actuel dans son contexte socioécologique et l'état ainsi que les tendances des facteurs directs et indirects qui influent sur cette viabilité. L'évaluation tiendra compte des multiples visions du monde, systèmes de savoirs, traditions et valeurs culturelles qui sont à l'œuvre dans différents contextes socioécologiques.

10. L'usage des espèces sauvages revêt une importance capitale pour toutes les communautés, en particulier celles qui vivent dans des pays ou des régions dotés d'une riche biodiversité visée par des mesures de conservation au niveau mondial. L'évaluation donne la possibilité de se pencher sur la question de la qualité de vie et, notamment, sur les besoins des peuples autochtones et des communautés locales. L'essence même des cultures et des moyens de subsistance des populations de bon nombre de pays repose sur les ressources naturelles auxquelles elles ont accès et aux écosystèmes dont elles font partie. De nombreuses espèces aboutissent également dans des pays étrangers, par exemple du fait du commerce et du tourisme internationaux.

11. Il existe un souhait général de protéger les espèces sauvages contre l'extinction et le déclin, en particulier les espèces de mammifères et d'oiseaux les plus visibles. L'usage de ces espèces est considérée, et publiquement critiquée, comme une cause majeure de leur déclin. S'il est mal géré, cet usage peut mener à leur extinction, mais s'il a lieu de façon durable, il peut également favoriser leur conservation sur le long terme. L'usage durable des espèces sauvages, plutôt que leur non-usage, constitue un aspect important d'un développement durable et juste sur le plan socioéconomique et d'une politique qui préserve la biodiversité dont l'homme dépend.

12. L'évaluation établira des options de scénarios d'action et de voies de gouvernance susceptibles de promouvoir la conservation de la biodiversité et le maintien des fonctions socioécologiques, telles que les contributions que la nature apporte à l'homme. Elle contribuera au renforcement de la base de connaissances relatives tant au concept d'usage durable des espèces sauvages qu'aux facteurs directs et indirects qui favorisent des pratiques non durables et aux moyens de combattre ces pratiques. Elle mettra l'accent sur les instruments de politique générale et les outils d'appui aux politiques existants et sur leur efficacité et favorisera le développement d'outils d'aide et de méthodologies supplémentaires dans ce domaine.

D. Utilité

13. L'évaluation fournira aux utilisateurs et au grand public – notamment aux gouvernements, aux organisations multilatérales, au secteur privé et à la société civile, y compris les peuples autochtones et communautés locales et les organisations non gouvernementales – une analyse pertinente, crédible, légitime, fiable, factuelle et complète de l'usage durable des espèces sauvages fondée sur les dernières connaissances procurées par la science et les autres systèmes de savoirs, y compris les savoirs autochtones et locaux.

14. L'évaluation contribuera à la réalisation du deuxième objectif de la Convention sur la diversité biologique, axé sur l'usage durable de la biodiversité. Elle contribuera également à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique n^{os} 6 (concernant l'usage durable à des fins de consommation des stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques) et 12 (concernant la conservation des espèces menacées), ainsi que de certains aspects des objectifs n^{os} 3 (sur les incitations), 4 (sur la production et la consommation durables), 7 (concernant la gestion durable, notamment des forêts), 16 (concernant le Protocole de Nagoya) et 18 (concernant l'usage coutumier des ressources biologiques). Elle sera également utile pour l'application d'un certain nombre de décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, notamment les Principes et Directives d'Addis-Abeba pour l'usage durable de la diversité biologique, et l'établissement d'une distinction entre les usages de subsistance, la chasse autorisée et illicite, la surexploitation et le commerce national et international de spécimens et de produits d'espèces sauvages.

15. Par ailleurs, l'évaluation contribuera à la réalisation de l'objectif de la CITES, qui est de veiller à ce que le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ne compromette pas leur survie à l'état sauvage. Elle y participera notamment en fournissant aux parties à la Convention des informations qu'elles pourront utiliser pour délivrer des autorisations. Elle apportera également des informations indiquant si le commerce international sera préjudiciable ou bénéfique à la survie des espèces et démontrera l'importance et la valeur des pratiques durables pour la conservation des espèces. Elle tiendra compte des besoins des scientifiques et des organes de gestion nationaux en matière de connaissances, afin de favoriser l'utilisation des sciences appliquées pour la mise en œuvre de la Convention, notamment l'établissement d'avis de commerce non préjudiciable et d'avis

d'acquisition licite, et la prise de décisions commerciales connexes. Elle contribuera en outre à l'étude des conditions favorables à l'usage durable des espèces sauvages et à l'identification des méthodes et des outils permettant d'évaluer, de mesurer et de gérer cet usage.

16. Les pays pourraient se servir de l'évaluation lorsqu'ils s'emploient à réaliser les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 2 (élimination de la faim), 12 (production et consommation durables), 13 (lutte contre les changements climatiques), 14 (conservation et exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines), 15 (exploitation durable des écosystèmes terrestres), et 17 (revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable). L'évaluation vise en outre à contribuer aux efforts déployés en vue de lutter contre l'usage non durable et illicite des espèces sauvages, qui entrave la réalisation d'objectifs et de cibles sociétaux plus larges. Elle sera, de même, utile à la réalisation des objectifs 1 (élimination de la pauvreté), 3 (préservation de la santé et du bien-être), 5 (égalité des sexes), 6 (services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (services énergétiques durables), et 16 (sociétés pacifiques et inclusives).

E. Approche méthodologique

17. L'évaluation se fondera sur la littérature scientifique, les évaluations nationales disponibles et des sources appartenant à d'autres systèmes de savoirs, y compris les savoirs autochtones et locaux, et s'appuiera sur les travaux menés par des institutions et réseaux déjà en place (voir la section IV ci-dessous sur les parties prenantes concernées et initiatives pertinentes). Elle examinera les travaux pertinents, tels que les progrès de la CITES sur les avis de commerce non préjudiciable et la définition de l'usage durable et du commerce des espèces sauvages. Elle tiendra également compte des évaluations régionales et mondiales de la biodiversité et des services écosystémiques produites par la Plateforme, ainsi que de son évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, qui aborde de nombreux aspects de l'usage durable. Elle devrait en outre tenir compte du guide préliminaire sur les conceptualisations des valeurs de la biodiversité et des contributions apportées par la nature aux populations (IPBES/4/INF/13). Le groupe d'experts chargé de l'évaluation disposera des documents réunis lors du processus de cadrage, notamment les références aux publications et à la littérature grise. L'élaboration de l'évaluation se fera selon les procédures définies. Des degrés de confiance, décrits dans le guide sur l'évaluation de la Plateforme, seront affectés à tous les résultats clefs figurant dans les résumés analytiques des chapitres techniques du rapport d'évaluation et aux messages clefs présentés dans le résumé à l'intention des décideurs.

18. Le groupe d'experts chargé de l'évaluation devrait veiller à la discipline et à une représentation équilibrée des différentes régions géographiques ainsi que des hommes et des femmes, et devrait représenter diverses visions du monde. Il se composera de 2 coprésidents, 12 auteurs-coordonnateurs principaux, 36 auteurs principaux et 12 éditeurs-réviseurs, qui seront choisis conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme à la suite d'un appel à la présentation de candidatures après approbation du rapport de cadrage par la Plénière.

19. Un groupe faisant partie du secrétariat de la Plateforme sera chargé d'assurer l'appui technique de l'évaluation.

20. L'élaboration de l'évaluation s'étalera sur trois ans, selon le déroulement et le calendrier décrits à la section VI ci-dessous.

II. Descriptif des chapitres

21. L'évaluation thématique sera constituée de six chapitres accompagnés de leurs résumés analytiques et d'un résumé à l'intention des décideurs rassemblant les messages clefs de ces chapitres. Elle comprendra en outre un glossaire rassemblant les termes et définitions pertinents.

Chapitre 1. Contexte

22. Le chapitre 1 plantera le décor de l'évaluation en décrivant comment l'usage durable des espèces sauvages et les contributions qu'elles apportent seront traitées dans le contexte du cadre conceptuel de la Plateforme. Il définira ce que l'on entend par « espèces sauvages », en prenant en considération les définitions adoptées par la CITES, la FAO, la Convention sur la diversité biologique et d'autres organismes internationaux concernés, les divers systèmes de savoirs, et l'usage durable de ces espèces, compte tenu des aspects biologiques et écologiques et des aspects relatifs à l'évolution.

23. Ce chapitre donnera le plan de l'évaluation ainsi que les raisons justifiant l'ordre des chapitres et l'accent mis sur les usages à des fins de consommation ou non d'un certain nombre d'espèces sauvages d'un bout à l'autre d'un ensemble représentatif de taxons et d'usages. L'évaluation tiendra compte d'une grande diversité d'aspects de l'usage actuel, y compris les échelles spatiales et temporelles; les fins de subsistance, commerciales et récréatives; et les contextes d'usage coutumier, licite et illicite. Le chapitre expliquera l'approche socioécologique intégrée adoptée, reconnaissant l'indivisibilité de la nature et de l'humanité, notamment les fonctions écosystémiques et les contributions que la nature apporte à l'homme et à une bonne qualité de vie. Il exposera comment l'évaluation améliorera les pratiques, mesures, capacités et outils dans ce domaine et aidera à atteindre les cibles et objectifs connexes fixés au niveau international, tels que les objectifs de la CITES, les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et les objectifs de développement durable.

Chapitre 2. Conceptualisation de l'usage durable des espèces sauvages

24. Le chapitre 2 précisera les conditions qui sont nécessaires à l'usage durable des espèces sauvages et les critères et les éléments qui sont essentiels pour faire en sorte que les incidences d'un tel usage soient raisonnables sur le plan social et restent en-deçà des limites sur le plan écologique. Il fournira une évaluation critique des principes de l'usage durable, notamment les normes reconnues en matière d'usage durable des espèces sauvages.

25. En se fondant sur des définitions, des principes et des concepts reconnus au niveau international s'agissant de l'usage durable, il précisera ce que l'usage durable des espèces sauvages signifie dans le contexte d'objectifs internationaux, tels que les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et les objectifs de développement durable, et ce qu'elle implique pour diverses conventions, telles que la CITES. Il se penchera sur les méthodes et outils nécessaires pour convenablement évaluer, mesurer et gérer de manière durable l'usage des espèces sauvages ainsi que les contributions que celles-ci apportent à l'homme, en tenant compte d'un large éventail d'aspects relatifs à leur usage effectif, notamment les échelles spatiales, temporelles et quantitatives, les fins de subsistance, commerciales ou récréatives, les contextes d'usage coutumier, licite et illicite, la manière dont les populations locales les perçoivent et les classent et d'autres considérations. Il examinera également la valeur non-anthropocentrique de l'usage durable des espèces, en particulier pour le maintien des perspectives des écosystèmes et des espèces en matière d'évolution. Il s'appuiera sur le guide préliminaire concernant les conceptualisations des valeurs de la biodiversité et des contributions apportées par la nature aux populations.

Chapitre 3. État et tendances de l'usage des espèces sauvages et de ses conséquences pour ces espèces, pour l'environnement et pour l'homme

26. Le chapitre 3 évaluera l'usage des espèces sauvages et l'effet qu'il produit sur la situation et les tendances en matière de conservation ainsi que les aspects environnementaux positifs et négatifs des diverses catégories d'usage à des fins de consommation ou non présentées au chapitre 1 concernant un ensemble d'espèces sauvages englobant divers taxons végétaux et animaux et les unités d'analyse terrestres et aquatiques, y compris marines, connexes. Cette évaluation se fera par rapport aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et aux objectifs de développement durable. Elle comprendra donc une analyse de l'usage durable des espèces sauvages couvrant toutes les régions de la Plateforme, qui adoptera une approche équilibrée du traitement des taxons et des espèces au sein de chaque taxon et s'appuiera sur les travaux pertinents tels que les avis de commerce non préjudiciable de la CITES. Les critères de sélection des espèces sauvages étudiées peuvent comprendre le risque d'extinction, l'importance pour les communautés, les exemples de meilleures pratiques et la répartition en usage à des fins de consommation ou à d'autres fins.

27. Le chapitre évaluera les connaissances sur les niveaux d'usage susceptibles d'être durables (s'il en existe) et/ou le moment à partir duquel une gestion est nécessaire pour permettre aux espèces sauvages de se rétablir, en tenant compte des conditions écologiques à remplir pour un tel rétablissement. En étudiant différentes pratiques de gestion, en particulier celles qui sont promues dans le cadre de la CITES, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et d'autres conventions pertinentes, ainsi que les évaluations menées par la FAO et les organismes régionaux de gestion de la pêche, ce chapitre abordera l'incidence de l'usage de ces espèces sauvages sur la nature, notamment ses effets sur l'écologie, la dynamique et la diversité génétique de leurs populations ou sur le fonctionnement des écosystèmes correspondants. Pour évaluer le contexte environnemental de l'usage des espèces sauvages, il tiendra également compte des facteurs directs pertinents, tels que la dégradation des sols, les changements d'affectation des terres, la conversion des habitats, le développement urbain, la pollution, l'acidification, l'eutrophisation, les espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques.

28. Le chapitre 3 évaluera par ailleurs les conséquences de l'usage des espèces sauvages sur les contributions que la nature apporte à l'homme et à la qualité de vie, en tenant compte des conditions, des critères et des éléments évoqués au chapitre 2 concernant la viabilité de leur usage. Il fera fond sur le guide préliminaire concernant les conceptualisations des valeurs de la biodiversité et des contributions apportées par la nature aux populations.

Chapitre 4. Facteurs indirects de l'usage durable des espèces sauvages

29. Le chapitre 4 évaluera les facteurs positifs et négatifs indirects de l'usage durable des espèces sauvages en étudiant les dispositions institutionnelles, les régimes de gouvernance et le contexte sociopolitique, économique, juridique, culturel et technologique relatifs à l'usage de ces espèces à toutes les échelles. Il évaluera les conditions comme, par exemple, les systèmes fonciers, la gestion urbaine, les pratiques de gestion des terres et les législations et mécanismes environnementaux se rapportant à l'usage illicite. Les facteurs indirects examinés comprendront, entre autres, la démographie, les niveaux de revenu, les modes de consommation et les systèmes de valeurs. La manière dont les dispositions institutionnelles et de gouvernance contribuent positivement ou négativement à modifier l'usage des espèces sauvages, les interactions entre les facteurs et les effets sur l'environnement sera également abordée.

Chapitre 5. Scénarios futurs pour l'usage durable des espèces sauvages

30. Le chapitre 5 présentera des scénarios futurs possibles pour l'usage durable des espèces sauvages et ses effets sur la conservation de ces dernières dans leur contexte socioécologique plus large. Pour l'évaluation des tendances et des scénarios de l'usage de ces espèces, il tiendra compte des conditions, des critères et des éléments fondamentaux de la viabilité de cet usage évoqués au chapitre 2 et de l'analyse des facteurs directs et indirects présentée aux chapitres 3 et 4. Pour analyser les scénarios, il s'appuiera également sur l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques (décision IPBES-4/1, section V, paragraphe 1 et annexe IV), le guide préliminaire concernant les conceptualisations des valeurs de la biodiversité et des contributions apportées par la nature aux populations et l'évaluation de l'efficacité des actions prévue au chapitre 6. Il exploitera les scénarios exploratoires des évolutions plausibles pour les espèces sauvages et les contributions qu'elles fournissent, leurs écosystèmes et l'homme, en fonction du degré d'usage, et examinera en outre des scénarios d'options et de voies de gouvernance susceptibles de mener à des avenir plus durables. Ces évolutions et scénarios possibles pour l'usage durable des espèces sauvages tiendront compte des particularités régionales, y compris celles des petits États insulaires.

Chapitre 6. Options et actions

31. Le chapitre 6 évaluera les connaissances sur l'efficacité des actions dans le domaine de l'utilisation durable des espèces sauvages et exposera dans les grandes lignes les options et les obstacles qui pourraient se présenter aux décideurs concernant les questions utiles pour l'action qui ont été examinées aux chapitres précédents. Les options étudiées engloberont divers instruments de politique générale, notamment des instruments juridiques et réglementaires, et les meilleures pratiques. Elles comprendront également des mesures en matière de communication visant à promouvoir l'usage durable par le biais de la sensibilisation, de l'établissement de réseaux et du renforcement des capacités. Le chapitre soulignera en outre l'association de plusieurs instruments de politique générale et leur intégration à d'autres politiques environnementales et voies de gouvernance, à titre de stratégies d'intervention pour promouvoir l'usage durable des espèces sauvages et de leurs habitats.

32. Le chapitre se penchera sur les options à diverses échelles hiérarchiques, spatiales et temporelles, examinera différents systèmes de gouvernance et envisagera qui pourrait en tirer avantage ou supporter les coûts de leur mise en œuvre. Il se penchera aussi sur les informations disponibles concernant les systèmes fonciers réglementaires et traditionnels et sur le rôle des institutions informelles et déterminera également les environnements favorables et les contraintes à l'adoption de politiques et les enseignements tirés en la matière, notamment les solutions et les méthodes permettant d'accroître l'efficacité et de répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités dans divers contextes.

III. Indicateurs, mesures et séries de données

33. Avec l'appui de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données de la Plateforme – et en tenant compte des indicateurs de base et majeurs retenus pour les évaluations régionale et mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres –, l'évaluation examinera l'utilisation et l'efficacité des indicateurs existants pour évaluer

l'usage durable, notamment ceux établis par le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, et étudiera d'autres indicateurs et séries de données qui pourraient être utilisés.

34. Elle analysera dans quelle mesure on peut disposer de données à jour et déterminera les lacunes en matière de données et de connaissances. Les données sélectionnées pour l'évaluation devront permettre une ventilation selon des variables pertinentes telles que le biotope, le taxon et le niveau de revenu. On veillera, conformément au plan de gestion des données et de l'information de la Plateforme, à assurer l'accès aux métadonnées, et chaque fois que cela sera possible, aux données sous-jacentes, au moyen de processus interopérables assurant la comparabilité des évaluations. L'équipe spéciale sur les données et connaissances élaborera par ailleurs des recommandations et des procédures afin de garantir que les données et les informations utilisées dans l'évaluation seront largement disponibles en vue des évaluations futures de la Plateforme ainsi qu'à d'autres fins.

35. L'évaluation recensera et consultera d'autres sources de données et d'informations pertinentes à l'échelle mondiale, aussi bien existantes que nouvelles, telles que les institutions et organisations mondiales, régionales et nationales, les publications de scientifiques et de communautés autochtones et locales. On fera savoir au niveau international quelles sont les données et les informations nécessaires aux fins de l'évaluation afin d'en faciliter la recherche et l'échange.

36. L'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, ainsi que d'autres détenteurs et experts des savoirs autochtones et locaux, fourniront des directives concernant les procédures pour l'analyse et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux. Le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la collaboration internationale permettront d'accroître l'aptitude collective à exécuter ces tâches.

IV. Parties prenantes concernées et initiatives pertinentes

37. Conformément aux principes régissant le fonctionnement de la Plateforme, les partenariats sont importants pour éviter les doubles emplois et promouvoir les synergies avec les activités en cours. Les partenariats stratégiques constituent un sous-groupe essentiel parmi les nombreuses formes possibles de partenariat avec la Plateforme. Dans le contexte de l'évaluation de l'usage durable des espèces sauvages, sont considérés comme stratégiques les partenariats qui promeuvent par exemple les relations avec les nombreux organes compétents dans un cadre mondial unique. Les partenaires stratégiques pour le processus d'évaluation seront déterminés conformément aux orientations concernant l'établissement de partenariats stratégiques et autres accords de collaboration (décision IPBES-3/4, annexe III). D'autres organisations intéressées sont invitées à participer à ce processus.

38. Les peuples autochtones et locaux possèdent de manière générale une grande connaissance des espèces sauvages qui les entourent, notamment sur leur habitat, leur disponibilité saisonnière, l'éthologie des espèces animales et d'autres sujets, et les utilisent souvent pour leur subsistance et à d'autres fins. Ils constituent donc des parties prenantes majeures et des partenaires clefs pour les autorités nationales et les organismes internationaux qui s'emploient à préserver la biodiversité par le biais de mesures de conservation ou de réglementation. Leurs moyens de subsistance sont souvent étroitement liés à l'usage des espèces sauvages. Les mesures d'incitation à l'usage durable de ces espèces peuvent être des moyens pour les populations locales d'atteindre l'objectif de durabilité en matière d'usage des espèces sauvages.

V. Renforcement des capacités

39. L'un des objectifs clefs de l'évaluation est de contribuer à l'élaboration et à l'amélioration des approches visant à assurer la durabilité de l'usage des espèces sauvages et de renforcer les pratiques, mesures, techniques, capacités et outils connexes. L'évaluation visera à consolider les fondements scientifiques permettant la prise de décisions éclairées dans ce domaine. Elle servira de base aux activités de renforcement des capacités afin d'améliorer les capacités humaines, institutionnelles et techniques pour favoriser la mise en œuvre de ses messages clefs. Cela comprend le renforcement des capacités à fournir les données scientifiques nécessaires pour déterminer la viabilité de l'usage des espèces sauvages. Le renforcement des capacités visera à long terme à l'élaboration et à l'utilisation d'outils et de méthodes d'appui aux politiques, et à l'amélioration de l'accès aux données, informations et connaissances nécessaires et aux systèmes de savoirs autochtones et locaux.

40. Les actions dans ce domaine seront en outre élaborées de manière à permettre la participation effective des experts des pays en développement à l'évaluation. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités fournira un appui à l'évaluation, notamment en mettant en œuvre le plan glissant de la Plateforme pour le renforcement des capacités. Conformément à ce plan, le renforcement des capacités

visera également à accroître la contribution effective des systèmes de savoirs autochtones et locaux à ces évaluations.

VI. Déroulement et calendrier des travaux

41. Le tableau ci-après présente le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour l'établissement du rapport d'évaluation, notamment les activités à mener, les objectifs d'étapes et les dispositions institutionnelles.

<i>Date</i>	<i>Mesures et dispositions institutionnelles</i>
Première année	
Premier trimestre	La Plénière approuve la réalisation de l'évaluation thématique de l'usage durable des espèces sauvages, sollicite des offres d'appui technique en nature pour l'évaluation et prie le secrétariat d'établir, sur les conseils du Bureau, les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en place l'appui technique.
	Le Président, par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et autres parties prenantes de nommer des experts.
Deuxième trimestre	Le secrétariat établit des listes de candidats.
	Le Groupe d'experts multidisciplinaire choisit les coprésidents, les auteurs-coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs en appliquant les critères de sélection approuvés.
	Réunion du comité de gestion (coprésidents, chef du groupe d'appui technique et Groupe d'experts multidisciplinaire et membres du Bureau) pour planifier la première réunion des auteurs.
	Les candidats retenus sont contactés, les postes vacants sont pourvus et la liste des coprésidents, des auteurs et des éditeurs-réviseurs est finalisée.
Deuxième trimestre et début du troisième trimestre	Première réunion des auteurs (56 participants : 2 coprésidents, 12 auteurs-coordonnateurs principaux, 36 auteurs principaux et 6 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau).
Quatrième trimestre	Les projets de chapitres d'ordre zéro sont établis et adressés au secrétariat (groupe d'appui technique).
Deuxième année	
Premier trimestre	Les projets de chapitres de premier ordre sont établis et adressés au secrétariat (groupe d'appui technique).
	Les chapitres sont compilés et forment le projet de premier ordre (6 semaines).
Deuxième trimestre	Le projet de premier ordre est envoyé à des experts extérieurs pour un examen critique par les pairs (6 semaines, en juin et en juillet).
	Les observations formulées à l'issue de l'examen sont rassemblées par le groupe d'appui technique et envoyées aux auteurs (2 semaines).
Début du troisième trimestre	Deuxième réunion des auteurs (68 participants : 2 coprésidents, 12 auteurs-coordonnateurs principaux, 36 auteurs principaux, 12 éditeurs-réviseurs et 6 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau).
Troisième trimestre	Les projets de chapitres de deuxième ordre et le projet de résumé de premier ordre à l'intention des décideurs sont établis (5 à 6 mois).
Troisième année	
Premier trimestre	Le projet d'évaluation de deuxième ordre et le projet de résumé de premier ordre à l'intention des décideurs sont envoyés aux gouvernements et aux experts pour examen (2 mois).
Premier trimestre	Les observations formulées à l'issue de l'examen sont rassemblées par le groupe d'appui technique et envoyées aux auteurs (2 semaines).
Deuxième trimestre et début du troisième trimestre	Troisième réunion des auteurs (68 participants : 2 coprésidents, 12 auteurs-coordonnateurs principaux, 36 auteurs principaux, 12 éditeurs-réviseurs et 6 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau).
Troisième et quatrième trimestres	Les dernières révisions sont apportées au texte de l'évaluation et au résumé à l'intention des décideurs (6 mois).

<i>Date</i>	<i>Mesures et dispositions institutionnelles</i>
Quatrième année	
Premier trimestre	Le résumé à l'intention des décideurs est traduit dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.
Premier trimestre	L'évaluation, y compris la traduction du résumé à l'intention des décideurs, est présentée aux gouvernements pour examen final avant la Plénière (6 semaines).
Premier trimestre	Les gouvernements présentent leur dernières observations sur le résumé à l'intention des décideurs examiné par les auteurs principaux avant la Plénière.
Mai (à confirmer)	La Plénière approuve le résumé à l'intention des décideurs et accepte les chapitres et leurs résumés analytiques.
Deuxième et troisième trimestres	Activités de communication relatives à l'évaluation.

VII. Coûts estimatifs

42. Le tableau ci-après donne une estimation des coûts de l'évaluation et de l'élaboration du rapport. Ces coûts englobent trois réunions des auteurs, auxquelles participent les auteurs principaux. Les coûts estimatifs totaux s'élèvent à 997 000 dollars.

<i>Année</i>	<i>Poste de dépenses</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût estimé (dollars)</i>
Première année	Réunion de gestion de l'évaluation (coprésidents et membres du secrétariat, groupe d'appui technique, Groupe d'experts multidisciplinaire et Bureau)	Frais d'organisation (1/2 semaine, 6 participants, à Bonn) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (4 x 3 750 dollars)	0 15 000
	Première réunion des auteurs (participants : 2 coprésidents, 12 auteurs-coordonnateurs principaux, 36 auteurs principaux et 6 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau)	Frais d'organisation (correspondant à 75 %, à compléter par 25 % en nature); 56 participants (42 pris en charge) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (42 x 3 750 dollars)	18 750 157 500
	Groupe d'appui technique	Correspondant à la moitié du coût d'un poste d'administrateur équivalent plein temps, y compris voyage et frais généraux (à compléter par une offre en nature de valeur équivalente)	75 000
	Total première année		266 250
Deuxième année	Deuxième réunion des auteurs (participants : 2 coprésidents, 12 auteurs-coordonnateurs principaux, 36 auteurs principaux, 12 éditeurs-réviseurs et 6 membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau)	Frais d'organisation (correspondant à 75 %, à compléter par 25 % en nature); 68 participants (51 pris en charge) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (51 x 3 750 dollars)	20 000 191 250
	Groupe d'appui technique	Correspondant à la moitié du coût d'un poste d'administrateur équivalent plein temps, y compris voyage et frais généraux (à compléter par une offre en nature de valeur équivalente)	75 000
	Total deuxième année		286 250
Troisième année	Troisième réunion des auteurs (participants : 2 coprésidents, 12 auteurs-coordonnateurs principaux, 36 auteurs principaux, 12 éditeurs-réviseurs et 6 membres du	Frais d'organisation (correspondant à 75 %, à compléter par 25 % en nature); 68 participants (51 pris en charge) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (51 x 3 750 dollars)	20 000 191 250

<i>Année</i>	<i>Poste de dépenses</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût estimé (dollars)</i>
	Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau)		
	Groupe d'appui technique	Correspondant à la moitié du coût d'un poste d'administrateur équivalent plein temps, y compris voyage et frais généraux (à compléter par une offre en nature de valeur équivalente)	75 000
	Activités de diffusion et d'information		50 000
	Total troisième année		336 250
Quatrième année (lancement de l'évaluation et activités après le lancement)	Participation de 8 experts (2 coprésidents et 6 auteurs-coordonnateurs principaux ou auteurs principaux) à la session de la Plénière	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance; 8 participants (6 pris en charge) (6 × 3 750 dollars)	22 500
	Appui technique (pendant 3 mois, à la suite du lancement du rapport d'évaluation lors de la session de la Plénière)	Correspondant à la moitié du coût d'un poste d'administrateur équivalent plein temps, y compris voyage et frais généraux (à compléter par une offre en nature de valeur équivalente)	18 750
	Activités de diffusion et d'information		67 000
	Total quatrième année		108 250
			997 000

IPBES-5/2 : Examen de la plateforme

La Plénière

1. *Approuve* le cadre pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son programme de travail initial figurant dans l'annexe à la présente décision;
2. *Approuve également* la réalisation d'un examen interne par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, et la communication des conclusions de cet examen aux examinateurs externes;
3. *Prie* le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, de réviser le questionnaire figurant dans l'appendice du cadre en tenant compte des observations reçues lors de la cinquième session de la Plénière;
4. *Prie* le secrétariat de mettre le questionnaire révisé à la disposition des membres et des parties prenantes de la Plateforme pour une période de deux semaines après la cinquième session de la Plénière, afin qu'ils puissent l'examiner;
5. *Prie* le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, de finaliser le questionnaire, en tenant compte des observations reçues durant la période visée au paragraphe 3 ci-dessus;
6. *Prie* la Secrétaire exécutive de demander la désignation de candidats pour la commission d'examen, en visant à assurer une représentation régionale équilibrée, et de mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres concurrentielle afin qu'une organisation professionnelle externe coordonne l'examen, le commencement des travaux de cette organisation étant prévu au début de l'année 2018, sous réserve de la disponibilité de ressources financières;
7. *Prie* la commission d'examen, conformément au cadre susmentionné, de fournir à la Plénière à sa septième session un rapport final sur l'examen, comportant des recommandations concernant la mise en œuvre du deuxième programme de travail de la Plateforme;
8. *Prie* l'équipe d'examen interne de transmettre le rapport visé au paragraphe 11 du cadre à la Plénière à sa sixième session.

Annexe à la décision IPBES-5/2

Cadre pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son programme de travail initial

I. Objectifs, calendrier et résultats attendus de l'examen

1. À l'issue de son premier programme de travail, la Plateforme fera l'objet d'un examen unique (ci-après dénommé « l'examen ») pour évaluer son efficacité en tant qu'interface entre la science et la politique. Cet examen consistera à analyser la Plateforme en termes d'efficacité et d'efficience et, si possible, de pertinence, mesurées par rapport à ses objectifs actuels, ses principes de fonctionnement, ses quatre fonctions et ses processus administratifs et scientifiques pour la mise en œuvre du programme de travail, comme indiqué dans le rapport de la deuxième session de la réunion plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles de la future Plateforme (document UNEP/IPBES.MI/2/9). L'efficacité de l'exécution du programme de travail, des structures d'appui mises en place, telles que régies par le règlement intérieur (voir l'annexe à la décision IPBES1/1), des procédures de préparation des produits de la Plateforme (voir la décision- IPBES3/3, annexe I) et des autres décisions pertinentes de la Plénière de la Plateforme- sera également passée en revue. Les éléments suivants seront évalués :

- a) Mise en œuvre des quatre fonctions de la Plateforme;
- b) Mise en application des principes de fonctionnement de la Plateforme;
- c) Efficacité des procédures d'élaboration des produits de la Plateforme, y compris la politique relative aux conflits d'intérêts et ses procédures de mise en œuvre;
- d) Efficacité des dispositions institutionnelles de la Plateforme, notamment la Plénière, le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le secrétariat, y compris les groupes d'appui technique, l'accord de partenariat de collaboration des Nations Unies et les autres accords avec des partenaires stratégiques, ainsi que leurs interactions et leurs procédures;
- e) Efficacité des groupes de travail et des groupes d'experts de la Plateforme, notamment en termes de gestion de leurs travaux et de niveau d'implication des membres;
- f) Efficacité de la mise en œuvre des arrangements financiers et budgétaires, notamment les stratégies de collecte de fonds;
- g) Efficacité des processus de participation des parties prenantes et de communication avec ces dernières.

2. L'examen servira de base à l'élaboration d'un deuxième programme de travail de la Plateforme à la lumière des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail initial mais aussi de recommandations qui permettront à la Plateforme de renforcer la mise en œuvre de ses quatre fonctions et, au final, son efficacité en tant qu'interface entre la science et la politique.

3. La Plénière se penchera sur les résultats de cet examen à sa septième session, en mai 2019. Un rapport faisant état de la progression du processus d'examen et des résultats préliminaires sera mis à la disposition de la Plénière lors de sa sixième session à des fins d'information. L'examen comportera un volet interne et un volet externe.

4. L'examen donnera lieu à un rapport sur la performance de la Plateforme dans les domaines énumérés au paragraphe 1 ci-dessus. Ce rapport comportera des propositions visant à améliorer l'efficacité de la Plateforme. En particulier, il contiendra, si nécessaire, des recommandations pour l'amendement des dispositions institutionnelles existantes, y compris les procédures et les structures, en vue de faciliter la mise en œuvre du deuxième programme de travail.

II. Structure institutionnelle de l'examen

A. Volet interne

5. Le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire ont désigné une équipe d'examen interne composée du Président de la Plateforme, d'un membre du Bureau, d'un vice-président et de deux membres du Groupe, ainsi que de la Secrétaire exécutive, qui coordonnera l'examen interne et, en consultation avec le bureau et le Groupe, élaborera un rapport résumant les conclusions de l'examen interne.

B. Volet externe

6. L'examen externe sera mené par une commission d'examen et coordonné par une organisation professionnelle externe compétente. La commission d'examen et l'organisation professionnelle externe seront soumises à la politique en matière de conflits d'intérêts de la Plateforme. L'examen se fondera sur le questionnaire qui figure dans l'appendice de la présente annexe.
7. La commission d'examen comprendra un nombre maximum de 10 examinateurs et présentera une composition équilibrée incluant des représentants gouvernementaux, des scientifiques et des représentants d'organisations non gouvernementales. Ses membres seront sélectionnés par le Bureau, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, à partir des candidatures présentées en réponse à un appel du Président de la Plateforme, selon des critères définis d'un commun accord (voir paragraphe 9 ci-dessous).
8. L'examen sera coordonné par une organisation professionnelle externe choisie par le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire parmi celles qui répondent à un appel à manifestations d'intérêt lancé par le Président de la Plateforme.
9. Le choix de l'organisation professionnelle externe et des membres de la commission d'examen se fera selon les critères suivants :
 - a) Qualifications de l'organisation et des examinateurs en matière de réalisation d'examens institutionnels au niveau mondial;
 - b) Expérience démontrée de l'organisation et des examinateurs en matière de travail avec des interfaces science-politique ainsi que dans le domaine de la compréhension des rôles et fonctions d'un processus d'évaluation de l'environnement mondial, en général et dans le cas particulier de la Plateforme.
10. Le Bureau, en collaboration avec le Groupe d'experts multidisciplinaire, établira une demande de propositions fondées sur le présent cadre, sur la base desquelles le secrétariat mettra en œuvre une procédure d'appel d'offres concurrentielle. Le secrétariat, en collaboration avec le Bureau, examinera les propositions et, si aucune proposition ne satisfait aux critères énoncés au paragraphe 9 du cadre ou ne correspond aux ressources financières disponibles, le Bureau peut décider d'embaucher un fonctionnaire d'administration se trouvant en dehors du secrétariat afin de coordonner l'examen.

III. Méthodologie

A. Volet interne

11. Le volet interne se présente sous la forme d'une autoévaluation se fondant sur le questionnaire qui figure dans l'appendice mis au point conformément aux paragraphes 3 à 5 de la décision IPBES/2-. Ce questionnaire sera distribué aux membres précédents et actuels du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, au secrétariat, y compris ses groupes d'appui technique, aux membres des groupes de travail de la Plateforme, aux vice-présidents et aux auteurs-coordonnateurs principaux des évaluations en cours et antérieures réalisées par la Plateforme, et aux correspondants nationaux. L'équipe d'examen interne (voir paragraphe 5 ci-dessus) utilisera les résultats du questionnaire pour établir, en consultation avec l'ensemble des membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, un rapport proposant une perspective interne. Ce rapport sera présenté à la Plénière à titre d'information lors de sa sixième session et alimentera le processus global d'examen.

B. Volet externe

12. Les méthodes utilisées par les examinateurs devront comprendre :
 - a) L'examen du rapport interne et des documents et publications pertinents produits par la Plateforme ainsi que par les experts compétents en la matière et les communautés de parties prenantes;
 - b) L'utilisation, comme document directif pour l'examen, du questionnaire qui figure dans l'appendice de la présente annexe, en l'adaptant aux besoins et en sollicitant le point de vue des gouvernements et parties prenantes concernés sur les éléments à examiner. Une organisation externe aidera la commission d'examen à compiler et à analyser les réponses au questionnaire.

13. S'il y a lieu, ces méthodes peuvent également comporter :

a) Des entretiens avec les principaux enquêtés, y compris les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, du secrétariat et des groupes d'appui technique, les experts impliqués dans les travaux de la Plateforme, les organismes de collaboration partenaires des Nations Unies, les autres partenaires stratégiques, les gouvernements et les parties prenantes;

b) Des discussions de groupe ou des ateliers ciblés, tenus en parallèle à d'autres réunions organisées sous les auspices de la Plateforme, lorsque les ressources le permettent, ou par téléconférence, sur des thématiques spécifiques relatives à la Plateforme, telles que les dispositions institutionnelles de la Plateforme, la pertinence de la Plateforme du point de vue des politiques ou encore l'approche de la Plateforme vis-à-vis des systèmes de savoirs autochtones et locaux. Ces discussions pourront faire intervenir un éventail représentatif de membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, du secrétariat (y compris les groupes d'appui technique concernés), d'experts impliqués dans les travaux de la Plateforme, d'organismes de collaboration partenaires des Nations Unies, d'autres partenaires stratégiques, de gouvernements et de parties prenantes;

c) Des observations directes réalisées au cours des principales réunions de la Plateforme en 2017 et en 2018, lesquelles comprennent une session de la Plénière et des réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire, du Bureau, des équipes spéciales et des groupes d'experts menant une évaluation.

14. Le Groupe d'experts multidisciplinaire, le Bureau et le secrétariat, y compris ses groupes d'appui technique, épauleront la commission d'examen en lui fournissant des informations sur les aspects administratifs et opérationnels de l'établissement des produits de la Plateforme.

15. La commission d'examen préparera un rapport destiné à la Plénière. Ce rapport contiendra des recommandations, comme indiqué au paragraphe 4.

IV. Budget

16. Le budget demandé, qui s'élève à 183 160 dollars, couvrira les coûts suivants :

a) Le coût de l'appui technique et administratif nécessaire pour l'examen est estimé à 63 160 dollars, sur la base de la moitié du coût annuel d'un poste professionnel de niveau P-2 dans le système des Nations Unies (126 320 dollars), pour une période d'un an débutant peu avant la sixième session de la Plénière et se terminant peu après sa septième session;

b) On suppose que les membres de la commission d'examen proposeront leurs services à titre bénévole;

c) Les examinateurs de toutes les régions bénéficieront d'indemnités de déplacement et d'une indemnité journalière de subsistance se montant au maximum à 3 750 dollars par personne et par réunion. Il est prévu que les membres de la commission participent à une réunion initiale et une réunion finale qui, dans un souci d'économie, seront couplées avec des réunions programmées de la Plateforme auxquelles la commission serait invitée à participer. Un sous-groupe du Groupe participerait aussi à la sixième session de la Plénière à titre d'observateur et pour mener des entretiens, ainsi qu'à la septième session afin de présenter les résultats du rapport (deux membres). Le calendrier est le suivant :

- i) Réunion initiale couplée avec la sixième session de la Plénière de la Plateforme (mars 2018);
- ii) Sixième session de la Plénière de la Plateforme (mars 2018), à des fins d'observation et pour des entretiens;
- iii) Onzième réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, , à des fins d'observation et pour des entretiens (mi-2018);
- iv) Réunion finale couplée avec les douzièmes réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau (vers la fin de 2018);
- v) Septième session de la Plénière de la Plateforme (mai 2019).

17. Les coûts prévus, qui s'élèvent à 183 160 dollars, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

<i>Poste de dépense</i>	<i>Coût (dollars des États-Unis)</i>
Appui administratif	63 160
Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant à la sixième session de la Plénière	37 500
Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant aux onzième réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau	37 500
Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour 10 personnes assistant aux douzième réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau	37 500
Indemnité de déplacement et indemnité journalière de subsistance pour deux examinateurs participant à la septième session de la Plénière	7 500
Honoraires des examinateurs	Non compris
Total	183 160

Appendice

Projet de questionnaire pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son programme de travail initial

1. La version définitive du présent questionnaire sera mise au point selon la procédure énoncée dans les paragraphes 3 à 5 de la décision IPBES-5/2.
2. Les personnes interrogées seront invitées à se classer dans l'une des catégories prédéfinies (par exemple gouvernement, organisation non gouvernementale, accord multilatéral sur l'environnement, organisme des Nations Unies, scientifique contribuant à la Plateforme, scientifique ne contribuant pas à la Plateforme, membre du Groupe d'experts multidisciplinaire ou du Bureau, membre d'un groupe de travail, etc.), de manière à permettre l'analyse des réponses en fonction des différentes catégories de parties prenantes.
3. Chaque question sera complétée par la question subsidiaire suivante afin d'obtenir des suggestions complémentaires de la part des personnes interrogées : « Quels sont les points faibles ou les lacunes et comment pourrait-on améliorer la situation? »

Section I : Dans quelle mesure les fonctions de la Plateforme sont-elles mises en œuvre correctement?

Question 1 : Le processus utilisé pour réceptionner et hiérarchiser les demandes était-il satisfaisant?

- a) L'invitation à présenter des demandes et le mécanisme proposé par le secrétariat de la Plateforme pour répondre à cette invitation étaient-ils clairs et efficaces?
- b) Avez-vous mené une consultation interne avant de répondre à l'invitation à présenter des demandes?
- c) Êtes-vous satisfait(e) de la manière dont le Groupe d'experts multidisciplinaire a traité les demandes et présenté à la Plénière une liste hiérarchisée?
- d) Diriez-vous que la liste des produits figurant dans le programme de travail, établie d'après les demandes, répond aux besoins des parties prenantes et est pertinente du point de vue des politiques?

Question 2 : La Plateforme parvient-elle à mener de manière efficace des évaluations périodiques et opportunes de l'état des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que leurs interactions, à l'appui de l'interface science-politique?

- a) Les évaluations de la Plateforme contribuent-elles à l'interface science-politique d'une manière garantissant sa légitimité, sa pertinence et sa crédibilité?
- b) Le processus de cadrage des évaluations fonctionne-t-il correctement?
- c) Le processus de nomination et de sélection des auteurs (vice-présidents, auteurs-coordonnateurs principaux, auteurs principaux, éditeurs-réviseurs) fonctionne-t-il correctement?
- d) Le mécanisme d'examen par des pairs fonctionne-t-il correctement?
 - Les contributions et les observations provenant des gouvernements sont-elles adéquates?
 - Les contributions et les observations provenant des experts sont-elles adéquates?
- e) Les évaluations de la Plateforme identifient-elles correctement les limites de confiance?
- f) Les résumés à l'intention des décideurs sont-ils écrits dans un style approprié, qui ne soit pas trop technique et soit compréhensible par une grande diversité de publics et de parties prenantes?
- g) Les résumés à l'intention des décideurs abordent-ils les questions relevant des politiques sans avoir de caractère prescriptif?
- h) La longueur des résumés à l'intention des décideurs est-elle adaptée?
- i) Les évaluations intègrent-elles l'ensemble des données et des connaissances pertinentes?

- j) Les évaluations prennent-elles en compte les besoins en matière de politiques, notamment aux niveaux régional et sous-régional?
- k) Les évaluations prennent-elles en compte la biodiversité et les services écosystémiques sur terre, en mer et dans les eaux intérieures, ainsi que leurs interactions, de manière équilibrée?
- l) Les évaluations utilisent-elles de manière appropriée les évaluations et connaissances nationales, sous-régionales et régionales?
- m) Est-ce que les évaluations reconnaissent, respectent, prennent en compte et intègrent de manière adéquate les savoirs autochtones et locaux?
- n) Les évaluations produites à ce jour ont-elles permis d'identifier correctement les options d'élaboration des politiques?
- o) L'évaluation de la pollinisation est-elle à la hauteur de ce qu'on attend des produits de la Plateforme?
- p) L'évaluation des scénarios est-elle à la hauteur de ce qu'on attend des produits de la Plateforme?

Question 3 : La Plateforme identifie-t-elle et fournit-elle des outils et méthodes pertinents, notamment ceux issus de ses évaluations, pour faciliter la formulation des politiques?

- a) Les évaluations produites à ce jour ont-elles permis d'identifier correctement les outils et méthodes pertinents du point de vue des politiques?
- b) Des produits autres que les évaluations ont-ils permis d'identifier correctement et d'obtenir des outils et méthodes du point de vue des politiques?
- c) Sachant que le catalogue des outils d'aide à l'élaboration des politiques est encore à un stade précoce de son développement, ce catalogue est-il convivial et structuré de manière à faciliter la formulation des politiques?
- d) Existe-t-il d'autres manières et moyens d'améliorer encore l'action de la Plateforme pour mener à bien cette fonction?

Question 4 : La Plateforme exerce-t-elle sa fonction de renforcement des capacités de manière correcte?

- a) La Plateforme adapte-t-elle de manière effective les ressources aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités identifiés par la Plénière en mobilisant un appui financier et des contributions en nature?
- b) Le forum sur le renforcement des capacités est-il efficace et comment peut-on l'améliorer?
- c) La Plateforme développe-t-elle efficacement les capacités nécessaires à la mise en œuvre de son programme de travail?
- d) Le programme pilote de bourses de recherche fonctionne-t-il correctement? Le processus de nomination et de sélection fonctionne-t-il correctement?
- e) Les activités de formation pilotes fondées sur les documents d'orientation existants viennent-elles appuyer de manière efficace la mise en œuvre du programme de travail?
- f) Quelles autres voies faut-il emprunter pour catalyser et mobiliser encore plus fortement le financement alloué au renforcement des capacités?

Question 5 : La Plateforme s'acquitte-t-elle correctement de sa fonction dans le domaine des connaissances et des données?

- a) La Plateforme fait-elle appel à des processus clairs, transparents et scientifiquement crédibles pour l'échange, le partage et l'utilisation des données, des informations et des technologies provenant de l'ensemble des sources pertinentes, y compris les ouvrages qui n'ont pas fait l'objet d'un examen par les pairs?
- b) Le processus de gestion des données et des informations utilisées dans les évaluations est-il adapté et durable?
- c) Le processus utilisé pour identifier les lacunes dans les connaissances relatives aux politiques et pour promouvoir, hiérarchiser et catalyser la production de nouvelles connaissances est-il adapté?

Section II : Les principes de fonctionnement de la Plateforme sont-ils mis en pratique?

Question 6 : La Plateforme collabore-t-elle de manière adéquate avec les initiatives existantes?

La Plateforme collabore-t-elle de manière adéquate avec les initiatives existantes en matière de biodiversité et de services écosystémiques, notamment les accords multilatéraux sur l'environnement, les organes des Nations Unies et les réseaux de scientifiques et de détenteurs de savoirs?

Question 7 : La Plateforme intègre-t-elle les savoirs autochtones et locaux de manière adéquate?

a) Est-ce que la Plateforme reconnaît, respecte et prend en compte les savoirs autochtones et locaux de manière adéquate dans ses travaux?

b) Sachant que les travaux de la Plateforme sur les savoirs autochtones et locaux en sont encore à un stade pilote, les processus mis en place dans les activités de la Plateforme pour travailler avec ces savoirs autochtones et locaux sont-ils adaptés?

Question 8 : L'équité de la représentation géographique, l'équilibre entre les diverses disciplines et la parité homme-femme sont-ils appropriés dans les travaux de la Plateforme?

a) La Plateforme a-t-elle mis en place une représentation et une participation régionales adéquates dans sa structure et ses travaux?

b) La Plateforme a-t-elle adopté dans l'ensemble de ses activités une démarche interdisciplinaire et multidisciplinaire qui intègre toutes les disciplines pertinentes, notamment les sciences sociales et naturelles?

c) La Plateforme respecte-t-elle la parité homme-femme dans tous les aspects de ses travaux?

Question 9 : La Plateforme obtient-elle des résultats pertinents du point de vue des politiques?

a) Les évaluations menées à leur terme par la Plateforme sont-elles pertinentes du point de vue des politiques?

- L'évaluation de la pollinisation était-elle suffisamment pertinente du point de vue des politiques?
- L'évaluation des scénarios apporte-t-elle des orientations utiles pour les autres évaluations de la Plateforme et, au-delà, pour une communauté élargie de scientifiques, d'organismes de financement, de praticiens impliqués dans l'appui aux politiques et de responsables de l'élaboration des politiques qui souhaitent tirer parti des scénarios et des modèles pour étayer la prise de décisions du niveau local au niveau mondial?

b) Les autres produits de la Plateforme sont-ils pertinents du point de vue des politiques?

c) Les processus de la Plateforme favorisent-ils la pertinence des produits du point de vue des politiques?

- Le processus de cadrage favorisait-il la préparation de produits pertinents du point de vue des politiques?
- La composition des groupes d'experts favorisait-elle la préparation de produits pertinents du point de vue des politiques?

Section III : Les procédures d'élaboration des produits sont-elles efficaces?

Question 10 : La communication de la Plateforme est-elle adéquate?

La démarche de communication et de sensibilisation de la Plateforme est-elle satisfaisante?

Question 11 : La Plateforme se conforme-t-elle à son règlement intérieur?

Le règlement intérieur de la Plateforme est-il respecté, notamment en termes de conflits d'intérêts?

Question 12 : La Plateforme a-t-elle mis en place des partenariats appropriés?

Des accords de partenariat ont-ils été établis pour la conduite des activités de la Plateforme et sont-ils mis en œuvre correctement?

Section IV : Les dispositions institutionnelles (Plénière, Bureau, Groupe d'experts multidisciplinaire et secrétariat) sont-elles efficaces?**Question 13 : La Plénière fonctionne-t-elle correctement?**

- a) La documentation proposée à la Plénière lui permet-elle de jouer son rôle de manière efficace?
- b) Les décisions prises par la Plénière favorisent-elles une mise en œuvre efficace par le secrétariat, le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire?
- c) Les sessions de la Plénière sont-elles organisées et menées de manière efficace?
- d) La Plénière est-elle bien conseillée dans le domaine de la coordination entre la Plateforme et les autres institutions concernées?

Question 14 : Le Bureau fonctionne-t-il correctement?

- a) Les membres de la Plateforme et des groupes régionaux reçoivent-ils un soutien adapté de la part des membres du Bureau concernés?
- b) Le Bureau assure-t-il un suivi efficace des demandes qui lui sont adressées par la Plénière dans ses décisions?
- c) Le Bureau s'acquitte-t-il efficacement de ses rôles dans les domaines de la présidence et de la contribution aux groupes de travail et aux groupes d'experts?
- d) Le Bureau s'acquitte-t-il correctement de ses fonctions administratives ci-dessous :
 - Superviser les activités de communication et de sensibilisation;
 - Suivre la progression de la mise en œuvre des décisions de la Plénière;
 - Surveiller les performances du secrétariat;
 - Organiser et diriger les sessions de la Plénière;
 - Contrôler le respect du règlement intérieur de la Plateforme;
 - Contrôler la gestion des ressources et le respect des règles financières;
 - Conseiller la Plénière dans le domaine de la coordination entre la Plateforme et les autres institutions concernées;
 - Identifier les donateurs et établir des accords de partenariat.

Question 15 : Le Groupe d'experts multidisciplinaire fonctionne-t-il correctement?

- a) La Plénière est-elle conseillée correctement par le Groupe sur les aspects scientifiques et techniques du programme de travail de la Plateforme?
- b) Le Groupe assure-t-il un suivi efficace des demandes qui lui sont adressées par la Plénière dans ses décisions?
- c) Le Groupe s'acquitte-t-il efficacement de ses rôles dans les domaines de la présidence et de la contribution aux groupes de travail et aux groupes d'experts?
- d) Le Groupe propose-t-il des conseils et une assistance adéquats pour les questions de communication scientifiques et techniques?
- e) Le processus d'examen par les pairs est-il géré correctement et assure-t-il le plus haut niveau de qualité scientifique, d'indépendance et de crédibilité pour tous les produits provenant de la Plateforme à tous les stades du processus?
- f) La communauté scientifique et les autres détenteurs de savoirs sont-ils suffisamment impliqués dans le programme de travail de la Plateforme, eu égard à la nécessité de faire appel à divers types de connaissances et à des disciplines multiples, d'assurer la parité homme-femme et d'obtenir une contribution et une participation efficaces des experts issus de pays en développement?

g) La coordination scientifique et technique entre les structures créées dans le cadre de la Plateforme est-elle suffisante?

Question 16 : Le secrétariat fonctionne-t-il correctement?

- a) La documentation est-elle de bonne qualité et fournie dans les délais?
- b) Les sessions de la Plénière, les réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau et les autres réunions techniques sont-elles bien organisées?
- c) Le secrétariat assure-t-il un suivi efficace des demandes qui lui sont adressées par la Plénière dans ses décisions?
- d) Le secrétariat fournit-il un soutien adapté pour la mise en œuvre du programme de travail conformément aux décisions de la Plénière?
- e) La taille, la composition et la structure du secrétariat, y compris ses groupes d'appui technique, sont-elles appropriées face aux responsabilités et aux défis associés à la mise en œuvre du programme de travail?
- f) Le système de groupes d'appui technique fonctionne-t-il bien?
- g) Les interactions entre les différents organes de la Plateforme sont-elles fluides?

Section V : Les groupes de travail et les groupes d'experts sont-ils efficaces?

Question 17 : Les groupes de travail et les groupes d'experts s'acquittent-ils correctement du mandat qui leur a été confié par la Plénière?

- a) Dans quelle mesure les groupes de travail et les groupes d'experts sont-ils efficaces dans les domaines suivants :
- Savoirs autochtones et locaux;
 - Renforcement des capacités;
 - Données et connaissances;
 - Valeurs;
 - Scénarios et modèles de biodiversité et de services écosystémiques;
 - Outils d'aide à l'élaboration des politiques;
- b) Les interactions entre les groupes de travail et les groupes d'experts sont-elles appropriées?

Section VI : Efficacité de la gestion budgétaire et des règles fiscales

Question 18 : Les ressources sont-elles gérées correctement et les règles financières sont-elles observées? Les obligations de rendre compte aux donateurs et à la Plénière sont-elles respectées?

- a) Les ressources financières sont-elles gérées correctement et les règles financières sont-elles observées?
- b) Les documents budgétaires présentés à la Plénière sont-ils adéquats?
- c) Les donateurs ont-ils été correctement identifiés?
- d) En termes d'appuis financiers :
- Quelles sont les mesures d'incitation et les barrières en matière de fourniture d'appuis financiers?
 - Que pourrait-on faire pour développer l'apport et l'utilisation d'appuis financiers?
- e) En termes d'offres de contribution en nature :
- La Plateforme mobilise-t-elle et utilise-t-elle efficacement le potentiel d'offres de contribution en nature?

- Quelles sont les mesures d'incitation et les barrières en matière d'apport de contributions en nature?
 - Que pourrait-on faire pour développer l'apport et l'utilisation de contributions en nature?
- f) En termes d'implication des tiers :
- La Plateforme mobilise-t-elle et utilise-t-elle efficacement l'effet multiplicateur qu'il est possible d'obtenir en encourageant et en favorisant la réalisation d'activités et la production de résultats au travers de tiers, tels que les partenaires stratégiques?
 - Quelles sont les mesures d'incitation et les barrières en matière de réalisation d'activités et de production de résultats au travers de tiers?
 - Que pourrait-on faire pour encourager et favoriser la réalisation d'activités et la production de résultats au travers de tiers, tels que les partenaires stratégiques?

IPBES-5/3 : Élaboration d'un deuxième programme de travail

La Plénière,

1. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l'appui du secrétariat, d'élaborer, pour examen par la Plénière à sa sixième session, des projets initiaux d'éléments relatifs au cadre du programme de travail glissant, notamment la structure éventuelle, des orientations concernant la manière de solliciter les demandes, la procédure pour recevoir et hiérarchiser les demandes et des estimations préliminaires des coûts et besoins en ressources humaines, en se penchant en particulier sur :

- a) Le cadre chronologique du deuxième programme de travail dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, des conventions relatives à la diversité biologique, et d'autres processus concernant la biodiversité et les services écosystémiques;
- b) Les opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des partenariats stratégiques;
- c) Les options en matière de nombre et de calendrier des évaluations méthodologiques et thématiques, ainsi que des évaluations à des échelles spatiales différentes, étant entendu que la Plénière devra faire preuve de souplesse pour répondre aux besoins qui pourront survenir au cours de la période d'exécution du programme de travail;
- d) Le fait que le deuxième programme de travail devrait tenir compte de la réalisation des quatre fonctions de la Plateforme, compte tenu des résultats de l'examen de la Plateforme (produit 4 e)) et des recommandations en découlant;
- e) Les modalités de mise en œuvre du deuxième programme de travail, en mettant à profit les premiers résultats de l'examen de la Plateforme en ce qui concerne les modalités de la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, notamment la structure de l'appui technique, des équipes spéciales et des groupes d'experts, et la composition du secrétariat.

IPBES-5/4 : Renforcement de la participation de l'Union européenne aux sessions de la Plénière de la Plateforme

La Plénière,

Rappelant que le statut des organisations d'intégration économique régionale au sein de la Plateforme fait actuellement l'objet de discussions,

Prenant acte de la demande de la Slovaquie qui figure dans le document IPBES/5/INF/27, et du fait que l'Union européenne s'est engagée à contribuer énergiquement aux travaux de la Plateforme,

Notant le caractère unique de la Plateforme,

1. *Décide*, dans ce contexte, d'autoriser le renforcement de la participation de l'Union européenne en qualité d'observateur à ses sessions;

2. *Décide également* que, dans le cadre de cette participation renforcée, l'Union européenne a le droit d'intervenir à son tour de parole; le droit de réponse; le droit de faire des propositions; le droit de présenter des observations; et la possibilité d'appuyer, notamment par son appui financier, l'exécution du programme de travail de la Plateforme;

3. *Décide en outre* que les droits énoncés au paragraphe 2 ci-dessus sont exclusifs et ne permettent pas de voter ou d'être élu au Bureau de la Plateforme;

4. *Décide* que les paragraphes qui précèdent s'appliquent à titre provisoire, en attendant que le Règlement intérieur prévoie le statut des organisations d'intégration économique régionale au sein de la Plateforme.

IPBES-5/5 : Ordre du jour provisoire, date et lieu des sixième et septième sessions de la Plénière

La Plénière

1. *Décide* que la sixième session de la Plénière de la Plateforme se tiendra du dimanche 18 mars au samedi 24 mars 2018;
2. *Décide également* d'accepter avec gratitude l'offre du Gouvernement colombien d'accueillir la sixième session de la Plénière à Medellín (Colombie), sous réserve de la conclusion d'un accord avec le pays hôte;
3. *Prie* la Secrétaire exécutive de poursuivre les consultations avec le Gouvernement colombien; de négocier un accord avec le pays hôte conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale et aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/342 de l'Organisation des Nations Unies, en vue de conclure et de signer l'accord avec le pays hôte dès que possible; d'organiser la sixième session de la Plénière en étroite collaboration avec le pays hôte; et d'inviter les membres et les observateurs de la Plateforme à participer aux travaux de cette session;
4. *Invite* les membres en mesure de le faire à envisager d'accueillir la septième session de la Plénière, qui doit avoir lieu du lundi 13 mai au samedi 18 mai 2019;
5. *Prie* la Secrétaire exécutive, sous la direction du Bureau, de consulter les membres de la Plateforme qui pourraient, au cours de la période précédant la sixième session de la Plénière, offrir d'accueillir sa septième session;
6. *Prie également* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Plénière à sa sixième session sur les progrès des consultations mentionnées ci-dessus au paragraphe 5, afin que la Plénière puisse décider, à cette session, du lieu et de la date de sa septième session;
7. *Prend note* du projet d'ordre du jour provisoire de la sixième session de la Plénière²⁷ et prie la Secrétaire exécutive de finaliser la proposition d'organisation des travaux de la session en tenant compte des observations reçues à la cinquième session de la Plénière.

²⁷ Le projet d'ordre du jour provisoire figure dans l'annexe I au document paru sous la cote IPBES/5/12.

IPBES-5/6 : Dispositifs financiers et budgétaires

La Plénière,

Se félicitant des contributions en espèces et en nature que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a reçues depuis sa création en 2012,

Prenant note de l'état des contributions en espèces et en nature reçues à ce jour, qui figure dans les tableaux 1 et 2 de l'annexe I à la présente décision,

Prenant note également des contributions annoncées pour la période s'étendant au-delà de 2016, qui figurent dans le tableau 1 de l'annexe I à la présente décision, ainsi que de l'état des dépenses de l'exercice biennal 2015-2016, qui est présenté dans les tableaux 3 et 4 de l'annexe I à la présente décision, et des économies réalisées pendant l'exercice biennal,

1. *Engage* les membres et les observateurs à constater les considérables déficits de financement prévus en 2018 et au-delà, qui risquent de compromettre la stabilité future de la Plateforme et la qualité de ses produits;
2. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, d'autres organisations intergouvernementales, les parties prenantes et autres entités en mesure de le faire, notamment les organisations d'intégration économique régionale, le secteur privé et les fondations, à annoncer et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et à apporter à cette dernière des contributions en nature pour appuyer ses activités;
3. *Prie* la Secrétaire exécutive, agissant sous la direction du Bureau, de lui faire rapport à sa sixième session sur les dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017;
4. *Adopte* le budget annuel révisé pour 2017, d'un montant de 8 732 772 dollars, présenté dans le tableau 5 de l'annexe I à la présente décision;
5. *Se penchera* à sa sixième session, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants, sur l'évaluation thématique de l'usage durable des espèces sauvages, l'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits et l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, qui sont en attente de réalisation;
6. *Adopte* le budget annuel révisé pour 2018, d'un montant de 5 000 000 dollars, présenté dans le tableau 5 de l'annexe I à la présente décision et réexaminera la question à sa sixième session;
7. *Prie* le secrétariat de se pencher sur les implications d'un budget de 5 000 000 dollars et celles des options d'un montant supérieur et inférieur;
8. *Prie* les experts issus de pays développés de s'engager, avant d'accepter de siéger au sein des groupes d'experts ou organes subsidiaires de la Plateforme, à obtenir les moyens financiers nécessaires pour participer aux travaux de la Plateforme;
9. *Approuve* la stratégie de collecte de fonds pour la Plateforme qui figure dans l'annexe II de la présente décision et prie la Secrétaire exécutive, conformément aux procédures financières de la Plateforme, de commencer, sous la direction du Bureau et avec le concours des membres, à appliquer cette stratégie et de lui faire rapport sur les progrès dans ce domaine à sa sixième session.

Annexe I à la décision IPBES-5/6

Tableaux financiers et budgétaires

I. État des contributions en espèces et en nature à la Plateforme

1. Le tableau 1 montre l'état, au 10 mars 2017, des contributions en espèces reçues et de celles annoncées depuis la création de la Plateforme, en 2012.

Tableau 1

État des contributions en espèces reçues ou annoncées depuis la création de la Plateforme en avril 2012 (du 1^{er} mai 2012 au 10 mars 2017)

(en dollars des États-Unis)

Pays	Contributions						Contributions annoncées, au taux de change pratiqué par l'ONU le 1 ^{er} mars 2017				
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	2017	2018	Total	Total
	1	2	3	4	5	6	(7) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)	8	9	(10) = (8)+(9)	(11) = (7)+(10)
Afrique du Sud			30 000				30 000			0	30 000
Allemagne	1 736										
Australie	102	1 298 721	1 850 129	1 582 840	1 119 991	543 478	8 131 261	530 223	1 060 445	1 590 668	9 721 929
Belgique		97 860					166 566			0	166 566
Canada		38 914	36 496	30 098	30 616		136 124	30 098		30 098	166 222
Chili				23 136	14 966		38 102	15 000		15 000	53 102
Chine			160 000	60 000	2 005		222 005			0	222 005
Danemark			37 037				37 037			0	37 037
États-Unis d'Amérique	500 000	500 000	500 000	477 500	541 306		2 518 806			0	2 518 806
Finlande		25 885	275 626				301 511	8 484		8 484	309 995
France		270 680	247 631	264 291	252 218		1 034 819	227 996		227 996	1 262 815
Inde		10 000	10 000				20 000			0	20 000
Japon		267 900	330 000	300 000	300 000		1 197 900	203 333		203 333	1 401 233
Lettonie			4 299	3 944	3 889	3 726	15 858			0	15 858
Malaisie				100 000			100 000			0	100 000
Norvège		140 458	8 118 860	58 357	372 420		8 690 095	654 195	295 000	949 195	9 639 290
Nouvelle-Zélande*		16 094	17 134	18 727	34 091		86 046			0	86 046
Pays-Bas			678 426		636 943		1 315 369			0	1 315 369
République de Corée		20 000					20 000			0	20 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		1 285 694	1 046 145			228 956	2 560 795	186 567	186 567	373 134	2 933 929
Suède		228 349	194 368	128 535	116 421		667 673	165 000		165 000	832 673
Suisse		76 144	84 793	84 000	84 000		328 937	84 000	83 207	167 207	496 144

IPBES/5/15

	2 236					547		2 104	1 625		
Total	102	4 276 699	13 620 944	3 131 427	3 924 771	204	27 737 147	895	220	3 730 115	31 467 262

* La contribution de la Nouvelle-Zélande pour 2016 inclut celle de 2017.

2. Le tableau 2 montre les contributions en nature reçues au 10 mars 2017 et leurs valeurs estimatives en dollars des États-Unis, selon les informations fournies ou les chiffres calculés à partir des coûts indiqués dans le programme de travail. Les contributions en nature correspondent aux aides fournies, sans passer par le Fonds d'affectation spéciale, pour des activités prévues dans le programme de travail (appui technique, installations pour réunions, soutien local, etc.) ou destinées à faciliter sa mise en œuvre.

Tableau 2

Contributions en nature reçues au 10 mars 2017
(en dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/Institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur correspondante estimée</i>
1. Contributions en nature au titre de l'appui technique			
Norvège	Groupe d'appui technique pour l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités (produits 1 a) et b))	Appui technique	300 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Groupe d'appui technique pour l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (produit 1 c))	Appui technique	150 000
République de Corée	Groupe d'appui technique pour l'équipe spéciale sur les connaissances et les données (produit 1 d))	Appui technique	300 000
Afrique du Sud	Groupe d'appui technique pour l'évaluation régionale de la région Afrique (produit 2 b))	Appui technique, installations pour réunions	150 000
SwedBio et CSIR	Travaux du Groupe d'appui technique de la Plateforme pour le compte de l'Afrique	Appui technique	73 095
Chine	Consultant affecté au secrétariat de la Plateforme pour appuyer la réalisation des évaluations régionales (produit 2 b))	Appui technique	140 000
Colombie	Groupe d'appui technique pour l'évaluation régionale de la région des Amériques (produit 2 b))	Appui technique, installations pour réunions	150 000
Japon	Groupe d'appui technique pour l'évaluation régionale de la région Asie et Pacifique (produit 2 b))	Appui technique, installations pour réunions	150 000
Suisse	Groupe d'appui technique pour l'évaluation régionale de la région Europe et Asie centrale (produit 2 b))	Appui technique, installations pour réunions	271 429
Allemagne	Groupe d'appui technique pour l'évaluation mondiale (produit 2 c))	Appui technique	96 957
Pays-Bas	Groupe d'appui technique pour l'évaluation sur l'analyse de scénarios et la modélisation (produit 3 c))	Appui technique	250 000
Mexique	Appui technique concernant les travaux sur les valeurs (produit 3 d))	Appui technique	22 180
Programme des Nations Unies pour l'environnement-Centre mondial de surveillance pour la Conservation	Appui technique pour l'élaboration du catalogue des évaluations et du catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques (produit 4 c))	Appui technique	30 000
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Appui technique pour le secrétariat de la Plateforme	Appui technique	223 100
Total partiel			2 306 761

<i>Gouvernement/Institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur correspondante estimée</i>
2. Contributions en nature liées aux réunions prévues dans le cadre du programme de travail approuvé			
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Deuxième réunion du forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme à New York (États-Unis d'Amérique) (produit 1 a))	Installations pour réunions, appui technique et local	2 500
Académie hongroise des sciences	Quatrième réunion de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités à Budapest (Hongrie) (produit 1 a))	Installations pour réunions, restauration et appui local	7 320
Académie hongroise des sciences	Dialogue sur le renforcement des capacités de la Plateforme avec les parties prenantes d'Europe orientale (produit 1 a))	Installations pour réunions, restauration et appui local	2 440
Allemagne	Deuxième réunion des auteurs des évaluations régionales (produit 2 b)) et de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres (produit 3 b) i))	Installations pour réunions, appui local	176 471
Allemagne	Réunion sur le chapitre 3 de l'évaluation mondiale (produit 2 c))	Appui en matière de voyage, installations pour réunions et appui local	55 439
Total partiel			244 170
3-Contributions en nature à l'appui du programme de travail approuvé			
Allemagne	Cinquième session de la Plénière	Installations, matériel et fournitures pour réunions	466 569
Allemagne	Appui en matière de voyage pour la cinquième session de la Plénière	Appui en matière de voyage	104 602
Allemagne	Stratégie d'image/logiciel	Appui en matière de communication	20 920
Malaisie	Quatrième session de la Plénière	Installations pour réunions, dépenses de représentation, matériel et fournitures	974 000
Malaisie	Quatrième session de la Plénière : contribution du pays hôte	Appui en matière de voyage	194 099
Royaume-Uni	Frais de voyage du Président de la Plateforme aux fins de sa représentation	Appui en matière de voyage	20 000
Institut des stratégies environnementales mondiales	Projet de l'Institut des stratégies environnementales mondiales et du Fonds japonais pour la biodiversité relatif au renforcement des capacités de la Plateforme (produit 1 a))	Dépenses de personnel	75 000
Fonds japonais pour la biodiversité	Projet de l'Institut des stratégies environnementales mondiales et du Fonds japonais pour la biodiversité relatif au renforcement des capacités de la Plateforme (produit 1 a))	Ateliers de renforcement des capacités, appui à l'atelier sous-régional de dialogue avec les détenteurs de savoirs autochtones et locaux	1 000 000
Fondation pour la recherche sur la biodiversité	Réunion de dialogue pour la mise en place de comités nationaux pour la Plateforme dans les pays africains francophones à Rabat (produit 1 a))	Installations pour réunions	12 406
Ministère français des affaires étrangères	Réunion de dialogue pour la mise en place de comités nationaux pour la Plateforme dans les pays africains francophones à Rabat (produit 1 a))	Installations pour réunions	22 297
Programme des Nations Unies pour le développement	Appui technique pour le renforcement des capacités dans le cadre du réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net) (produits 1	Appui technique	390 000

<i>Gouvernement/Institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur correspondante estimée</i>
	a) et b))		
Suisse	Deuxième réunion du groupe d'experts d'Europe et d'Asie centrale à Zadar (Croatie) (produit 2 b))	Frais de voyage et d'hébergement, installations pour réunions et appui local	54 372
SwedBio et Council for Scientific and Industrial Research	Atelier sur les valeurs pour la région Afrique (produit 3 d))	Frais de voyage et d'hébergement, installations pour réunions et appui local	77 343
SwedBio et Institut Humboldt	Atelier sur les valeurs pour l'Amérique latine (produit 3 d))	Frais de voyage et d'hébergement, installations pour réunions et appui local	75 792
SwedBio et Wildlife Institute of India	Atelier sur les valeurs pour la région Asie-Pacifique (produit 3 d))	Frais de voyage et d'hébergement, installations pour réunions et appui local	62 985
SwedBio au Forest Peoples Programme (FPP)	Frais de voyage des membres du FPP participant à des réunions de la Plateforme	Frais de voyage et d'hébergement, installations pour réunions et appui local	19 000
SwedBio	Appui au réseau BES-Net du PNUD	Site Web	50 000
Oppla	Fourniture d'architecture Web prête à l'emploi comme base pour le catalogue des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques (produit 4 c))	Logiciels et appui technique	150 000
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Appui technique pour la mise en oeuvre de la stratégie d'association des parties prenantes (produit 4 d))	Appui technique	70 000
UICN	Journées des parties prenantes jours en préalable à la quatrième session de la Plénière	Installations et services d'appui pour les réunions	9 500
UICN	Organisation de deux manifestations de la Plateforme lors du Congrès mondial de la nature	Installations et services d'appui pour les réunions	5 000
Future Earth	Appui à l'organisation des journées des parties prenantes lors de la quatrième session de la Plénière	Installations et services d'appui pour les réunions	12 615
Future Earth	Appui à l'équipe spéciale sur les connaissances et les données	Installations et services d'appui pour les réunions	75 840
Total partiel			3 942 340
Total (1+2+3)			6 493 272

II. Dépenses de l'exercice 2015

3. Le tableau 3 indique les dépenses de l'année 2015, au 31 décembre 2015, par rapport au budget pour 2015 approuvé par la Plénière à sa troisième session (décision IPBES-3/2) en comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire, y compris les dépenses effectives et les engagements).

Tableau 3
Dépenses pour 2015
(en dollars des États-Unis)

<i>Poste de dépenses</i>	<i>Budget pour 2015</i>	<i>Dépenses de l'année 2015</i>	<i>Solde</i>
1. Réunions des organes de la Plateforme			
1.1 Session de la Plénière			
Frais de voyage des participants à la troisième session de la Plénière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)	480 000	434 156	45 844
Services de conférence (traduction, édition et interprétation) et lieu de réunion	600 000	522 735	77 265
Services d'établissement des rapports de la Plénière ^a	60 000	–	60 000

<i>Poste de dépenses</i>	<i>Budget pour 2015</i>	<i>Dépenses de l'année 2015</i>	<i>Solde</i>
Services de sécurité (locaux et sécurité des Nations Unies) ^b		99 475	-99 475
Total partiel 1.1 Session annuelle de la Plénière	1 140 000	1 056 366	83 634
1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire			
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants aux réunions du Bureau	103 500	50 357	53 143
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants aux réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire	240 000	82 578	157 422
Total partiel 1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	343 500	132 935	210 565
Total partiel 1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	20 000	–	20 000
Total partiel 1 Réunions des organes de la Plateforme	1 503 500	1 189 301	314 198
2. Mise en œuvre du programme de travail			
2.1 Objectif 1 : renforcer les capacités et les connaissances concernant l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	1 658 750	1 087 211	571 539
2.2 Objectif 2 : renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale	1 871 250	1 962 758	-91 508
2.3 Objectif 3 : renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	1 620 000	1 238 510	381 490
2.4 Objectif 4 : faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions	342 500	192 950	149 550
Total partiel 2 Mise en œuvre du programme de travail	5 492 500	4 481 429	1 011 071
3. Secrétariat			
3.1 Personnel			
3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Chef de secrétariat (D-1)	283 600	201 571	82 029
Administrateur de programme (P-4)	223 100	165 398	57 702
Administrateur de programme (P-4) ^c	–	–	–
Administrateur de programme (P-3)	186 100	18 264	167 836
Administrateur de programme (P-3)	186 100	94 740	91 360
Administrateur de programme (adjoint de 1 ^{re} classe) (P-2)	161 800	82 531	79 269
Administrateur de programme (adjoint de 1 ^{re} classe) (P-2)	93 933	0	93 933
Total partiel 3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 134 633	562 505	572 128
3.1.2 Secrétariat : Personnel d'appui administratif			
Assistant administratif (G-6)	113 000	60 690	52 310
Assistant administratif (G-6)	56 500	–	56 500
Assistant administratif (G-5)	56 500	29 498	27 002
Assistant administratif (G-5)	113 000	59 489	53 511
Assistant administratif (G-5)	113 000	59 713	53 287
Total partiel 3.1.2 Personnel d'appui administratif	452 000	209 390	242 610
Dispositif intérimaire d'appui au secrétariat			
Appui intérimaire technique et de secrétariat	–	171 426	-171 426
Total partiel 3.1.3 Dispositif d'appui intérimaire	–	171 426	-171 426
Total partiel 3.1 Personnel	1 586 633	943 321	643 312
3.2 Dépenses de fonctionnement du secrétariat (autres que les dépenses de personnel)			

<i>Poste de dépenses</i>	<i>Budget pour 2015</i>	<i>Dépenses de l'année 2015</i>	<i>Solde</i>
3.2.1 Voyages en mission			
Voyages officiels	100 000	76 708	23 292
Total partiel 3.2.1 Voyages en mission	100 000	76 708	23 292
3.2.2 Formation du personnel			
Formation professionnelle à la gestion des projets	10 000	8 325	1 675
Umoja et formation aux entretiens d'appréciation des compétences	12 000	233	11 767
Total partiel 3.2.2 Formation du personnel	22 000	8 557	13 443
3.2.3 Matériel et fournitures de bureau			
Matériel consommable (articles d'une valeur unitaire inférieure à 1 500 dollars)	4 500	4 374	126
Fournitures de bureau	12 000	5 751	6 249
Total partiel 3.2.3 Matériel et fournitures de bureau	16 500	10 126	6 374
3.2.4 Locaux			
Contribution au coût des services communs dans le complexe des Nations Unies à Bonn (Allemagne) (entretien des locaux à usage de bureaux, sécurité, standard téléphonique, etc.)	45 000	44 000	1 000
Total partiel 3.2.4 Locaux	45 000	44 000	1 000
3.2.5 Imprimantes, photocopieuses, appui informatique et dépenses accessoires			
Utilisation et entretien des imprimantes et des photocopieuses	5 000	887	4 113
Acquisition de quatre licences de logiciel Microsoft Project et de quatre licences de logiciel Adobe	4 000	–	4 000
Services informatiques de 2015 ^d		22 000	-22 000
Total partiel 3.2.5 Imprimantes, photocopieuses, appui informatique et dépenses accessoires	9 000	22 887	-13 887
3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers	–		
Affranchissement et divers	2 000	2 814	-814
Total partiel 3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers	22 000	13 577	8 423
3.2.7 Dépenses de représentation			
Dépenses de représentation	5 000	–	5 000
Total partiel 3.2.7 Dépenses de représentation	5 000	–	5 000
Total partiel 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	219 500	175 855	43 645
Total partiel 3 Secrétariat (dépenses de fonctionnement et de personnel)	1 806 133	1 119 176	686 957
Total partiel 1+2+3	8 802 133	6 789 906	2 012 226
Dépenses d'appui au programme (8 %)	704 171	543 192	160 978
Coût total à la charge du Fonds d'affectation spéciale	9 506 304	7 333 098	2 173 204
Contribution à la réserve opérationnelle (10 %) ^e	20 476	798 223	(777 747)
Total des ressources nécessaires	9 526 780	8 131 321	1 395 457

^a Les frais d'établissement des rapports de la Plénière pour le Bulletin des négociations de la Terre lors de la troisième session de la Plénière ont été comptabilisés dans les dépenses de l'exercice 2014.

^b Les dépenses de sécurité, d'un montant de 99 475 dollars, ont été encourues au titre de la troisième session de la Plénière et comptabilisées en 2015. Il s'agissait des dépenses afférentes au personnel de sécurité local fourni par le Programme des Volontaires des Nations Unies et la Force de sécurité des Nations Unies à l'Office des Nations Unies à Vienne.

^c Administrateur (P-4) détaché par le PNUE.

^d Le Programme des Volontaires des Nations Unies fournit des services informatiques à tous les bureaux du PNUE basés à Bonn au titre d'un accord de prestation de services. Les services comprennent un centre d'assistance, le réseau local, la sécurité Internet, les services relatifs au système des noms de domaine (DNS), les services d'hébergement et les frais d'abonnement à Microsoft Office 365 Entreprise E3. Au titre de l'accord, qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, les honoraires annuels varient selon le nombre d'utilisateurs; en 2015, ils se sont élevés à 22 000 dollars.

^e Aucune allocation n'a été versée durant l'exercice financier 2014 aux fins d'une contribution à la réserve opérationnelle en 2014. Le montant a par conséquent été transféré à la réserve en 2015, conjointement avec la somme prévue pour 2015 (20 476 dollars), d'où un transfert total de 798 223 dollars.

III. Montant estimatif des dépenses pour 2016

4. Le tableau 4 montre le montant estimatif des dépenses pour 2016, au 31 décembre 2016, par rapport au budget pour 2016 approuvé par la Plénière à sa quatrième session (décision IPBES-4/2).

Tableau 4

Montant estimatif des dépenses pour 2016

(en dollars des États-Unis)

<i>Poste de dépenses</i>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2016</i>	<i>Solde estimatif</i>
1. Réunions des organes de la Plateforme			
1.1 Session de la Plénière			
Frais de voyage des participants à la quatrième session de la Plénière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)	500 000	410 045	89 955
Services de conférence (traduction, édition et interprétation)	765 000	770 912	-5 912
Services d'établissement des rapports de la Plénière	65 000	59 998	5 002
Services de sécurité pour la Plénière ^a	100 000	-	100 000
Total partiel 1.1 Session annuelle de la plénière	1 430 000	1 240 955	189 045
1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire			
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux réunions du Bureau	70 900	66 083	4 817
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux réunions du Groupe d'experts	240 000	153 906	86 094
Total partiel 1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	310 900	219 990	90 910
Total partiel 1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	25 000	-	25 000
Total partiel 1 Réunions des organes de la Plateforme	1 765 900	1 460 945	304 955
2. Mise en œuvre du programme de travail			
2.1 Objectif 1 : renforcer les capacités et les connaissances concernant l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	1 317 500	1 209 859	107 641
2.2 Objectif 2 : renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale	1 598 750	1 189 557	409 193
2.3 Objectif 3 : renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	651 500	444 894	206 606
2.4 Objectif 4 : faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions	275 000	227 268	47 732
Total partiel 2 Mise en œuvre du programme de travail	3 842 750	3 071 578	771 172
3. Secrétariat			
3.1 Personnel			
3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Chef de secrétariat (D-1)	290 700	192 068	98 632
Administrateur de programme (P-4)	228 700	132 454	96 246
Administrateur de programme (P-4) ^b	-	-	-
Administrateur de programme (P-3)	190 800	97 885	92 915
Administrateur de programme (P-3)	190 800	148 138	42 662
Administrateur de programme (adjoint de 1 ^{re} classe) (P-2)	165 900	90 747	75 153
Administrateur de programme (adjoint de 1 ^{re} classe) (P-2)	165 900	73 321	92 579
Total partiel 3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 232 800	734 613	498 187
3.1.2 Personnel d'appui administratif			
Assistant administratif (G-6)	115 900	41 280	74 620
Assistant administratif (G-6)	115 900	24 937	90 963
Assistant administratif (G-5)	115 900	59 485	56 415
Assistant administratif (G-5)	115 900	58 432	57 468

<i>Poste de dépenses</i>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2016</i>	<i>Solde estimatif</i>
Assistant administratif (G-5)	115 900	41 494	74 406
Total partiel 3.1.2 Personnel d'appui administratif	579 500	225 628	353 872
Total partiel 3.1 Personnel	1 812 300	960 240	852 060
3.2 Dépenses de fonctionnement du secrétariat (autres que les dépenses de personnel)			
3.2.1 Voyages en mission			
Voyages officiels	120 000	66 898	53 102
Total partiel 3.2.1 Voyages en mission	120 000	66 898	53 102
3.2.2 Formation du personnel			
Formation du personnel	25 000	14 499	10 501
Total partiel 3.2.2 Formation du personnel	25 000	14 499	10 501
Dépenses de fonctionnement du secrétariat			
3.2.3 Matériel et fournitures de bureau			
Matériel consommable (articles d'une valeur unitaire inférieure à 1 500 dollars)	4 500	2 849	1 651
Fournitures de bureau	12 000	10 106	1 894
Total partiel 3.2.3 Matériel et fournitures de bureau	16 500	12 955	3 545
3.2.4 Locaux			
Contribution au coût des services communs (entretien des locaux à usage de bureaux, sécurité partagée, standard téléphonique, etc.)	45 000	41 812	3 188
Total partiel 3.2.4 Locaux	45 000	41 812	3 188
3.2.5 Imprimantes, photocopieuses, appui informatique et dépenses accessoires			
Utilisation et entretien des imprimantes et des photocopieuses	5 000	4 101	899
Logiciels et dépenses accessoires	4 000	1 000	3 000
Services d'appui informatique ^c	20 000	49 000	-29 000
Total partiel 3.2.5 Imprimantes, photocopieuses, appui informatique et dépenses accessoires	29 000	54 101	-25 101
3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers			
Téléphone	20 000	9 843	10 157
Affranchissement et divers	2 000	335	1 665
Total partiel 3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers	22 000	10 178	11 822
3.2.7 Dépenses de représentation			
Dépenses de représentation	5 000	0	5 000
Total partiel 3.2.7 Dépenses de représentation	5 000	0	5 000
Total partiel 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	262 500	200 444	62 056
	2 074		
Total partiel 3 Secrétariat (dépenses de fonctionnement et de personnel)	800	1 160 684	914 116
	7 683		
Total partiel 1+2+3	450	5 693 208	1 990 242
Dépenses d'appui au programme (8 %)	614 676	455 457	159 219
	8 298		
Coût total à la charge du Fonds d'affectation spéciale	126	6 148 664	2 149 462
Contribution à la réserve opérationnelle (10 %)	126 873	126 873	0
	8 424		
Total des ressources nécessaires	999	6 275 537	2 149 462

^a Selon l'évaluation des risques de sécurité effectuée par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, la Malaisie était au niveau de sécurité 1 (le niveau de risque le plus bas). Pour cette raison, il n'a pas été demandé à l'ONU de fournir des services de sécurité, qui ont été dispensés par le Gouvernement hôte, à ses frais, conformément à l'accord avec le Gouvernement hôte entre le PNUE et le Gouvernement malaisien.

^b Administrateur (P-4) détaché par le PNUE.

^c Le Programme des Volontaires des Nations Unies fournit des services informatiques à tous les bureaux du PNUE basés à Bonn au titre d'un accord de prestation de services. Les services comprennent un service d'assistance, le réseau local, la sécurité Internet, les services relatifs au système des noms de domaine (DNS), les services d'hébergement et les frais d'abonnement à Microsoft Office 365 Entreprise E3. Au titre de l'accord, qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, les honoraires annuels varient selon le nombre d'utilisateurs; en 2015, ils se sont élevés à 22 000 dollars; en 2016, ils ont atteint 49 000 dollars en raison d'une augmentation du nombre d'utilisateurs et d'une augmentation des frais facturés par les Volontaires des Nations Unies pour le centre d'assistance informatique.

IV. Budget pour l'exercice biennal 2017-2018²⁸

Tableau 5
Budgets approuvés pour 2017 et 2018
(en dollars des États-Unis)

<i>Postes de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
<u>1. Réunions des organes de la Plateforme</u>		
1.1 Sessions annuelles (cinquième et sixième) de la Plénière		
Frais de voyage des participants (frais de déplacement et indemnités journalières de subsistance)	500 000	500 000
Services de conférence (traduction et édition) et locaux de réunion	830 000	1 065 000
Services d'établissement des rapports de la Plénière	65 000	65 000
Services de sécurité pour la Plénière	100 000	100 000
Total partiel 1.1 Sessions de la plénière	1 495 000	1 730 000
1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire		
Frais de voyage des participants et dépenses concomitantes pour deux réunions du Bureau	70 900	70 900
Frais de voyage des participants et dépenses concomitantes pour deux réunions du Groupe d'experts	170 000	170 000
Total partiel 1.2 Réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	240 900	240 900
1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	25 000	30 000
Total partiel 1 Réunions des organes de la Plateforme	1 760 900	2 000 900
<u>2. Mise en œuvre du programme de travail</u>		
2.1 Objectif 1 : renforcer les capacités et les connaissances à l'interface entre science et politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	798 000	
2.2 Objectif 2 : renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale	2 703 750	
2.3 Objectif 3 : renforcer l'interface entre connaissances et politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	507 000	
2.4 Objectif 4 : faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions	150 000	
Total partiel 2 Mise en œuvre du programme de travail	4 158 750	1 272 350
<u>3. Secrétariat</u>		
3.1 Personnel		
3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Chef du secrétariat (D-1)	298 000	305 400

²⁸ Par sa décision IPBES-5/6, la Plénière a adopté un budget annuel révisé pour 2017, s'élevant à 8 732 772 dollars. La plénière a également adopté un budget révisé de 5 000 000 dollars pour 2018. Les budgets approuvés pour 2017 et 2018 sont présentés dans le tableau 5. Le budget pour 2018 est fondé sur la proposition faite par le secrétariat dans le document IPBES/5/10, qui a été ajustée en consultation avec le Bureau pour ramener le montant à celui de 5 000 000 dollars approuvé par la Plénière. Comme suite à la demande formulée par la Plénière, le secrétariat se penchera, en consultation avec le Bureau, sur les implications d'un budget de 5 000 000 dollars et celles des options d'un montant supérieur et inférieur et présentera les résultats de cette analyse pour examen par la Plénière à sa sixième session.

<i>Postes de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
Administrateur de programme (P-4)	234 400	240 300
Administrateur de programme (P-4) ^a		-
Administrateur de programme (P-3)	195 600	200 500
Administrateur de programme (P-3)	195 600	200 500
Administrateur de programme (adjoint de 1 ^{re} classe) (P-2)	170 000	174 300
Administrateur de programme (adjoint de 1 ^{re} classe) (P-2)	170 000	174 300
Total partiel 3.1.1 Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 263 600	1 295 300
3.1.2 Personnel d'appui administratif		
Assistant administratif (G-6)	118 800	121 800
Assistant administratif (G-6)	118 800	121 800
Assistant administratif (G-6)	118 800	121 800
Assistant administratif (G-6), temps partiel	59 400	59 400
Assistant administratif (G-5)	118 800	121 800
Assistant administratif (G-5)	118 800	121 800
Total partiel 3.1.2 Personnel d'appui administratif	653 400	668 400
Total 3.1 Personnel	1 917 000	1 963 700
3.2 Secrétariat : dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)		
3.2.1 Frais de voyage du personnel envoyé en mission		
Voyages officiels	80 000	80 000
Total partiel 3.2.1 Frais de voyage du personnel envoyé en mission	80 000	80 000
3.2.2 Formation du personnel		
Formation du personnel	15 000	15 000
Total partiel 3.2.2 Formation du personnel	15 000	15 000
3.2.3 Matériel et fournitures de bureau		
Matériel consommable (articles d'une valeur unitaire inférieure à 1 500 dollars)	10 000	10 000
Fournitures de bureau	12 000	12 000
Total partiel 3.2.3 Matériel et fournitures de bureau	22 000	22 000
3.2.4 Locaux		
Contribution au coût des services communs (entretien des locaux à usage de bureaux, sécurité partagée, standard téléphonique, etc.)	45 000	45 000
Total partiel 3.2.4 Locaux	45 000	45 000
3.2.5 Imprimantes, photocopieuses et services informatiques		
Exploitation et maintenance des imprimantes et des photocopieuses	5 000	5 000
Logiciels et dépenses accessoires	4 000	4 000
Services d'appui informatique	61 250	61 250
Total partiel 3.2.5 Imprimantes, photocopieuses et services informatiques	70 250	70 250
3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers		
Téléphone	10 000	10 000
Affranchissement et divers	2 000	2 000
Total partiel 3.2.6 Téléphone, affranchissement et divers	12 000	12 000
3.2.7 Dépenses de représentation		
Dépenses de représentation	5 000	5 000

<i>Postes de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
Total partiel 3.2.7 Dépenses de représentation	5 000	5 000
Total partiel 3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	249 250	249 250
Total partiel 3 Secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)	2 166 250	2 212 950
Total partiel 1 + 2 + 3	8 085 900	5 486 200
Dépenses d'appui aux programmes (8 %)	646 872	438 896
Coût total à la charge du Fonds d'affectation spéciale	8 732 772	5 925 096
Contribution à la réserve opérationnelle (10 %)		(925 096)
Total des ressources nécessaires	8 732 772	5 000 000

Annexe II à la décision IPBES-5/6

Projet de stratégie en matière de collecte de fonds

I. Mobilisation de trois types de ressources au titre de la Plateforme

1. La Plateforme s'appuie sur trois types de ressources pour mettre en œuvre efficacement et avec succès son mandat et atteindre son objectif qu'est le renforcement de l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques : les contributions en espèces versées au Fonds d'affectation spéciale; les contributions en nature destinées à appuyer la mise en œuvre du programme de travail; la mobilisation des activités des partenaires à l'appui de la Plateforme.

2. Les contributions en espèces versées au Fonds d'affectation spéciale appuient le fonctionnement de base de la Plateforme, notamment la tenue des sessions de la Plénière et des réunions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, le fonctionnement du secrétariat et la mise en œuvre du programme de travail. Aux termes de l'article 5 des procédures financières de la Plateforme, adoptées par la Plénière par ses décisions IPBES-2/7 et IPBES-3/2, les contributions en espèces versées au Fonds d'affectation spéciale doivent être faites en tant que contributions non préaffectées. À titre exceptionnel, les contributions dont la valeur unitaire est supérieure à 300 000 dollars par donateur et par activité sont autorisées avec l'approbation de la Plénière. Les contributions dont la valeur unitaire est égale ou inférieure à 300 000 dollars par donateur et par activité peuvent être acceptées avec l'approbation du Bureau. À ce jour, les contributions en espèces versées au Fonds d'affectation spéciale ont été reçues exclusivement de gouvernements. Certains gouvernements donateurs contribuent au Fonds d'affectation spéciale sur une base régulière, alors que d'autres contributions ont été irrégulières et que la gamme des contributions a varié.

3. Les contributions en nature sont définies comme un appui direct, non reçu par le Fonds d'affectation spéciale, pour les activités qui sont soit prévues dans le cadre du programme de travail, qui, à défaut, devraient être financées par le Fonds d'affectation spéciale, soit organisées à l'appui du programme de travail. Les fournisseurs de contributions en nature vont d'individus à des institutions et des gouvernements, et leurs contributions couvrent un large éventail d'activités, indiquées ci-après :

a) Fourniture de temps de travail et de compétences à titre gratuit à la Plateforme par les experts qui sont membres d'un groupe d'évaluation ou d'un autre groupe d'experts – contribution en nature sans laquelle la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme ne serait pas soutenable dans la limite des ressources financières disponibles;

b) Couverture des frais de participation aux réunions de la Plateforme par les experts des pays développés, qui n'ont pas droit à une aide financière;

c) Fourniture d'un appui technique pour des produits spécifiques par les institutions accueillant les groupes d'appui technique;

d) Fourniture d'installations de conférence et d'un appui logistique pour des réunions spécifiques;

e) Fourniture de données telles que les données pertinentes pour les indicateurs, ouverture de l'accès à des connaissances qui sinon ne sont disponibles qu'en payant, et libre accès aux infrastructures numériques en place.

4. La mobilisation des activités des partenaires à l'appui de la Plateforme ne contribue pas directement à la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme, mais joue indirectement un rôle important dans le succès global de la Plateforme. Cette mobilisation comprend la mise en place des bases sur lesquelles la Plateforme peut s'appuyer dans ses opérations et qui permettent de tirer parti des produits de la Plateforme et d'en assurer l'application pratique. Dans le même ordre d'idées, les partenaires contribuent aux travaux de la Plateforme, par exemple en promouvant et en encourageant les activités qui visent à satisfaire les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, à appuyer la production de connaissances dans des domaines où la Plateforme a identifié et défini comme prioritaires des lacunes et à permettre l'engagement des communautés autochtones et locales dans la Plateforme.

5. La mobilisation de fonds pour la Plateforme doit porter sur les trois types de ressources. Étant donné qu'un fonds d'affectation spéciale bien financé est essentiel pour le fonctionnement de la Plateforme, l'accent devrait être mis sur la mobilisation des contributions en espèces versées au Fonds d'affectation spéciale. Dans le même temps, toutefois, les contributions en nature et la mobilisation des activités des partenaires sont elles aussi essentielles pour assurer le succès de la Plateforme.

II. Activités visant à renforcer la collecte de fonds

6. Les activités ci-après sont proposées pour renforcer la mobilisation de fonds pour la Plateforme :

- a) Améliorer la compréhension de la structure actuelle des donateurs de la Plateforme et identifier les donateurs ou partenaires potentiels pour chacun des trois types de ressources, en notant que, si l'association des fondations philanthropiques et du secteur privé doit être l'un des objectifs des activités de mobilisation de fonds de la Plateforme, il est probable que les gouvernements demeureront le principal groupe versant des contributions au Fonds d'affectation spéciale;
- b) Améliorer la compréhension des incitations, de la motivation, des mesures dissuasives et des obstacles en ce qui concerne les contributions financières et en nature et les activités d'appui des donateurs;
- c) Intensifier les efforts visant à élargir la composition de la Plateforme;
- d) Faire connaître activement l'importance des travaux de la Plateforme et de ses bienfaits aux donateurs et partenaires potentiels;
- e) Sensibiliser les donateurs et partenaires potentiels aux possibilités d'appui à la Plateforme;
- f) Créer des possibilités de collaboration avec les donateurs et partenaires potentiels, notamment en marge de réunions de haut niveau et dans le cadre de réunions bilatérales;
- g) Collaborer avec les donateurs existants désireux de promouvoir les efforts de mobilisation de fonds;
- h) Saluer largement les contributions des donateurs et des partenaires.

III. Activités prioritaires pour 2017

7. Un spécialiste de la mobilisation des ressources, parrainé par le Gouvernement français, coordonnera la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds pour le premier programme de travail de la Plateforme, à compter de septembre 2017. Il est proposé que les activités suivantes soient entreprises entre les cinquième et sixième sessions de la Plénière :

- a) Invitation officielle aux pays non membres de la Plateforme à en devenir membres;
- b) Production de supports de communication pour faire connaître la valeur des travaux de la Plateforme aux partenaires et donateurs potentiels, en utilisant des exemples concrets et un discours de légitimation et en définissant des solutions particulières pour la fourniture de l'appui, y compris les contributions au Fonds d'affectation spéciale, le versement de contributions préaffectées dans la mesure où les règles financières l'autorisent, l'option plus souple des contributions en nature et la conduite d'activités d'appui;
- c) Identification d'un certain nombre de champions des donateurs et collaboration avec eux aux fins de l'organisation de réunions de collecte de fonds, notamment en marge du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra du 10 au 19 juillet 2017 à New York, sous réserve des ressources disponibles;
- d) Préparation d'une analyse, y compris au moyen de consultations avec les membres et les autres donateurs potentiels, de la structure actuelle des contributions à la Plateforme et des incitations, des motivations, des mesures dissuasives et des obstacles qu'ils rencontrent dans le versement de fonds, de contributions et d'un appui, et identification de stratégies visant à renforcer les mesures d'incitation, surmonter les obstacles et associer d'autres donateurs et partenaires potentiels;
- e) Collaboration avec les gouvernements, fondations et entreprises ciblés et avec les manifestations d'appel de fonds qui sont en harmonie avec les stratégies identifiées;
- f) Établissement et mise à jour d'une liste des donateurs contribuant à la Plateforme, publiée sur son site Web.